

Recensement Général de la Population et de l'Habitat,  
de l'Agriculture et de l'Elevage



# RAPPORT REGIONAL DEFINITIF

Région de Matam



**COMITE DE DIRECTION**

Directeur Général	Aboubacar Sédikh	BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar	NDIR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Sylmang	SENE
Conseiller à l' Action Régionale	Mamadou	DIENG
Chef de la Division du Recensement et des Statistiques Démographiques	Samba	NDIAYE
Chef du Bureau Conception et Méthodes d' Analyses Sociodémographiques	Awa	CISSIKHO

**COMITE DE REDACTION**

Chef du Service Régional, p.i.	Birane	NIANG
Assistante au Chef du Service Régional	Fanta Lassana	DIALLO
Relecteur	Saliou	MBENGUE
Relecteur Relecteur	Djiby Mamadou	DIOP BAH

**CORRECTION, MISE EN FORME ET PUBLICATION**

El Hadji Malick GUEYE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Moussa GNING

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant B.P. 116 Dakar RP (Sénégal)

Téléphone : (221) 33 869 21 39 Fax : (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam**

**Quartier Gourel Serigne (Matam) –Téléphone : 33 966 61 14**

## TABLE DES MATIERES

<b><i>LISTE DES TABLEAUX</i></b>	<b>V</b>
<b><i>LISTE DES GRAPHIQUES</i></b>	<b>VII</b>
<b><i>ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES</i></b>	<b>VIII</b>
<b><i>AVANT PROPOS</i></b>	<b>X</b>
<b><i>INTRODUCTION GENERALE</i></b>	<b>XI</b>
<b>Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION</b>	<b>13</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>14</b>
<b>I.1. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>15</b>
<b>I.2. CLIMAT</b>	<b>16</b>
I.2.1. Températures	16
I.2.2. Humidité relative	16
I.2.3. Ensoleillement	16
I.2.4. Les vents	16
I.2.5. La pluviométrie	17
<b>I.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b>	<b>17</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre II : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION</b>	<b>19</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>20</b>
<b>II.1. DEFINITION DES CONCEPTS</b>	<b>20</b>
II.1.1. La fécondité	20
II.1.2. La mortalité	20
II.1.3. Le Handicap	21
<b>II.2. NIVEAU ET TENDANCE DE LA POPULATION</b>	<b>22</b>
II.2.1. Effectif et accroissement de la population	22
II.2.2. Répartition spatiale et urbanisation	23
II.2.3. Analyse de la structure par âge et par sexe	24
II.2.3.1. Analyse de la pyramide	24
II.2.3.2. Rapport de masculinité par âge	26
II.2.4. Situation Matrimoniale	27
II.2.4.1. Situation matrimoniale selon l'âge	28
II.2.4.2. Pratique de la polygamie	29
II.2.5. Fécondité	29
II.2.6. Mortalité	31
II.2.7. Déclaration des faits d'état civil	34
II.2.1. Personnes en situation de handicap	35
<b>CONCLUSION</b>	<b>36</b>
<b>Chapitre III : ALPHABETISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>37</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>38</b>
<b>III.1. DÉFINITION DES CONCEPTS</b>	<b>38</b>
<b>III.2. NIVEAU D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION</b>	<b>40</b>

<b>III.3. FREQUENTATION SCOLAIRE</b>	<b>41</b>
<b>III.4. ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION</b>	<b>42</b>
III.4.1. VOLUME DE LA POPULATION ACTIVE	42
III.4.2. Taux d'activité	44
III.4.3. Taux de chômage	45
<b>CONCLUSION</b>	<b>46</b>
<b>Chapitre IV : MIGRATION</b>	<b>48</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>49</b>
<b>IV.1. DÉFINITION DES CONCEPTS</b>	<b>49</b>
IV.1.1. Migration interne	49
IV.1.2. Migration internationale	50
<b>IV.2. VOLUME DE LA MIGRATION INTERNE</b>	<b>50</b>
IV.2.1. Migration « durée de vie »	50
IV.2.2. Migration au cours des dix dernières années	51
IV.2.3. Migration au cours des cinq dernières années	52
<b>IV.3. INTENSITÉ DE LA MIGRATION INTERNE</b>	<b>54</b>
IV.3.1. Migration « durée de vie »	54
IV.3.2. Migration au cours des 10 dernières années	54
IV.3.3. Migration au cours des 5 dernières années	54
<b>IV.4. DEPARTEMENT D'INSTALLATION DES MIGRANTS</b>	<b>55</b>
<b>IV.5. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES IMMIGRANTS</b>	<b>57</b>
<b>IV.6. MIGRATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>57</b>
IV.6.1. Immigrations internationales	57
<b>CONCLUSION</b>	<b>59</b>
<b>Chapitre V : MENAGE, HABITAT ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>60</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>61</b>
<b>V.1. TAILLE DES MENAGES</b>	<b>61</b>
<b>V.2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE</b>	<b>62</b>
<b>V.3. CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS</b>	<b>62</b>
<b>V.4. DENSITE DU LOGEMENT</b>	<b>63</b>
<b>V.5. APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	<b>64</b>
<b>V.6. MODE D'ECLAIRAGE</b>	<b>64</b>
<b>V.7. TYPE D'AISSANCE</b>	<b>64</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>65</b>
<b>Chapitre VI : AGRICULTURE</b>	<b>66</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>67</b>
<b>VI.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES AGRICOLES</b>	<b>67</b>
<b>VI.2. SEXE DES CHEFS DE MENAGES AGRICOLES</b>	<b>67</b>
<b>VI.3. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES SELON LA DISTANCE PAR RAPPORT AU PRINCIPAL LIEU D'EXPLOITATION</b>	<b>68</b>
<b>VI.4. GRANDES CULTURES PRATIQUEES</b>	<b>69</b>

<b>VI.5. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES SELON LA SUPERFICIE TOTALE CULTIVEE</b>	<b>70</b>
<b>VI.6. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES SELON LE TYPE DE CULTURE PRATIQUEE</b>	<b>71</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>74</b>
<b>EQUIPE DU PROJET RGPHAE</b>	<b>22</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1: Répartition de la population de la région par sexe selon le milieu de résidence et la nationalité en 2013 .....	22
Tableau II-2: Répartition de la population de Matam selon la nationalité et le département par milieu de résidence et par sexe en 2013.....	24
Tableau II-3: Age moyen et âge médian de la population par département et par sexe .....	25
Tableau II-4: Situation matrimoniale des personnes de 10 ans et plus de la région de Matam, selon le département et le sexe .....	28
Tableau II-5: Situation matrimoniale par département, selon le sexe en 2013.....	29
Tableau II-6: Pratique de la polygamie selon les départements de Matam .....	29
Tableau II-7: ISF par région et milieu de résidence.....	30
Tableau II-8: Espérance de vie à la naissance selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013 .....	32
Tableau II-9: Quotients de mortalité infanto-juvénile selon le sexe, la région et le milieu de résidence au Sénégal en 2013 .....	33
Tableau II-10: Déclaration des mariages et des décès à l'état civil par département selon le milieu de résidence... 35	
Tableau II-11: Déclaration des naissances à l'état civil par département.....	35
Tableau II-12: Proportions (%) de personnes en situation de handicap par département et par milieu de résidence selon le sexe.....	36
Tableau III-1: Taux d'alphabétisation (%) selon le sexe, le département de résidence et la langue d'alphabétisation	41
Tableau III-2: Proportions (%) des personnes instruites par département selon le sexe et le milieu de résidence... 42	
Tableau III-3: Répartition de la population en âge de travailler par département et selon le milieu de résidence en 2013 .....	44
Tableau IV-1: Effectifs des migrants « durée de vie » selon la région d'origine .....	50
Tableau IV-2: Solde migratoire durée de vie.....	51
Tableau IV-3: Effectifs des immigrants au cours des 10 dernières années selon la région d'origine .....	52
Tableau IV-4: Solde migratoire.....	52
Tableau IV-5: Effectifs des immigrants au cours des 5 dernières années selon la région d'origine .....	53
Tableau IV-6: Solde migratoire.....	53
Tableau IV-7: Proportions (%) des natifs, d'immigrants et d'émigrants selon la région d'origine/de destination.....	55
Tableau IV-8: Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination.....	56
Tableau IV-9: Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination, bis .....	56
Tableau IV-10: Répartition des immigrants et des émigrants durée de vie selon l'âge et le sexe.....	57
Tableau V-1: Taille moyenne des ménages recensés par département selon le milieu de résidence.....	61
Tableau V-2: Répartition (%) des Chefs de ménage, par groupes d'âges, selon le département et le sexe.....	62
Tableau V-3: Répartition (%) des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat.....	63
Tableau V-4: Répartition (%) des ménages selon la densité du logement par département .....	63
Tableau V-5: Répartition (%) des ménages par département selon la source d'approvisionnement en eau de boisson, le principal mode d'éclairage et le principal type d'aisance.....	64
Tableau VI-1: Répartition des ménages Agricoles par région selon le milieu de résidence.....	67
Tableau VI-2: Répartition des ménages agricoles par département selon le type de grandes cultures pratiquées .. 70	
Tableau VII-1: Répartition (%) de la population adulte par groupe d'âges selon le sexe et la situation matrimoniale. i	
Tableau VII-2: Situation matrimoniale au niveau de la région de Matam, par sexe et par groupe d'âges.....iv	
Tableau VII-3: Taux d'alphabétisation (%) par groupe d'âges selon le sexe, le département et la langue d'alphabétisation .....	v
Tableau VII-4: Taux d'alphabétisation (%) par département et groupe d'âges selon le sexe et la langue d'alphabétisation .....	vii

Tableau VII-5: Taux d'activité par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le département en 2013 .....	xi
Tableau VII-6: Répartition du Taux de chômage par département selon le sexe .....	xii
Tableau VII-7: Répartition de la population active et inactive par groupes d'âges selon le sexe et le département ..	xiii
Tableau VII-8: Répartition des immigrants et des émigrants des 10 dernières années selon l'âge et le sexe .....	xiii
Tableau VII-9: Répartition des immigrants et des émigrants au cours des 5 dernières années selon l'âge et le sexe	xiv
Tableau VII-10: Répartition de la population du département de Matam par groupe d'âges selon la collectivité locale, RGPHAE 2013.....	xvi
Tableau VII-11: Répartition de la population du département de Kanel par groupe d'âges selon la collectivité locale, RGPHAE 2013 .....	xvii
Tableau VII-12: Répartition de la population du département de Ranérou par groupe d'âges selon la collectivité locale, RGPHAE 2013.....	xviii
Tableau VII-13: Pratiques de la polygamie dans la région de Matam par groupe d'âges selon le sexe et le département .....	xix
Tableau VII-14: Répartition des agents de collecte de données de la région de Matam par collectivité locale, selon le profil, RGPHAE 2013.....	xxi

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I-1: Localisation de la région de Matam sur la carte du Sénégal.....	14
Graphique II-1: Répartition de la population de la région de Matam par département .....	23
Graphique II-2: Pyramide des âges de la région de Matam.....	25
Graphique II-3: Pyramides des âges par département.....	26
Graphique II-4: Rapports de masculinité par département.....	27
Source : ANSD.RGPHAE 2013 .....	29
Graphique II-5: Représentation cartographique du niveau des ISF par région, RGPHAE 2013 .....	31
Graphique II-6: Taux brut de mortalité par région de résidence au Sénégal en 2013.....	32
Graphique III-1: Evolution des proportions de la population active par département selon l'âge.....	43
Graphique III-2: : Répartition de la population active, par milieu de résidence en 2013 .....	44
Graphique III-3: Représentation graphique des taux de chômage par département.....	45
Graphique III-4: Taux de chômage par département, selon le sexe en 2013 .....	46
Graphique IV-1: Répartition des émigrés de Matam selon le pays (zone) de destination .....	58
Graphique IV-2: Répartition des Hommes et des Femmes de Matam ayant émigré selon le pays (zone) de destination .....	59
Graphique VI-1: Répartition des CM agricoles selon le sexe .....	68
Graphique VI-2: Proportions des ménages agricoles selon l'éloignement de lieu d'exploitation .....	69
Graphique VI-3: Répartition des ménages agricoles selon la superficie totale cultivée.....	70
Graphique VI-4: Répartition (%) des ménages agricoles selon le type de culture pratiquée .....	71

***ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES***

<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CM</b>	Chef de ménage
<b>CNP</b>	Comité national de pilotage
<b>CR</b>	Communauté rurale
<b>CSRSD</b>	Chefs de Service Régional de la Statistique et de la Démographie
<b>CTN</b>	Comité Technique National
<b>CTR</b>	Coordonateurs Techniques Régionaux
<b>DAPSA</b>	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
<b>DF</b>	Descendance Finale
<b>DMIS</b>	Direction du Management de l'Information Statistique/ANSD
<b>DR</b>	Districts de Recensement
<b>DSDS</b>	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales/ANSD
<b>DSECN</b>	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale/ANSD
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>EDS-MICS</b>	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
<b>EPC</b>	Enquête post Censitaire
<b>ESPS</b>	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
<b>IBGE</b>	Institut Brésilien de Géographie et de Statistique
<b>INECV</b>	Institut National de la Statistique du Cap-Vert
<b>ISF</b>	Indice Synthétique de Fécondité
<b>LOASP</b>	Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
<b>MICS</b>	Multiple Indicators Cluster Survey
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>PDA</b>	Personal Digital Assistant
<b>PDU</b>	Plans directeurs d'urbanisme
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent

<b>RGP</b>	Recensement Général de la Population
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RMM</b>	Rapport de Mortalité Maternelle
<b>RNA</b>	Recensement National de l'Agriculture
<b>RNE</b>	Recensement National de l'Elevage
<b>SICAP</b>	Société Immobilière du Cap-Vert
<b>SN-HLM</b>	Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés
<b>SSN</b>	Système Statistique National
<b>TBM</b>	Taux Brut de Mortalité
<b>TBN</b>	Taux Brut de Natalité
<b>TBPS</b>	Taux Brut de Préscolarisation
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TGFG</b>	Taux Global de Fécondité Générale
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TMM</b>	Taux de Mortalité Maternelle
<b>TNS</b>	Taux Net de Scolarisation
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations pour la Population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>USAID</b>	Agence Américaine pour le Développement International
<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concertée

## AVANT PROPOS

Le Sénégal a réalisé en 2013 le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE), son quatrième recensement depuis l'indépendance. Cette opération qui rentre dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique avait comme objectif de répondre aux besoins des utilisateurs en données statistiques actualisées.

Ainsi, la publication des résultats définitifs en septembre 2014 a permis de répondre à certaines attentes en matière d'indicateurs statistiques à l'échelle nationale. Cependant, la satisfaction des besoins au niveau décentralisé nécessitait l'élaboration de rapports régionaux du RGPHAE. En effet, dans le contexte de l'acte 3 de la décentralisation, il est devenu incontournable de disposer d'informations statistiques pertinentes à un niveau désagrégé.

L'élaboration du présent rapport tente de répondre à cet objectif de satisfaction des besoins des utilisateurs au niveau le plus fin. Elle a été rendue possible grâce à la mutualisation des efforts du gouvernement, de nos partenaires techniques et financiers et à la détermination de notre personnel à satisfaire la demande des utilisateurs.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du RGPHAE, principalement les partenaires au développement, les autorités administratives et locales ainsi que tous les autres acteurs régionaux. Nos remerciements s'adressent également à nos équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné toute l'étendue du territoire national en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement du pays. Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont, à l'unanimité, soutenu cette opération. Nous remercions enfin la population de la région de Matam pour l'accueil chaleureux réservé aux agents recenseurs lors de la collecte des données.

**Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

## *INTRODUCTION GENERALE*

Le Sénégal, à l'instar des autres pays africains, vient de réaliser son quatrième recensement de la population dans le cadre de la série des recensements de la population de la décennie

Le Sénégal a réalisé, du 19 novembre au 9 décembre 2013, son quatrième recensement général de la population, troisième recensement général de l'habitat, deuxième recensement général de l'agriculture et premier recensement général de l'élevage en mutualisant les moyens dans une opération unique dénommée « Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage - RGPHAE ». Ce recensement a permis de mettre à jour :

- les données sur les caractéristiques sociodémographiques de la population,
- les données sur les caractéristiques de l'Habitat,
- les données de référence pour les statistiques agro-pastorales courantes,
- les bases de sondage pour les enquêtes sociodémographiques et agro-pastorales,
- les données pour le suivi des objectifs de développement nationaux et mondiaux.

Ce recensement, qui s'est déroulé dans un contexte de restructuration du Système Statistique National (SSN), a permis à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) d'expérimenter un nouveau dispositif axé essentiellement sur le numérique, notamment en matière de supports de collecte (utilisation de PDA à la place des questionnaires papier), de système de stockage et de remontée des données (par l'utilisation sécurisée d'Internet) ainsi que de paiement des agents (par l'intermédiaire d'une société de transfert d'argent). Pour ce faire, elle a bénéficié de l'appui technique et logistique de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE), qui lui a prêté 20 175 PDA (ordinateurs de poche) et fourni une assistance technique, ainsi que de l'Institut National de la Statistique du Cap-Vert, qui a fourni une assistance technique.

Après l'élaboration des documents techniques et leur validation au cours des années 2010 et 2011, l'exécution technique du RGPHAE est entrée dans sa phase active en mars 2012 avec le démarrage de la cartographie censitaire. Elle s'est poursuivie avec différentes opérations test du dénombrement (pré-pilote, pilote et post pilote). Après la révision des supports de collecte, du dispositif et des outils, le dénombrement de

la population est réalisé dans la période du 19 novembre au 09 décembre 2013 dans tout le pays.

Ce dénombrement a été suivi par la phase de préparation et d'exécution de l'enquête post-censitaire, qui a permis de mesurer la couverture et la qualité du RGPHAE, le traitement des données, la rédaction des rapports provisoires et définitifs d'analyse des résultats. La rédaction des quatorze (14) rapports régionaux du RGPHAE entre dans ce cadre et devrait contribuer à la satisfaction des besoins en information de tous les utilisateurs, en général, et des acteurs régionaux, en particulier.

Le présent rapport s'articule autour de cinq principales parties. La première partie fait l'objet d'une synthèse des éléments contextuels de la région de Matam ; la deuxième partie présente l'état et la structure de la population observée en 2013 ; La troisième et la quatrième partie rendent compte des caractéristiques socioéconomiques et culturelles de la population résidente et de la dynamique migratoire observée au moment du recensement. La cinquième partie de ce rapport est consacrée à l'analyse des questions relatives aux caractéristiques des ménages, à celles de l'habitat et au cadre de vie. La pratique de l'agriculture et de l'élevage au sein de la région de Matam fait l'objet du dernier chapitre.

# Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



Tout le monde  
compte !

## Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

### Résumé

*Devenue région par la loi 2002-02 du 15 février 2002 complétée par le décret 2002-166 du 21 février 2002, la région de Matam est administrativement divisée en trois départements, cinq arrondissements 26 communes. Elle couvre une superficie de 29 616 km<sup>2</sup>, et est après Tambacounda, la deuxième région du Sénégal la plus vaste.*

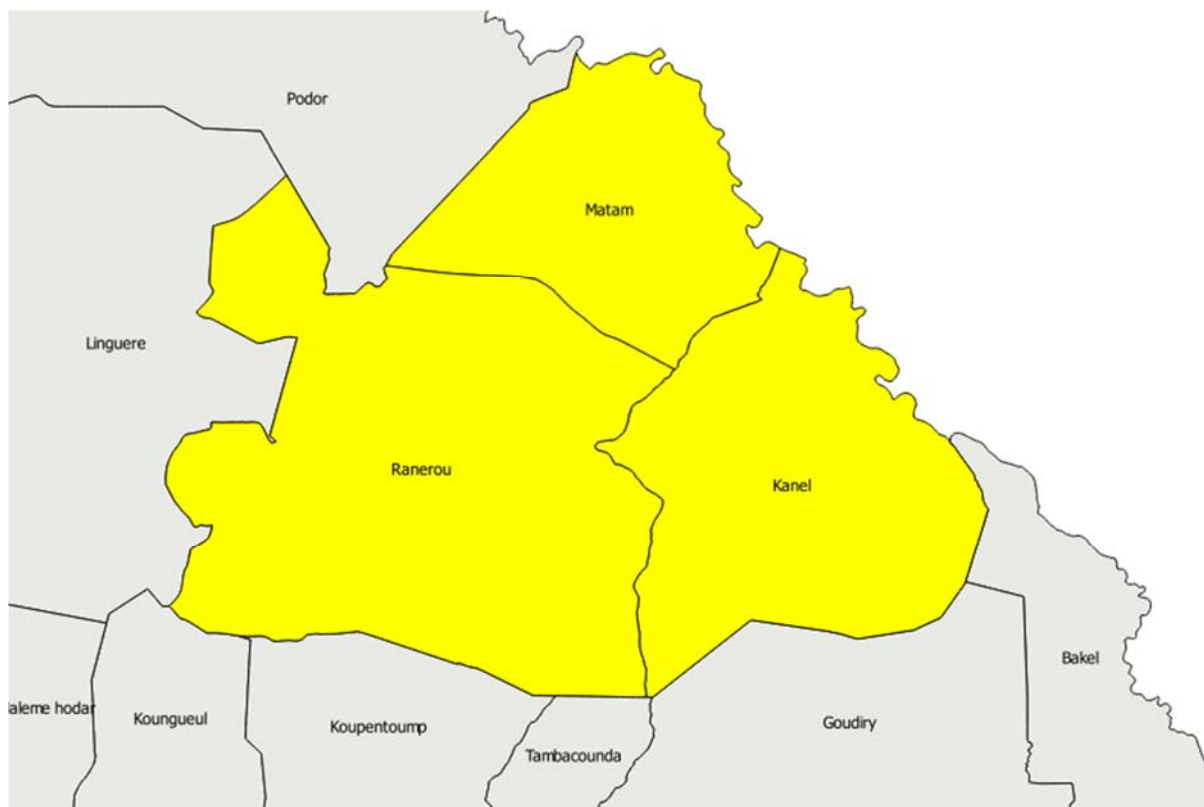
*La population de la région de Matam en 2002 s'élevait à 423 967 habitants. A la suite du dénombrement de la population régionale en 2013, l'effectif obtenu s'établit à 562 539 habitants dont 276 481 hommes et 286 058 femmes.*

## Introduction

Située au nord-est du territoire sénégalais, la région de Matam couvre une superficie de 29 616 km<sup>2</sup>, soit un septième du territoire national. Elle est, après Tambacounda, la seconde région du Sénégal la plus vaste. Elle est limitée au nord par la région de Saint Louis et la République Islamique de Mauritanie, à l'est par la République Islamique de Mauritanie, à l'ouest par la région de Louga et au sud, par les régions de Kaffrine et de Tambacounda.

La carte ci-dessous donne une meilleure illustration des départements du Sénégal frontaliers à la région de Matam, qui est ici représentée par la couleur jaune, avec ses trois départements.

**Graphique I-1 : Localisation de la région de Matam sur la carte du Sénégal**



Source : ANSD. SRSD Matam, 2013

De plus, le relief de la région, constitué de plaines fendues par quelques vallées, est généralement plat. On y distingue trois zones agro-écologiques :

- ❖ le « Dandé Mayo » ou vallée du fleuve est constituée de dépressions et de micro reliefs ;
- ❖ le « Ferlo » est une zone latéritique dans la majeure partie de son espace, et sablonneuse dans sa partie occidentale (lougré Thiolly et Vélingara) ;
- ❖ le « Dieri » ou la zone intermédiaire.

Du fait de sa grande superficie, on note une variété climatique entre le sud (départements de Kanel et de Ranérou Ferlo) plus arrosé et le nord (département de Matam) chaud et sec. La région dispose d'importantes ressources hydriques, notamment d'eaux de surface, avec le Fleuve Sénégal qui la traverse au nord et à l'est sur 200 kilomètres (Km).

### **I.1. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE**

En 2013, la région de Matam compte environ un peu plus de 58 462 ménages dont 45,2% vivent dans la pauvreté, en dépit du fait que la région regorge de potentialités économiques importantes dans les domaines agrico-sylvo pastoral, minier et d'un important flux financier résultant de transferts de capitaux des émigrés.

Dans le secteur agricole, la région dispose d'une superficie irrigable estimée à 55 000 hectares (ha) dont les 9 148 sont aménagés par la SAED, le PRODAM et les privés avec un système de cultures irriguées sur trois campagnes avec des spéculations différentes. Matam est naturellement l'une des régions les mieux placées pour accueillir les investissements en direction de l'Agriculture.

L'économie de cette région repose aussi sur le secteur sylvo-pastoral développé dans le Ferlo avec un cheptel régional très important avec près d'un demi-million de têtes de bétail en 2013.

Le potentiel minier est constitué de matériaux de construction (sable et latérite), de l'Argile céramique (Sud-est), des Phosphates de chaux dont la réserve est estimée à 40,5 MT, soit 28% de P2 O5, du calcaire (affleurement à Ourosogui, Ogo, Kanel et Thilogne) qui peut être utilisée sous forme de granulats (béton) pour la construction, et des dolomies, estimées à 10 millions de tonnes de réserves, qui sont localisées dans le département de Kanel à 25 km du gisement des phosphates de Matam.

Il convient aussi de souligner la contribution non négligeable des émigrés dans le développement économique et social de la région. Ces derniers, à travers les

systèmes de transfert de capitaux, entretiennent les familles, investissent dans l'immobilier et contribuent très largement au développement des infrastructures sociales d'ordre sanitaire et scolaire.

## **I.2. CLIMAT**

### **I.2.1. TEMPERATURES**

Le climat de la région est caractérisé par une période de hautes températures qui dure cinq (05) mois (de février à juin) avec des maxima qui atteignent plus de 45° C et une période de basse température de sept (07) mois (de juillet à janvier) avec un adoucissement du climat dû aux précipitations et à l'installation de la saison froide.

La température moyenne régionale est estimée à 30,5°C en 2013, ce qui fait de cette année un peu plus chaude en comparaison avec l'année dernière. Il faut aussi noter que cette moyenne cache de fortes disparités si l'on sait que la région enregistre plusieurs fois des températures qui sont généralement supérieures à 45°C.

### **I.2.2. HUMIDITE RELATIVE**

La région connaît une évolution en dent de scie, puisqu'on enregistre des hauts et des bas. La plus faible valeur atteinte est celle de 1998 avec 42% et la plus forte valeur correspond à celle de 2003 qui pourrait peut être trouver explication dans les fortes pluies de cette année.

### **I.2.3. ENSOLEILLEMENT**

La durée moyenne de l'ensoleillement est d'environ 7 à 8 heures par jour. Mais il faut noter qu'il arrive des périodes où on a environ 12 heures d'ensoleillement par jour. Ils montrent que dans l'année, on bénéficie pendant environ un tiers du temps du Soleil. Ce constat permet de déduire qu'avec de bonnes installations solaires, on pourrait réduire la facture pétrolière et peut être même accroître notre potentiel électrique. De ce fait, une politique orientée vers une diversification des sources de production doit d'être mise en œuvre, afin de mieux satisfaire les besoins croissants des Sénégalais.

### **I.2.4. LES VENTS**

Les vents qui balayent la région sont de deux types : l'Harmattan, chaud et sec, de direction Nord/Nord-est et la Mousson, chaud et humide, qui souffle pendant l'hivernage.

Ils constituent un potentiel fort pour encore réduire la facture pétrolière en exploitant l'énergie éolienne. En effet, le Sénégal à l'image de pays tel que l'Allemagne, pourrait explorer cette forme d'énergie moins couteuse avec des impacts négatifs réduits.

### **I.2.5. LA PLUVIOMETRIE**

En 2013, l'installation de l'hivernage a été précoce dans la région de Matam. En effet, 04 mm de pluie avaient été enregistrés à Malandou dans le département de Kanel/Ranérou Ferlo et 03 mm à Ranérou à la date du 01 Juin 2013. La pluviométrie a évolué en dents de scie depuis cette date ; ce qui explique les nombreuses pauses pluviométriques constatées cette année dans la région. Après 10 jours de pause pluviométrique, des pluies ont été enregistrées le 6 et 7/10/2013 entraînant une réduction du déficit pluviométrique dans la région. Selon les postes de référence, les cumuls varient de 227,0 mm/40 jrs à Vélingara Ferlo (département de Ranérou Ferlo) à 446,8 mm/30 jrs à Mogo dans le département de Matam. Comparée à la situation pluviométrique exceptionnelle de l'année 2012, la quasi-totalité des postes de suivi reste déficitaire avec des variations en dents de scie assez remarquées

Dans le département de Matam, l'année 2013 a été marquée par de faibles pluies par rapport à l'année 2012. Dans les différentes stations du département, les quantités recueillies ont été moins importantes. Par rapport à l'année 2012, il y a une diminution de la pluviométrie départementale dans toutes les zones cibles.

A l'instar du département de Matam, celui de Kanel aussi a enregistré de faibles quantités de pluie. Dans ce département le service régional a ciblé les stations de Ganguel Souley, de Sémmé et de Sinthiou Bamambé. Les statistiques montrent qu'il y a une nette diminution dans tout le département par rapport à l'année 2012.

A l'image des deux précédents départements, de faibles quantités ont été enregistrées dans le département de Ranérou-ferlo.

### **I.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Devenue région par la loi 2002-02 du 15 février 2002 complétée par le décret 2002-166 du 21 février 2002, la région de Matam est administrativement divisée en trois départements, cinq arrondissements 12 communes, 14 communautés rurales, 424 villages et 395 hameaux. Ces entités, en règle générale, sont assez vastes. Combinées à l'enclavement, elles sont confrontées à de réels problèmes d'assistance technique, d'encadrement administratif mais aussi de sécurité.

## Conclusion

Matam est, après Tambacounda, la seconde région du Sénégal la plus vaste. Du fait de sa grande superficie, on note une variété climatique entre le sud (départements de Kanel et de Ranérou Ferlo) plus arrosé et le nord (département de Matam) chaud et sec. La région regorge aussi de potentialités économiques importantes dans les domaines agrico-sylvo pastoral, minier et d'un important flux financier résultant de transferts de capitaux des émigrés.



Tout le monde  
compte !

## Chapitre II : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

### Résumé

*La population totale de la région de Matam est de 562 539 habitants en 2013.*

*En outre, on note une forte ruralité de la région : 79 résidents sur 100 vivent en milieu rural.*

*Le département de Matam est le plus peuplé de la région avec 272 620 habitants, soit 48% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Kanel qui abrite 238 606 habitants, soit 42% de la population de la région. Le département de Ranérou, le moins peuplé de la région, compte seulement 51 313 habitants, soit 9% de la population totale.*

*La population masculine est de 276 480 hommes, contre une population féminine de 286 059 femmes.*

*L'âge moyen de la population de la région est de 21 ans. La moitié de la population de la région de Matam est âgée de moins de 16 ans.*

*S'agissant de la situation matrimoniale, plus d'une personne sur deux (52,4%) de la population âgée de 10 ans et plus est mariée au niveau de la région.*

*Chez les hommes, le taux de nuptialité en 2013 est de 44,3% contre 59,4% chez les femmes.*

*Le nombre moyen de naissances par femme en âges de procréer est de 5,2 enfants.*

*Le taux brut de mortalité dans la région de Matam est de 10‰ habitants. L'espérance de vie à la naissance est de 60,4.*

*La mortalité infanto-juvénile est estimée à 91,8‰ pour la région de Matam, contre 78,7‰ au niveau national. Elle est de 56,0‰ en milieu urbain contre 94,2‰ en milieu rural.*

## Introduction

L'état de la population renvoie à deux éléments essentiels que sont la dimension ou la taille et la composition de la population. Les données sur la structure par âge et par sexe sont déterminantes, puisqu'elles sont à la base du calcul des principaux indicateurs démographiques. De leur cohérence et de leur régularité, va dépendre la qualité de ces indicateurs. Par conséquent, il convient d'étudier avec minutie la qualité des déclarations d'âge, variable cruciale dans le calcul des indicateurs démographiques. Ce chapitre se donne ainsi comme ambition d'étudier la structure par âge et par sexe de la population, sa répartition et ses composantes. Dans le contexte de la décentralisation, les éléments de structure et les données de population spatialisées répondent aux besoins des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à ceux des décideurs et des partenaires au développement. Outre l'état de la structure démographique, ce chapitre présente la situation de la région de Matam en matière de fécondité, de mortalité de nuptialité et par rapport aux limitations fonctionnelles de sa population.

### II.1. DEFINITION DES CONCEPTS

#### II.1.1. LA FECONDITE

La fécondité constitue l'un des phénomènes démographiques les plus déterminants de la dynamique des populations. Plusieurs indicateurs peuvent servir à mesurer son ampleur et ses tendances au cours d'une période.

Pour apprécier la fécondité au sein de la région de Matam, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est calculé. Appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment, cet indicateur représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze mois ayant précédé le recensement. Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours de cette période.

#### II.1.2. LA MORTALITE

La mortalité constitue un phénomène démographique révélateur de la situation sanitaire d'un pays. A travers le calendrier de survenance des décès, on peut apprécier l'efficacité de la politique de santé notamment pour les enfants de moins

de cinq ans. Pour mesurer le niveau de la mortalité, son calendrier et son impact sur la population, trois indicateurs sont utilisés :

Au niveau global, l'indice qui sera utilisé pour décrire la mortalité dans la population, en tenant compte de l'effectif de celle-ci, est le taux brut de mortalité. Cet indicateur décrit la mortalité dans la population générale sans référence particulière à un sous-groupe. Il est calculé en rapportant les décès enregistrés dans la population pendant une période donnée (généralement une année) à l'effectif moyen de cette population.

**L'espérance de vie à la naissance** correspond au nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre si les conditions de vie et de santé en vigueur à sa naissance perdurent pendant toute son existence. Cette mesure reflète la santé de la population d'un pays ainsi que la qualité des soins.

La **mortalité infanto juvénile** (celle concernant les enfants de 0 à 5 ans) renvoie à l'incidence de la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants. L'étude de la mortalité dans cette tranche d'âge permet de mesurer l'impact des maladies et des autres causes de mortalité sur les nourrissons, les tout-petits et les jeunes enfants.

### II.1.3. LE HANDICAP

La notion de handicap a été définie dans le RGPHAE comme étant une caractéristique qui distingue les groupes de personnes vivant avec un handicap des autres groupes de population. De façon générale, le handicap implique l'interaction des capacités fonctionnelles d'une personne avec ses environnements physique, culturel et politique. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition les personnes qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions. Pour apprécier la prévalence du handicap au sein de la région de Matam, les variables suivantes sont utilisées :

- ❖ L'acuité visuelle et auditive
- ❖ La locomotion
- ❖ Les capacités intellectuelles.

Pour ces différentes catégories de handicap, il s'agit d'avantage de la limitation fonctionnelle que de handicap physique. En d'autres termes, les personnes ayant

recours à des outils spécifiques permettant de pallier leur handicap physique ne sont pas considérées comme handicapés dans le recensement.

## II.2. NIVEAU ET TENDANCE DE LA POPULATION

### II.2.1. EFFECTIF ET ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage réalisé en 2013 fait état d'une population résidente de 562 539 individus au niveau de la région de Matam. Cette population inclut aussi bien les ménages ordinaires que collectifs. La quasi-totalité de la population de la région est composée de Sénégalais, les individus de nationalité étrangère ne représentant que 0,9% de la population totale. En outre, on note une forte ruralité de la région de Matam, puisque 79 résidents sur 100 vivent en milieu rural.

**Tableau II-1 : Répartition de la population de la région par sexe selon le milieu de résidence et la nationalité en 2013**

Milieu de Résidence	Nationalité	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
Urbain	Sénégalaise	59 072	96,6	58 280	99,4	117 352	98,0
	Autres nationalités	2 104	3,4	329	0,6	2 433	2,0
	Ensemble	61 176	100,0	58 608	100,0	119 784	100,0
Rural	Sénégalaise	213 340	99,1	227 029	99,8	440 369	99,5
	Autres nationalités	1 964	0,9	421	0,2	2 385	0,5
	Ensemble	215 305	100,0	227 449	100,0	442 754	100,0
Ensemble	Sénégalaise	272 412	98,5	285 308	99,7	557 721	99,1
	Autres nationalités	4 068	1,5	750	0,3	4 818	0,9
	Ensemble	276 481	100,0	286 058	100,0	562 539	100,0

**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

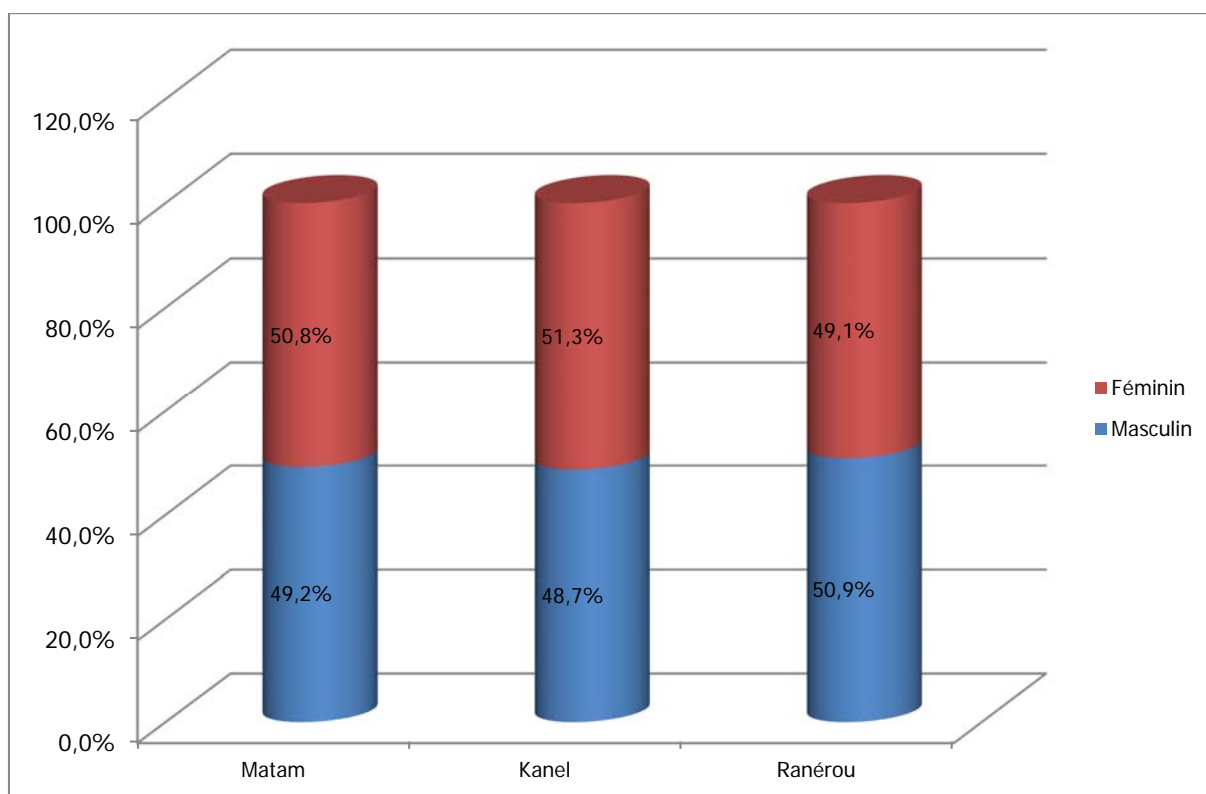
La population de la région est presque totalement de nationalité sénégalaise avec 99,1% contre 0,9% d'étrangères. On note également une prépondérance des citoyens qui représentent 21% de l'ensemble des résidents de la région. Concernant le ratio sexe, il apparaît une représentativité presque égale des hommes et des femmes avec un léger avantage des hommes avec 49,1%, quel que soit le milieu de résidence.

Les autres nationalités qui ne représentent que 0,9 % de la population totale de Matam sont plus concentrées en zone urbaine (2%) qu'en zone rurale (0,5%).

## II.2.2. REPARTITION SPATIALE ET URBANISATION

La région de Matam est composée de trois départements : Matam, Kanel et Ranérou. Le département de Matam est le plus peuplé de la région avec 272 620 habitants, soit 48% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Kanel qui abrite 238 606 habitants, soit 42% de la population de la région. Le département de Ranérou, le moins peuplé de la région, compte seulement 51 313 habitants, soit 9% de la population totale.

Graphique II-1 : Répartition de la population de la région de Matam par département



Source : ANSD. RGPHAE 2013

La part de la population de nationalité non sénégalaise dans la population totale de la région est très faible quel que soit le département. Cependant, on note une proportion plus élevée d'étrangers dans le département de Matam, chef-lieu de région. L'existence d'une frontière commune entre ce département et la République Islamique de Mauritanie pourrait en être la cause.

Par ailleurs, quel que soit le département considéré, la part de la population rurale dépasse 73%. Dans l'ensemble, le taux d'urbanisation de la région de Matam se situe à 21% en 2013. Au niveau départemental, on constate que c'est le département de Kanel qui reste le plus urbanisé. En effet, 26% de la population de ce département vivent en milieu urbain, contre 20% dans le département de Matam et 6% dans le département de Ranérou. Cette faible proportion de la population du département de Ranérou vivant en milieu urbain pourrait s'expliquer par le fait que ce département n'a qu'une seule commune peuplée seulement de près de 3000 habitants.

**Tableau II-2 : Répartition de la population de Matam selon la nationalité et le département par milieu de résidence et par sexe en 2013**

Département	Milieu de résidence	SEXE		Total	Taux d'urbanisation
		Masculin	Féminin		
MATAM	Urbain	28 141	25 616	53 757	19,7
	Rural	105 999	112 864	218 863	
	Total	134 140	138 480	272 620	
KANEL	Urbain	31 417	31 583	63 000	26,4
	Rural	84 822	90 784	175 606	
	Total	116 239	122 367	238 606	
RANEROU	Urbain	1 618	1 409	3 027	5,9
	Rural	24 484	23 803	48 287	
	Total	26 102	25 212	51 314	
REGION	Urbain	61 176	58 609	119 785	21,3
	Rural	215 304	227 450	442 754	
	Total	276 480	286 059	562 539	

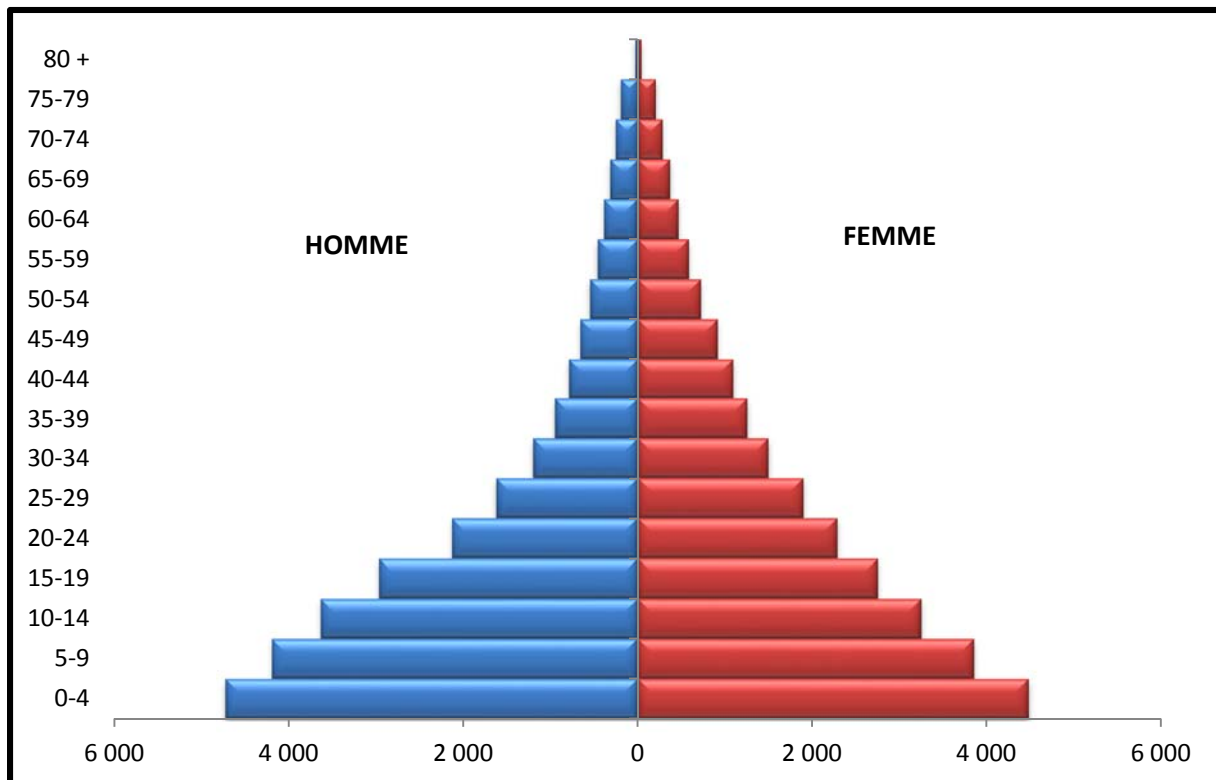
**Source :** ANSD. RGPHAE 2013

### II.2.3. ANALYSE DE LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

#### II.2.3.1. Analyse de la pyramide

En termes de structure par âge, la population de la région de Matam se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide (base large et sommet rétréci) renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées. En effet, le rétrécissement rapide de la pyramide aux âges avancés traduit la faible proportion des personnes âgées parmi la population totale de la région.

Graphique II-2 : Pyramide des âges de la région de Matam



**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

De plus, cette forte jeunesse de la population s'est traduite à travers l'âge moyen et l'âge médian de la population de la région. Comme illustré dans le tableau ci-dessous, l'âge moyen de la population de la région est de 21 ans contre près de 23 ans au niveau national. En outre, la moitié de la population de la région de Matam est âgée de moins de 16 ans. Selon le sexe, on note une plus grande jeunesse de la population masculine de la région (50% de la population masculine ont moins de 14 ans ; cette même proportion correspond chez les filles au groupe d'âges de 0-16 ans). Cette forte proportion de jeunes de bas-âges de sexe masculin trouvée dans la région peut être liée à une migration sélective des hommes en âge de travailler. On note également une disparité des âges selon le département. En effet, l'âge moyen et l'âge médian de la population sont beaucoup plus élevés dans les départements de Matam et Kanel par comparaison avec le département de Ranérou.

Tableau II-3 : Age moyen et âge médian de la population par département et par sexe

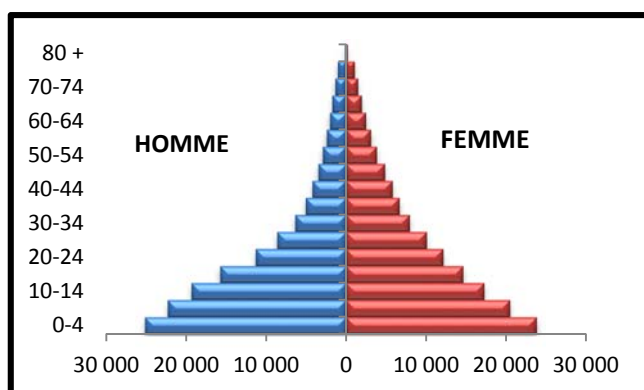
Département	Masculin		Féminin		Total	
	âge moyen	âge médian	âge moyen	âge médian	âge moyen	âge médian
<b>MATAM</b>	21	15	23	18	22	16
<b>KANEL</b>	20	14	22	16	21	15
<b>RANEROU</b>	20	14	19	14	20	14
<b>TOTAL</b>	20	14	22	17	21	16

**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

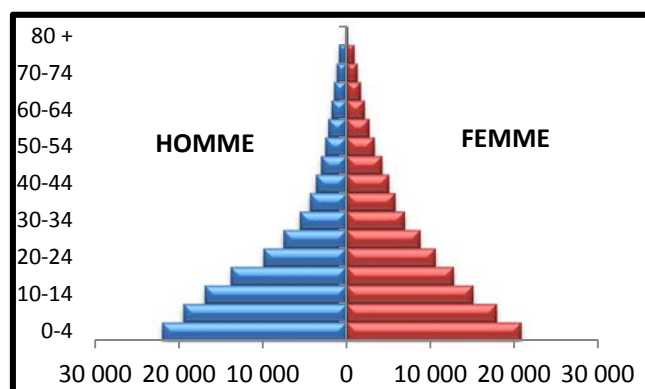
La structure par âge au niveau départemental épouse, dans l'ensemble, les contours de la structure par âge au niveau de la région et au niveau national. L'importance des personnes âgées de moins de 20 ans est particulièrement marquée dans les trois départements, malgré quelques anomalies constatées par rapport à l'allure des pyramides.

Graphique II-3 : Pyramides des âges par département

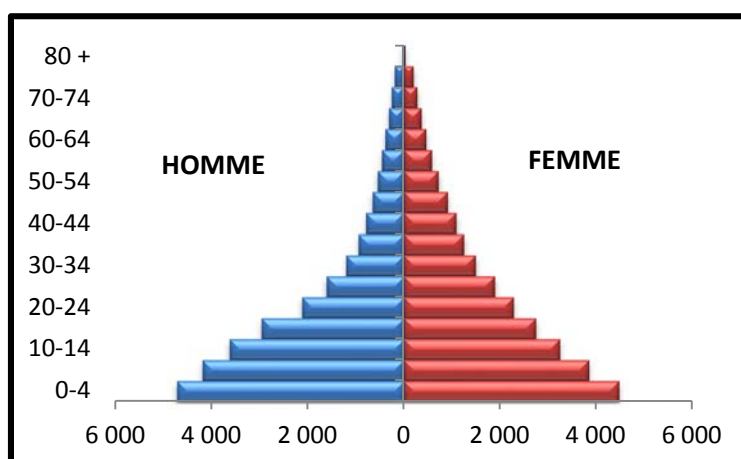
Pyramide des âges du Département de Matam



Pyramide des âges du département de Kanel



Pyramide des âges du département de Ranérou



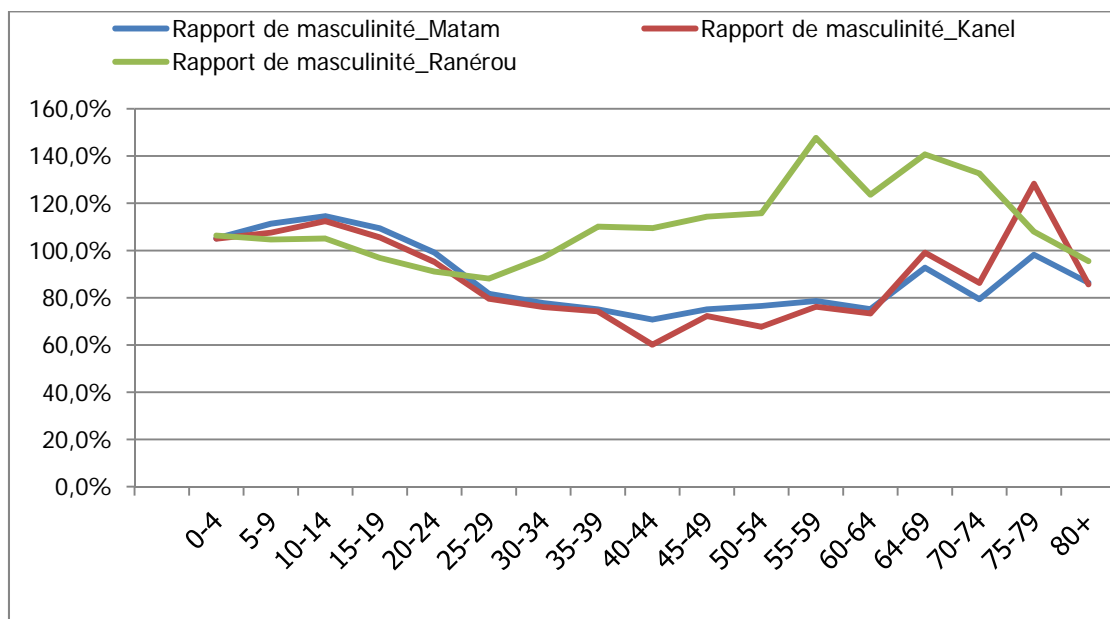
### II.2.3.2. Rapport de masculinité par âge

La répartition de la population par sexe montre une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau de la région de Matam avec un rapport de masculinité de 97 sur 100. Cependant, selon le groupe d'âges considéré, on note des variations importantes du rapport de masculinité. Cette supériorité numérique est notamment visible entre 20 et 75 ans et au sein de la population en âge de

travailler résidente dans la région. Cette prédominance des femmes parmi la population en âge de travailler pourrait résulter d'une émigration massive des hommes.

Au niveau départemental, on constate d'une part que, quel que soit le département, le nombre de garçons de moins de 15 ans dépasse celui des filles de cette même tranche d'âges et que d'autre part, que l'allure de la courbe du rapport de masculinité est sensiblement la même pour les départements de Kanel et de Matam. Le département de Ranérou se distingue davantage avec un rapport moyen de masculinité de 111%. En d'autres termes, la supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes est plus prononcée au sein de ce département. En outre, aussi bien dans le département de Matam que de Kanel, le rapport de masculinité se situe en deçà de 100 à partir de 20.

**Graphique II-4 : Rapports de masculinité par département**



**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

Globalement, aux jeunes âges (de 0 à 20 ans), on note un rapport de masculinité en faveur des garçons, ceci est dû au poids numérique des garçons de cette tranche d'âges (soit 52%). Mais cette tendance s'inverse en faveur des femmes aux âges adultes due, certainement, à une migration différentielle en faveur des hommes.

#### II.2.4. SITUATION MATRIMONIALE

Le mariage demeure encore le cadre socialement accepté de la procréation au Sénégal. Ainsi, bien qu'indirectement, la nuptialité affecte la dynamique

démographique du pays. Il importe donc d'analyser le profil de la nuptialité au niveau de la région de Matam pour mieux saisir la structure de sa population.

Au niveau de la région de Matam, le mariage constitue un événement quasi universel. La nuptialité reste très intense et le célibat aux âges avancés représente une faible proportion. Dans l'ensemble, plus d'une personne sur deux (52,4% de la population âgée de 10 ans et plus) est mariée au niveau de la région. Chez les hommes, le taux de nuptialité en 2013 est de 44,3% contre 59,4% chez les femmes.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous montre que le célibat est plus fréquent chez les hommes (54,8%) que chez les femmes (32,7%). Les personnes en situation de veuvage représentent, quant à elles, 3,1% au niveau de la région et sont essentiellement de sexe féminin (5,4% contre 0,4% pour les hommes). Le divorce, les unions libres et les séparations sont peu fréquents au niveau de la région.

**Tableau II-4 : Situation matrimoniale des personnes de 10 ans et plus de la région de Matam, selon le département et le sexe**

Sexe	État matrimonial						Total
	marié	célibataire	veuf/veuve	divorcé	union libre (concubinage)	séparé	
Hommes	73 577	91 132	638	649	49	109	166 154
Femmes	115 430	63 605	10 525	4 407	125	340	194 432
Ensemble	189 007	154 737	11 163	5 056	174	449	360 586
Proportions (%)							
Hommes	44,3	54,8	0,4	0,4	0,0	0,1	100,0
Femmes	59,4	32,7	5,4	2,3	0,1	0,2	100,0
Ensemble	52,4	42,9	3,1	1,4	0,0	0,1	100,0

**Source** : ANSD.RGPHAE 2013

La comparaison selon le sexe montre les mêmes tendances et ceci quel que soit le département considéré.

#### II.2.4.1. Situation matrimoniale selon l'âge

L'analyse des variations interdépartementales de la nuptialité montre que le département de Matam enregistre les taux de nuptialité les plus faibles de la région quel que soit le sexe. A l'opposé, c'est dans le département de Ranérou que le mariage semble être le plus fréquent avec un taux de nuptialité de 66,7%. Par ailleurs, c'est au niveau du département de Kanel que l'on enregistre la proportion la plus importante de divorcés avec 2,1%. Ce taux étant respectivement de 1,5% pour le département de Matam et de 0,7% pour le département de Ranérou.

Quel que soit le département, le concubinage reste faiblement représenté. Ce qui confirme l'ancrage culturel du mariage au sein de la population de la région de Matam.

**Tableau II-5 : Situation matrimoniale par département, selon le sexe en 2013**

DEPARTEMENT	Sexe	Marié	célibataire	veuf/veuve	divorcé	union libre (concubinage)	séparé	Total (%)
MATAM	Hommes	41,7	57,4	0,4	0,4	0,0	0,1	100,0
	Femmes	56,3	34,7	6,1	2,6	0,1	0,2	100,0
	Ensemble	49,0	46,1	3,3	1,5	0,1	0,2	100,0
KANEL	Hommes	43,5	55,7	0,3	0,4	0,0	0,1	100,0
	Femmes	60,6	32,0	5,2	2,1	0,1	0,2	100,0
	Ensemble	60,6	32,0	5,2	2,1	0,1	0,2	100,0
RANEROU	Hommes	61,1	37,9	0,4	0,4	0,0	0,1	100,0
	Femmes	72,2	24,3	2,3	1,0	0,0	0,1	100,0
	Ensemble	66,7	31,1	1,4	0,7	0,0	0,1	100,0
REGION	Ensemble	52,4	42,9	3,1	1,4	0,0	0,1	100,0

**Source :** ANSD.RGPHAE 2013

### II.2.4.2. Pratique de la polygamie

L'incidence de la polygamie est très importante au niveau des départements de Kanel et de Ranérou. Au sein de ces deux départements, la part des polygames parmi les mariés représente respectivement 38,4% et 33,8%. La pratique de la monogamie est plus répandue au niveau du département de Matam, quel que soit le sexe. Les hommes mariés monogames représentent 81,6% de la population totale des mariés. Chez les femmes cette proportion est de l'ordre de 66,3%.

Quel que soit le sexe, la polygamie reste plus fréquente dans le département de Kanel que dans les autres départements.

**Tableau II-6 : Pratique de la polygamie selon les départements de Matam**

Département	Hommes		Femmes		Ensemble	
	monogame	polygame	monogame	polygame	monogame	polygame
Matam	81,6	18,4	66,3	33,7	72,2	27,8
Kanel	79,1	20,9	61,6	38,4	61,6	38,4
Ranérou	79,8	20,2	66,2	33,8	66,2	33,8
Total	80,2	19,8	64,7	35,3	66,7	33,3

**Source :** ANSD.RGPHAE 2013

### II.2.5. FECONDITE

Le nombre total de naissances vivantes pour un groupe de femmes donné résume l'expérience reproductive de ces femmes depuis leur première naissance jusqu'à la date du recensement. Au niveau de Matam, le nombre moyen de naissances des femmes de 45-49 ans, ou Descendance Finale qui est de 5,2, s'écarte nettement du niveau de la fécondité actuelle (ISF : 6,8).

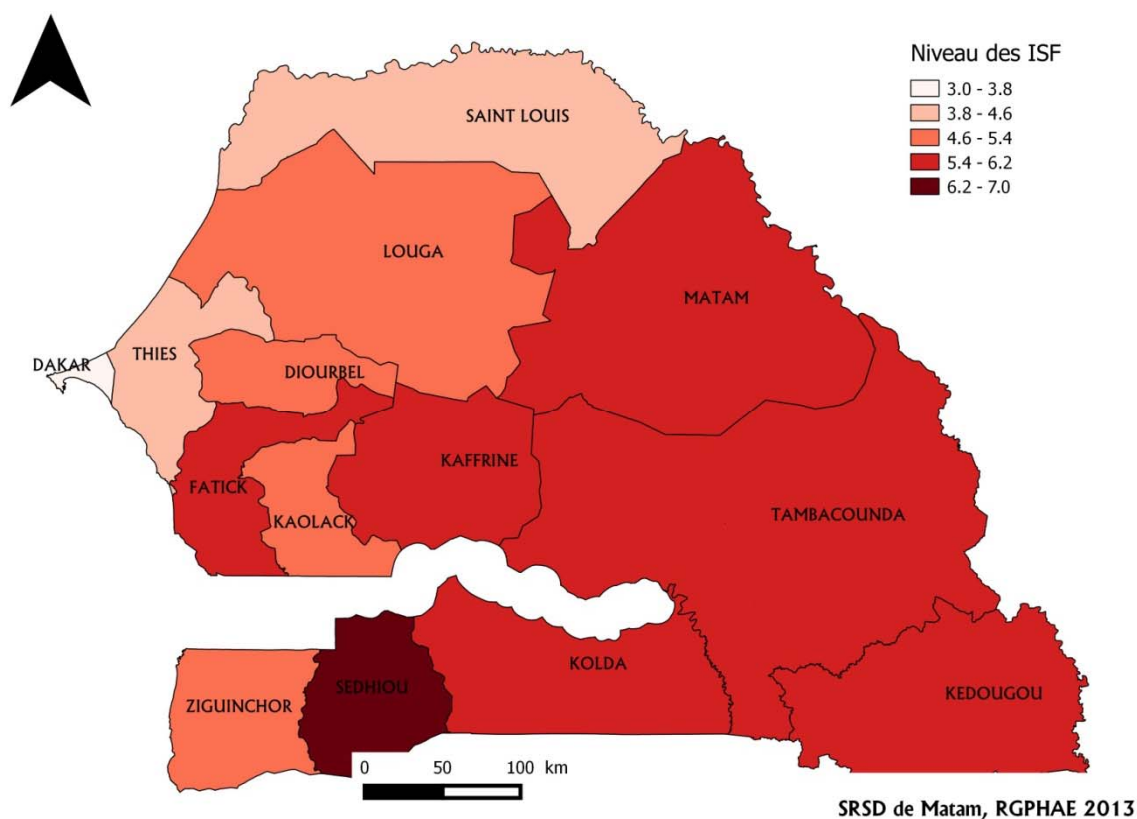
Par comparaison à la moyenne nationale ou aux régions telles que Dakar, Saint-Louis et Thiès comme le montre le graphique II-6, les niveaux de fécondité sont élevés dans la région de Matam. Sur ce même graphique, on constate que la région de Sédhiou a la plus forte fécondité de toutes les régions du Sénégal, suivie des régions de Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Kaffrine et Fatick. L'analyse différentielle selon le milieu de résidence montre que ce maintien de la fécondité à des niveaux élevés est davantage lié au milieu urbain. En effet, dans la région de Matam, la fécondité des femmes vivant en milieu urbain est de 7,2 contre 6,7 en milieu rural.

**Tableau II-7 : ISF par région et milieu de résidence**

Région	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Dakar	3,6	4,6	3,7
Ziguinchor	4,8	6,2	5,5
Diourbel	4,3	5,7	5,4
Saint-Louis	4,1	5,6	4,9
Tambacounda	5,5	7,1	6,7
Kaolack	4,4	6,4	5,6
Thiès	4,4	5,5	4,9
Louga	4,3	5,2	5,0
Fatick	5,8	6,6	6,4
Kolda	5,3	6,7	6,3
Matam	7,2	6,7	6,8
Kaffrine	4,6	7,2	6,7
Kédougou	5,8	6,9	6,6
Sédhiou	5,8	7,6	7,2
Sénégal	4,1	6,2	5,1

**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

Graphique II-5 : Représentation cartographique du niveau des ISF par région, RGPHAE 2013



### II.2.6. MORTALITE

Pour apprécier la situation sanitaire de la population de la région de Matam, le RGPHAE a collecté des données sur les décès des douze derniers mois. L'analyse de cette information permet d'évaluer le niveau global de la mortalité ainsi que la structure par âge des décès.

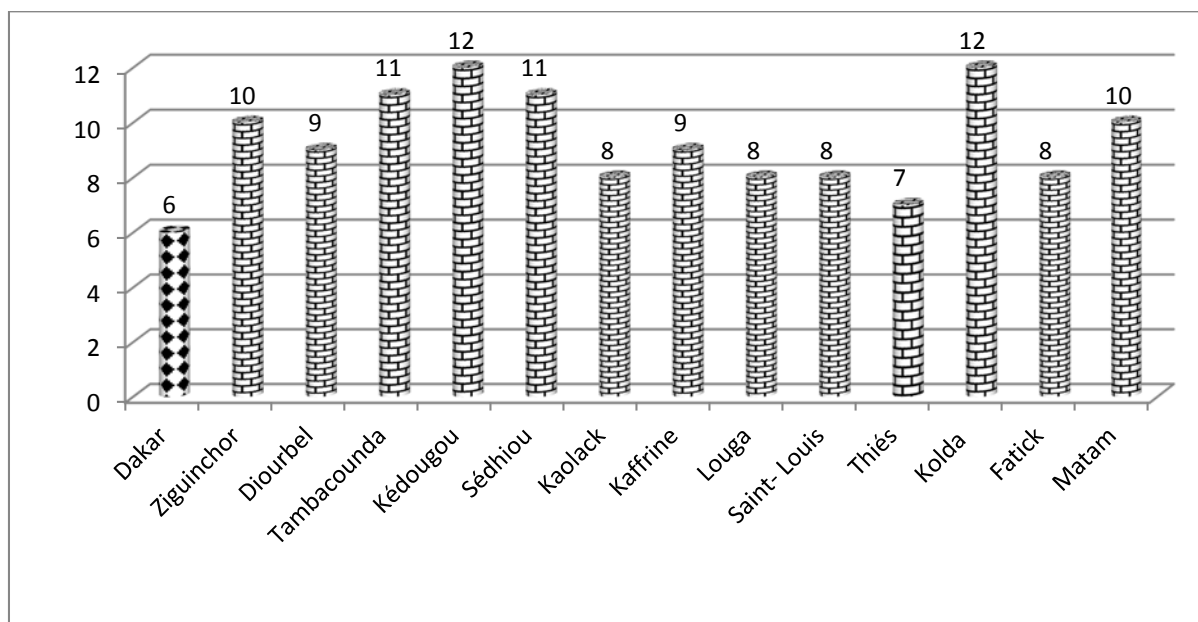
Le taux brut de mortalité dans la région de Matam est de 10‰ habitants. La région se situe donc au-delà de la moyenne nationale.

L'analyse des risques de décès des enfants avant l'âge de cinq ans révèle une détérioration de la situation sanitaire de la région. En 2011, les résultats de l'EDS MICS 2011 faisaient état d'un risque de mortalité infanto juvénile de 89‰. En 2013, le quotient de mortalité infanto juvénile de la région de Matam est de 91,8‰ contre 78,7‰ au niveau national et 57,1‰ à Thiès qui a la meilleure performance. Le graphique 1.8 illustre clairement les différences de niveau de mortalité entre régions. En effet, il apparaît, sans équivoque, que c'est dans les régions du Sud-Est du pays, particulièrement Tambacounda, Kédougou, Kolda et Sédhiou, où la mortalité infanto juvénile est plus forte. Ces régions sont suivies de celle de Matam et de Ziguinchor.

Par ailleurs, quel que soit le sexe de l'enfant, la région de Matam enregistre des niveaux de mortalité infanto juvénile inférieurs à la moyenne nationale. Cependant, il convient de souligner que la région de Matam fait partie du groupe des six régions qui ont les taux les plus élevés du pays. Les régions de Kolda (157,4%), Kédougou (154,2%), Tambacounda (134,5%) et Sédhiou (126,3%) présentent les taux de mortalité des moins de cinq ans les plus inquiétants.

L'analyse de la structure des décès permet de calculer l'espérance de vie sous l'hypothèse d'une mortalité par âge constante au fil du temps. En se basant sur les données de 2013, l'espérance de vie au niveau de la région de Matam est estimée à 60,4 ans, en deçà de celle du niveau national (64,8). Cette espérance de vie est plus élevée chez les femmes (61,5) que chez les hommes (59,3).

**Graphique II-6 : Taux brut de mortalité par région de résidence au Sénégal en 2013**



Source : ANSD. RGPHAE 2013

**Tableau II-8 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, la région de résidence et le milieu de résidence au Sénégal en 2013**

Région	Homme	Femme	Ensemble
Dakar	68,4	70,9	69,6
Ziguinchor	62,8	62,9	62,9
Diourbel	61	64,6	62,8
Saint-Louis	63,6	65,5	64,5
Tambacounda	57,6	58,1	57,8
Kaolack	62,8	66,3	64,6
Thiès	66,8	69,6	68,2
Louga	65,6	66,8	66,2
Fatick	63,5	66,6	65,1
Kolda	54,6	54,7	54,7
Matam	59,3	61,5	60,4

Kaffrine	60,8	65,3	62,9
Kédougou	55	55,1	55
Sédhiou	56,2	57,9	57,1
Milieu de résidence			
URBAIN	66,2	68,6	67,4
RURAL	61,1	64,3	62,7
ENSEMBLE	63,2	66,5	64,8

**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile (risque de décès avant le cinquième anniversaire), elle est estimée à 91,8‰ pour la région de Matam, contre 78,7‰ au niveau national. On constate également des disparités importantes selon le milieu de résidence. Elle est de 56,0‰ en milieu urbain contre 94,2‰ en milieu rural, soit une différence de près de 40‰. Comparativement aux autres régions, on observe que le niveau de mortalité infanto-juvénile de Matam fait de lui la sixième région à taux élevés, derrière Kolda (157,4‰), Kédougou (154,2‰), Tambacounda (134,5‰), Sédhiou (126,3‰) et Diourbel (97,8‰). Par ailleurs, on observe pour la région de Matam, une faible variation selon le sexe (respectivement 93,2‰ et 90,3‰ pour les garçons et les filles).

**Tableau II-9 : Quotients de mortalité infanto-juvénile selon le sexe, la région et le milieu de résidence au Sénégal en 2013**

Région	Homme	Femme	Ensemble
Dakar	62,2	61,3	61,7
Ziguinchor	56,2	81,8	68,8
Diourbel	99,6	95,9	97,8
Saint-Louis	90,6	90,6	90,7
Tambacounda	132	137,2	134,5
Kaolack	76,5	85,9	81,1
Thiès	57	57,2	57,1
Louga	77,9	83	80,4
Fatick	72,8	74,2	73,5
Kolda	154,5	160,4	157,4
Matam	93,2	90,5	91,8
Kaffrine	97,5	79,7	88,9
Kédougou	145,5	163,7	154,2
Sédhiou	127,2	125,5	126,3
<b>MILIEU DE RESIDENCE</b>			
URBAIN	53,8	58,4	56
RURAL	98,3	89,8	94,2
ENSEMBLE	81	76,3	78,7

**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

### II.2.7. DECLARATION DES FAITS D'ETAT CIVIL

En tant que système d'enregistrement continu des principaux événements démographiques, l'Etat civil représente une source d'information capitale pour l'administration et la prise de décision. Au cours du RGPHAE, des questions sur l'enregistrement des mariages, des décès et des naissances ont été posées aux enquêtés.

La déclaration des mariages reste un événement peu répandu au sein des trois départements de la région. Moins d'un mariage sur dix est déclaré à l'état civil. Les proportions de mariages déclarés les plus élevées se retrouvent dans le département de Matam avec 12,7% de mariages déclarés à l'Etat civil. Quant au département de Ranérou, les mariages y sont très faiblement déclarés (2,8%).

Le problème de la **déclaration des mariages** se pose davantage en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans les zones urbaines des départements de Matam, Kanel et Ranérou, les taux de déclaration des mariages sont respectivement de 24,9%, 22,3% et 11,7%, alors qu'en milieu rural, les proportions sont de l'ordre de 18,8%, 9,2% et 2,4%.

La **déclaration des décès** est plus fréquente que celui des mariages. Au niveau des départements de Matam, Kanel et Ranérou, respectivement 18,8%, 12,3% et 7,6% des décès sont déclarés à l'état civil. A ce niveau, on note également des disparités selon le milieu de résidence avec une plus grande propension à déclarer les décès en milieu urbain qu'en milieu rural.

En termes de **possession d'actes de naissance** (bulletin de naissance ou jugement supplétif), beaucoup d'efforts restent à faire pour atteindre une déclaration universelle des naissances. Au niveau du département de Ranérou, moins de quatre personnes sur 10 ont un bulletin de naissance ou jugement supplétif. A l'image de la déclaration des décès et des mariages, la sous déclaration des naissances est davantage un problème rural. En effet, dans le milieu rural du département de Ranérou, plus de six personnes sur dix n'ont pas déclaré avoir un acte de naissance. Cette proportion est de l'ordre de près de quatre sur dix dans le milieu rural du département de Kanel et d'environ deux sur dix dans celui de Matam. Il importe donc de mener des investigations ciblées pour circonscrire les facteurs qui entravent la déclaration des faits d'état civil spécifiquement en milieu rural.

**Tableau II-10 : Déclaration des mariages et des décès à l'état civil par département selon le milieu de résidence (%)**

Département	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Non	Oui	NSP
	Non	Oui	NSP	Non	Oui	NSP			
<b>Déclaration des mariages à l'état civil</b>									
MATAM	65,9	24,9	9,2	82,4	10,3	7,4	79,6	12,7	7,7
KANEL	66,6	22,3	11,1	86,8	9,2	4,0	81,9	12,3	5,7
RANEROU	84,6	11,7	3,7	96,6	2,4	1,0	96,1	2,8	1,1
<b>Déclaration des décès</b>									
MATAM	56,8	36,6	6,7	76,9	14,1	9,0	72,7	18,8	8,5
KANEL	71,2	19,5	9,3	86,1	9,7	4,2	82,1	12,3	5,6
RANEROU	89,3	10,7	0,0	88,3	7,4	4,3	88,4	7,6	4,0

Le Recensement de 2013 a permis de collecter des informations relatives à la déclaration des naissances à l'état civil à travers la possession d'acte de naissance par les individus. Autrement dit, il s'agit de s'informer si la personne recensée possède un bulletin de naissance, un jugement supplétif, ou n'en possède aucun.

**Un bulletin de naissance** (ou acte de naissance) est un acte juridique de l'état civil signé par un officier de l'état civil qui atteste de la naissance d'une personne. Le terme renvoie au document officiel délivré par l'officier d'état civil à la suite d'une déclaration de naissance dans les délais (30 jours pour la **déclaration normale** et 45 jours jusqu'à 1 an pour la **déclaration tardive**).

**Un jugement supplétif** est la décision rendue par le Président du tribunal départemental pour autoriser l'officier de l'état civil à inscrire certaines déclarations (naissance, mariage, décès,...) sur les registres. Ce jugement est nécessaire lorsque la déclaration n'a pas été faite dans les délais (1 an).

Compte tenu du fait que, dans la plupart des cas, le principal répondant n'est pas le concerné et du fait aussi du niveau élevé de la population analphabète, les résultats obtenus pourraient ne pas refléter la réalité. Ainsi, il serait difficile de se prononcer sur le type d'acte de naissance et faire la distinction entre un bulletin de naissance et un jugement supplétif.

**Tableau II-11 : Déclaration des naissances à l'état civil par département (%)**

Département			bulletin de naissance (%)	jugement supplétif (%)	Aucun (%)	NSP(%)
Matam	MILIEU DE RESIDENCE	Urbain	79,0	11,8	5,3	3,9
		Rural	57,5	22,4	13,8	6,3
		Ensemble	61,7	20,4	12,1	5,8
Kanel		Urbain	70,0	20,0	6,2	3,9
		Rural	35,1	26,7	34,1	4,0
		Ensemble	44,1	25,0	27,0	4,0
Ranérou		Urbain	20,3	35,2	36,8	7,6
		Rural	7,9	28,0	61,7	2,4
		Ensemble	8,6	28,4	60,3	2,7

**Source :** ANSD.RGPHAE2013

### II.2.1. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La prévalence du handicap au niveau de la région de Matam est de 8,1%. Ce phénomène est plus apparent chez les femmes (8,6%) que chez les hommes

(7,7%). Par contre, le handicap est pratiquement d'une même ampleur aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

La proportion de personnes en situation de handicap varie également selon le département de résidence. Les départements de Kanel (8,4%) et de Ranérou (8,3%) enregistrent une prévalence supérieure à celle de Matam qui a 7,8% de personnes en situation de handicap.

**Tableau II-12 : Proportions (%) de personnes en situation de handicap par département et par milieu de résidence selon le sexe**

Département		Masculin		Féminin		Total		
		non handicapé	handicapé	non handicapé	handicapé	non handicapé	handicapé	
Matam	MILIEU DE RESIDENCE	Urbain	93,9	6,1	92	8	92,9	7,1
		Rural	92,6	7,4	91,5	8,5	92	8
		Ensemble	92,9	7,1	91,6	8,4	92,2	7,8
Kanel		Urbain	91,5	8,6	90,9	9,1	91,2	8,8
		Rural	92,1	7,9	91,3	8,7	91,7	8,3
		Ensemble	91,9	8,1	91,2	8,8	91,6	8,4
Ranérou		Urbain	92,9	7,1	92,9	7,1	92,9	7,1
		Rural	91,5	8,5	91,9	8,1	91,7	8,3
		Ensemble	91,6	8,4	91,9	8,1	91,7	8,3
Total	Urbain	92,6	7,4	91,4	8,6	92	8	
	Rural	92,3	7,7	91,4	8,6	91,8	8,2	
	Ensemble	92,4	7,7	91,4	8,6	91,9	8,1	

**Source** : ANSD. RGPHAE, 2013

## Conclusion

Le RGPHAE indique qu'en décembre 2013, la population résidente à Matam est de 562 539 habitants dont 49,1% d'hommes et 50,9% de femmes. Il met en exergue la jeunesse de la population. L'âge moyen de la population est de 25 ans et la moitié de la population a moins de 23 ans (âge médian).

La répartition spatiale révèle une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (département et communes) de la région. Les Départements de Matam et Kanel abritent ensemble plus des trois quart de la population de la région de Matam.

Par rapport aux autres régions du pays, la région de Matam affiche le niveau de fécondité le plus bas (6,8 enfants par femme).

L'espérance de vie au niveau de la région de Matam (59,3 ans) est très au-dessus de celle du niveau national (64,8 ans). Elle est plus élevée chez les femmes (61,5 ans) que chez les hommes (60,4 ans).



Tout le monde  
compte !

## Chapitre III : ALPHABETISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION ET ACTIVITE ECONOMIQUE

### Résumé

*Dans l'ensemble, le taux de fréquentation scolaire est plus élevé dans le département de Matam (70%) suivi du département de Kanel (36,0%). Le taux de fréquentation scolaire le plus faible se retrouve au niveau du département de Ranérou (19,3%).*

*En zone urbaine, les taux de fréquentation scolaire sont de l'ordre de 55,0%, 45,7% et 49,4% respectivement dans les départements de Matam, Kanel et Ranérou contre respectivement 46,2%, 32,5% et 17,4% en milieu rural de ces mêmes circonscriptions administratives.*

*Il apparaît que, quel que soit le département, le taux de fréquentation scolaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles.*

*En 2013, la population active de la région de Matam était évaluée à 134 215 individus, et est essentiellement composée d'hommes (60,8%).*

*Le taux d'inactif régional de l'ordre de 53,4% indique un réel problème de disponibilité de l'emploi et de qualification professionnelle.*

*Le taux d'activité de la population de la région de Matam est de 46,6%. Ce taux d'activité est plus élevé en milieu rural (48,3%) qu'en milieu urbain (40,4%). Le département de Matam enregistre le taux d'activité le plus faible de la région, avec 41,2%.*

*En outre, au moment du recensement, moins de cinq personnes, en âge de travailler, sur dix avaient un emploi au cours des douze mois ayant précédé la collecte ou étaient à la recherche d'un emploi.*

## Introduction

Considérée comme un facteur de développement humain de par sa contribution à l'acquisition de connaissances utiles et l'aide à l'insertion et à la participation active dans l'espace sociétal qu'elle apporte, l'éducation est reconnue comme un droit pour tous. Ce qui a conduit la communauté internationale, en 2000, à s'engager pour l'atteinte d'un objectif d'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015, mais aussi l'atteinte de l'objectif d'amélioration de 50% de la population de 15 ans ou plus sachant lire et écrire à travers le volet « Alphabétisation ».

Des évaluations, à travers des enquêtes et études, sont régulièrement faites pour apprécier les avancées opérées dans ces domaines. Le RGPHAE a réservé une partie à ce volet en incluant des questions relatives, d'une part, à la capacité des individus à lire et à écrire dans une langue quelconque et d'autre part, à la fréquentation scolaire.

Le chapitre comporte trois sections. La première qui traite de l'alphabétisation examine la répartition des personnes sachant lire et écrire dans une langue quelconque. La deuxième section aborde la scolarisation qui concerne les apprenants en cours de formation. La formation professionnelle est traitée à la troisième et dernière section en sus du niveau d'instruction de l'ensemble de la population résidente de trois ans ou plus.

### III.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

Dans la collecte des données sur l'éducation, l'alphabétisation, le niveau d'instruction et l'activité économique, un certain nombre de concepts a été utilisé. Ainsi, le but de cette partie est de les définir.

**Aptitude à lire et à écrire dans une langue** : Cette variable représente le degré d'alphabétisation chez un individu. D'après l'UNESCO, « une personne est alphabète si elle peut à la fois lire, écrire et comprendre un énoncé simple et bref se rapportant à sa vie quotidienne» (UNESCO, 1958). L'indicateur qui mesure le niveau d'alphabétisation pour la population âgée de 15 ans et plus, est le taux d'alphabétisation représentant le rapport entre l'effectif de la population sachant lire et écrire dans une langue quelconque et l'effectif total de la population concernée.

**Fréquentation scolaire :** La fréquentation scolaire est conçue comme étant «le fait de fréquenter régulièrement un établissement d'enseignement accrédité ou de suivre un programme d'étude homologué, à caractère public ou privé, en vue d'un apprentissage organisé à un niveau d'enseignement quelconque » (Nations Unies, 2008).

**Activité économique habituelle :** Par activité économique, il faut retenir le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et services destinés à la vente ou à l'autoconsommation des ménages. La personne qui exerce une activité économique, au sens de la comptabilité nationale, fournit la main d'œuvre pour la production de biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ou en vue d'un bénéfice. Sont exclues de la sphère économique les activités illicites ou souterraines. Par contre, les activités ménagères sont mesurées.

**Population en âge de travailler :** La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

**Population habituellement active :** Dans le cadre du RGPHAE, c'est l'activité habituelle (c'est-à-dire celle exercée au cours des douze derniers mois précédant la date de collecte) qui est mesurée. La population habituellement active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15 ans ou plus), et qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu à occuper un emploi pendant au moins 3 mois ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi). Ce concept de population active permet de mesurer le taux d'activité, qui est le rapport de la population habituellement active à celle en âge de travailler.

**Population active habituellement occupée :** Une partie des individus habituellement actifs est occupée, c'est-à-dire formée par des personnes qui durant la période de référence (les 12 derniers mois) disposaient :

- d'un emploi salarié : personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;
- ou d'un emploi non salarié : personnes qui ont effectué un travail en vue d'en tirer un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature.

Dans le cadre du Recensement, elle correspond à l'ensemble des personnes qui, au cours des 12 derniers mois précédant la date de l'interview, ont eu à exercer en continu un emploi pour une durée d'au moins 3 mois. Cette définition permet de prendre en compte dans la population des occupés, les agriculteurs, les aides familiaux, les travailleurs malades, en congé, etc.

**Population au chômage** : Cette population est formée d'actifs habituels qui, au cours de la période de référence, n'ont jamais occupé un emploi pour une durée d'au moins 3 mois et sont à la recherche active d'un emploi qu'ils sont disponibles à occuper. Contrairement aux enquêtes emploi où le chômage se mesure à partir d'un ensemble de critères (conditions définies par le BIT), le chômage est ici appréhendé sur la base des déclarations des interviewés. On en distingue deux catégories :

- les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi ;
- les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi (primo-demandeurs d'emploi).

### III.2. NIVEAU D'ALPHABETISATION DE LA POPULATION

L'alphabétisation joue un rôle majeur dans le quotidien des individus et bénéficie depuis longtemps de programmes spéciaux avec l'introduction des langues nationales dans le système formel d'alphabétisation. Ce n'est qu'après l'indépendance qu'elle a fait une entrée timide dans le paysage scolaire avec une planification progressive. A côté de la langue française, « langue officielle » du pays, six langues principales que sont le Diola, le Mandingue, le Pulaar, le Sérère, le Soninké et le Wolof ainsi que l'Arabe furent homologuées et codifiées. L'alphabétisation joue un rôle majeur dans le quotidien des individus et bénéficie depuis longtemps de programmes spéciaux avec l'introduction des langues nationales dans l'éducation nationale. Ce n'est qu'après l'indépendance qu'elle a fait une entrée timide dans le paysage scolaire avec une planification progressive. A côté de la langue française, « langue officielle » du pays, quelques langues principales parmi lesquelles le Diola, le Mandingue, le Pulaar, le Sérère, le Soninké et le Wolof ainsi que l'Arabe furent homologuées et codifiées.

L'alphabétisation en français est plus répandue que celle des autres langues au sein de la région de Matam particulièrement dans le département de Matam avec un taux d'alphabétisation en Français de 27,1%. Il est suivi du département de Kanel (24,9%) et de celui de Ranérou (22,0%).

L'alphabétisation en arabe semble être plus fréquente au sein du département de Kanel avec 10,3% de personnes sachant lire et écrire en arabe.

L'alphabétisation en langue nationale est, par contre, plus fréquente dans le département de Ranérou avec 11,0% de la population de 10 ans et plus qui savent lire et écrire dans une langue nationale. Par ailleurs, dans les départements de Matam et de Kanel, l'alphabétisation en langue nationale est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes.

**Tableau III-1 : Taux d'alphabétisation (%) selon le sexe, le département de résidence et la langue d'alphabétisation**

Entités	Masculin			Féminin			Total		
	Langues nationales	Français	Arabe	Langues nationales	Français	Arabe	Langues nationales	Français	Arabe
Matam	7,1	26,0	11,2	5,4	2,1	22,9	6,2	5,5	24,3
Kanel	4,7	16,4	11,7	3,4	1,7	15,9	4,0	5,5	16,1
Ranérou	5,4	9,5	5,8	3,2	2,6	7,6	4,3	4,4	8,5
Région de Matam	6,0	20,4	10,9	4,4	2,0	18,7	5,1	5,4	19,5

**Source** : ANSD. RGPHAE 2013

### III.3. FREQUENTATION SCOLAIRE

La fréquentation scolaire constitue un indicateur important pour apprécier la qualité des ressources humaines d'une zone. Dans l'ensemble, le taux de fréquentation scolaire est plus élevé dans le département de Matam (70%) suivi du département de Kanel (36,0%). Le taux de fréquentation scolaire le plus faible se retrouve au niveau du département de Ranérou (19,3%).

Le milieu de résidence constitue une variable discriminante dans la fréquentation scolaire. En zone urbaine, les taux de fréquentation scolaire sont de l'ordre de 55,0%, 45,7% et 49,4% respectivement dans les départements de Matam, Kanel et

Ranérou contre respectivement 46,2%, 32,5% et 17,4% en milieu rural de ces mêmes circonscriptions administratives.

Selon le sexe, il apparaît que, quel que soit le département, le taux de fréquentation scolaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles. L'écart entre les deux sexes est particulièrement beaucoup moins important dans le département de Ranérou.

**Tableau III-2 : Proportions (%) des personnes instruites par département selon le sexe et le milieu de résidence**

Département	MILIEU DE RESIDENCE					
	Urbain		Rural		Total	
	non instruits	instruits	non instruits	instruits	non instruits	instruits
Matam	45,0	55,0	53,8	46,2	52,1	47,9
Kanel	54,3	45,7	67,5	32,5	64,0	36,0
Ranérou	50,6	49,4	82,6	17,4	80,7	19,3

Département	SEXE					
	Masculin		Féminin		Total	
	non instruits	instruits	non instruits	instruits	non instruits	instruits
Matam	45,0	55,0	58,8	41,2	52,1	47,9
Kanel	56,7	43,3	70,8	29,2	64,0	36,0
Ranérou	77,5	22,5	83,9	16,1	80,7	19,3

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

### III.4. ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION

#### III.4.1. VOLUME DE LA POPULATION ACTIVE

En 2013, la population active de la région de Matam était évaluée à 134 215 individus. Cette population active est essentiellement composée d'hommes (60,8%) et réside principalement dans les départements de Matam et de Kanel avec respectivement 44% chacun.

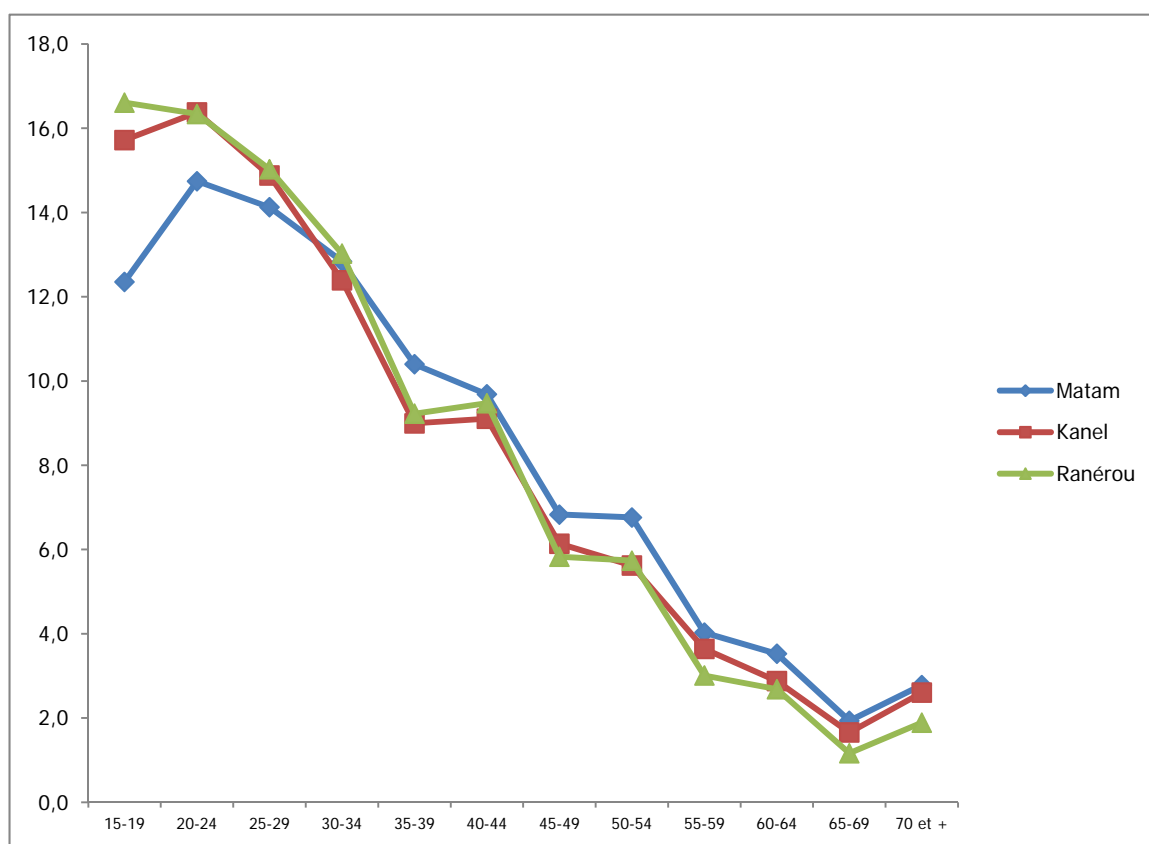
Le tableau a.7 des annexes montre qu'au niveau régional, à l'exception des tranches d'âges allant de 25 à 60 ans, la population inactive reste globalement majoritaire sur la population active. Cette supériorité est plus marquée chez les jeunes âgées de 15 à 20 ans.

Il en est exactement de même au niveau du département de Kanel. Par contre, pour ce qui est du département de Ranérou, la population inactive est moins importante, excepté chez les personnes en âge de retraite. De surcroît, s'agissant du département de Matam, les jeunes (ceux âgés de moins de 30 ans) actifs et les personnes âgées de plus de 55 ans actifs sont globalement plus nombreux que leurs homologues inactifs.

Enfin, le taux d'inactif régional de l'ordre de 53,4% indique un réel problème de disponibilité de l'emploi et de qualification professionnelle.

Par ailleurs, une comparaison départementale permet de souligner, comme l'indique le graphique ci-dessous, qu'on enregistre des proportions d'actifs moindres dans le département de Matam que dans les autres départements, dans la tranche d'âges allant de 15 à 30 ans. Mais, à partir de 30 ans, les proportions d'actifs restent pratiquement plus élevées quel que soit le groupe d'âges dans le département de Matam.

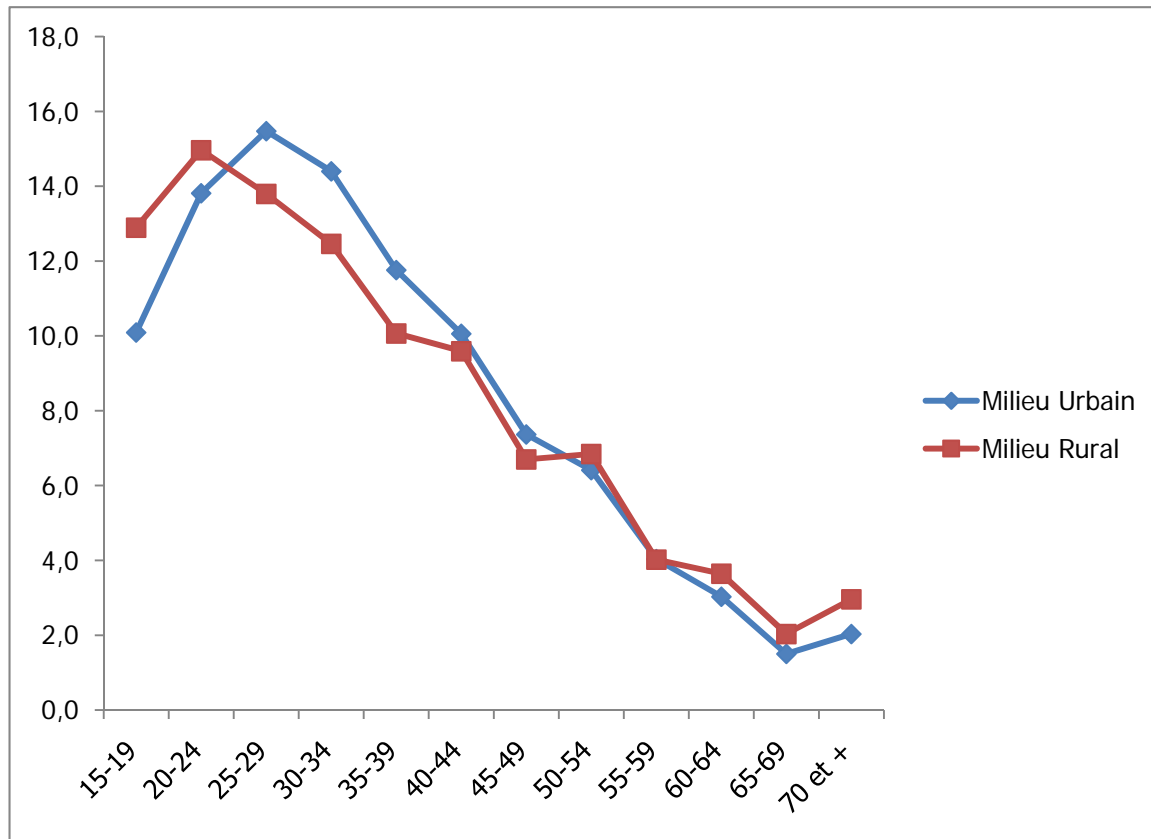
**Graphique III-1 : Evolution des proportions de la population active par département selon l'âge**



**Source :** ANSD. RGPHAE, 2013

Dans ce même ordre d'idées, la population active de la région se concentre essentiellement en milieu rural, si l'on considère les tranches d'âges allant de 15 à 25 ans et de plus de 50 ans. Par contre, à partir entre 25 et 50 ans, le poids des actifs reste plus élevé en milieu urbain.

Graphique III-2 : Répartition de la population active, par milieu de résidence en 2013



Source : ANSD. RGPHAE, 2013

### III.4.2. TAUX D'ACTIVITE

Le taux d'activité de la population de la région de Matam est de 46,6%. En outre, au moment du recensement, moins de cinq personnes, en âge de travailler sur dix avaient un emploi au cours des douze mois ayant précédé la collecte ou étaient à la recherche d'un emploi. Ce taux d'activité est plus élevé en milieu rural (48,3%) qu'en milieu urbain (40,4%).

Le taux d'activité est plus élevé dans le département de Ranérou (64,0%) suivi de celui de Kanel (49,4%). Le département de Matam enregistre le taux d'activité le plus faible de la région, avec 41,2%.

Tableau III-3 : Répartition de la population en âge de travailler par département et selon le milieu de résidence en 2013

Tranches d'âges	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Matam	39,4%	41,6%	41,2%
Kanel	40,5%	52,9%	49,4%

<b>Ranéro</b>	60,1%	64,2%	64,0%
<b>Région</b>	40,4%	48,3%	46,6%

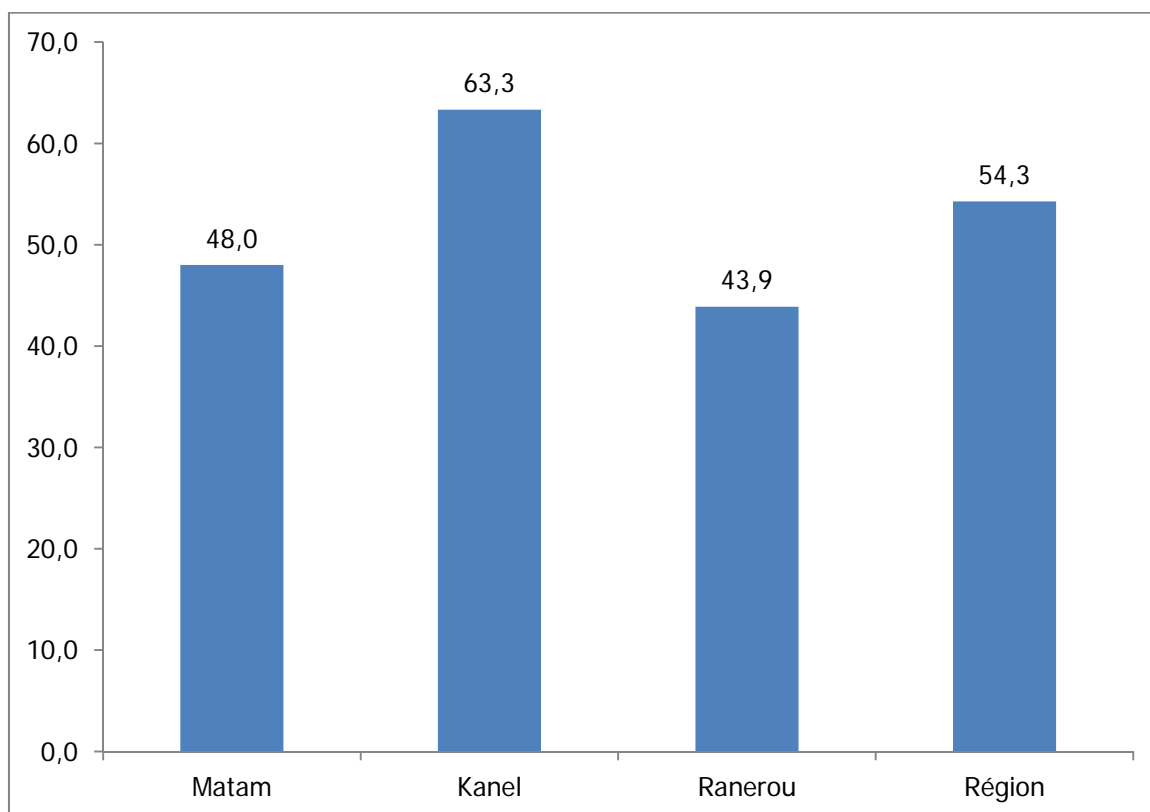
**Source :** ANSD. RGPHAE 2013

### III.4.3. TAUX DE CHOMAGE

Le chômage est relativement élevé au niveau de la région de Matam. Dans l'ensemble, environ 54,3% des enquêtés ont déclaré être au chômage au moment du recensement. En outre, le taux de chômage est plus élevé dans le département de Kanel (31,3%), suivi de celui de Ranéro (28,1%) et de Matam (19,8%).

Par ailleurs, le taux de chômage est plus accentué chez les femmes (26,0%) que chez les hommes (24,5%), et ceci quel que soit le département considéré sauf celui de Matam où le chômage touche plus les hommes que les femmes.

**Graphique III-3 : Représentation graphique des taux de chômage par département**

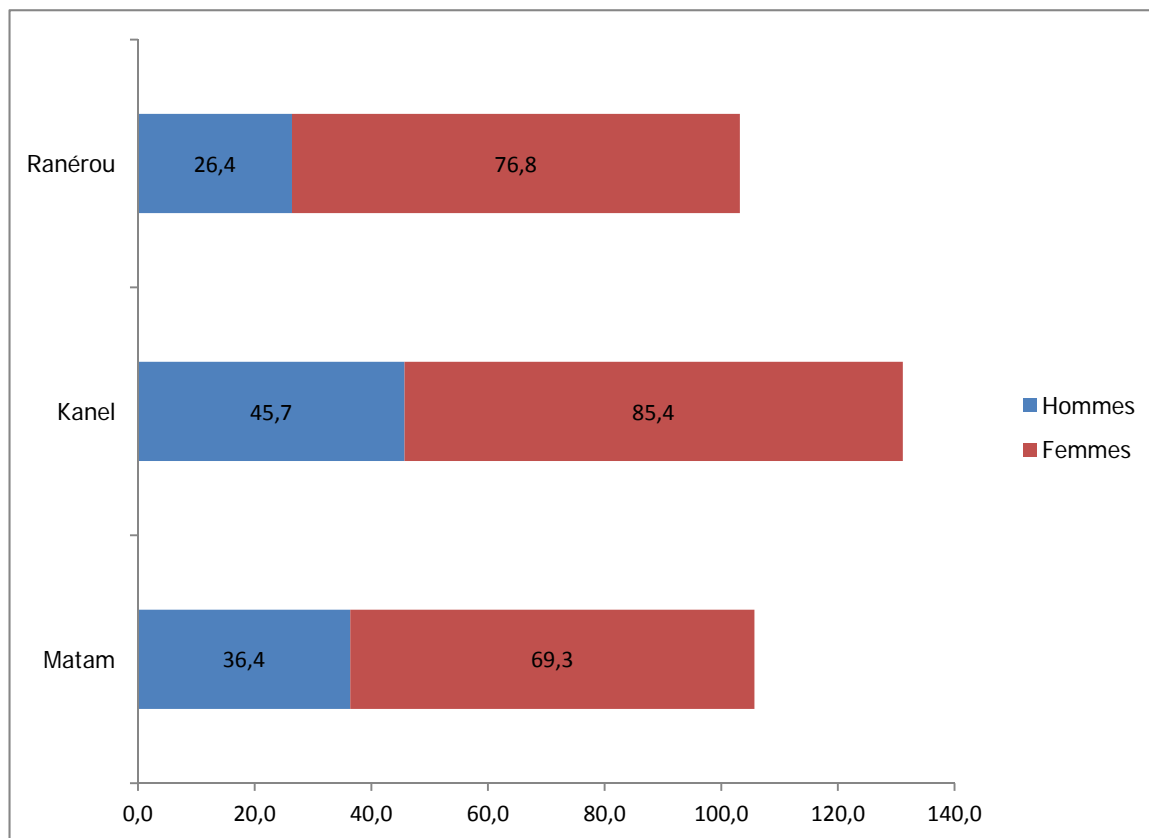


**Source :** ANSD. RGPHAE, 2013

Si l'on compare le chômage chez les hommes et les femmes, on remarque qu'il est plus frappant chez les femmes. Il se situe à 85,4% chez les femmes du département

de Kanel, 76,8% chez les femmes de Ranérou et de 69,3% chez les femmes de Matam. Le graphique ci-dessous révèle que les hommes de Kanel chôment plus que leurs homologues des deux autres départements de la région.

**Graphique III-4 : Taux de chômage par département, selon le sexe en 2013**



**Source :** ANDS. RGPHAE, 2013

## Conclusion

Dans la région de Matam, moins de 50% des personnes âgées de 10 ans et plus savent lire et écrire dans une langue quelconque. Des disparités importantes du taux d'alphabétisation apparaissent selon la langue, le sexe, le département et l'âge.

L'analyse du chômage des personnes âgées de 15 ans et plus, montre que, quels que soient le département et le sexe, le phénomène touche plus les femmes que les hommes.

# RGPHAE I

## Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



## Chapitre IV : MIGRATION

### Résumé

*Au niveau de la région de Matam, la population résidente en 2013 est estimée à 562 539 dont 33 613 sont nées hors de la région.*

*De même, sur la population totale des natifs de la région de Matam, 46 313 résident dans les autres régions au moment du RGPHAE. L'indice de sortie qui en découle est alors de 8,4 contre un indice d'entrée de 6,2.*

*S'agissant de l'immigration au cours des 10 dernières années, la région de Matam a enregistré 17 334 entrées. Le nombre de personnes qui résidaient dans la région de Matam en 2003 et qui résident dans une autre région en 2013 est de 15 671, soit un indice de sortie de 4,4.*

*Au cours des cinq dernières années, la région de Matam a enregistré 16408 entrées contre 11658 sorties, soit un solde migratoire de 4750.*

*Quelle que soit la période de référence considérée, le département de Matam est la principale destination des immigrants au sein de la région de Matam. 52,9% des immigrants durée de vie se sont installés au sein du département de Matam contre 35,7% au niveau de Kanel et 11,5% à Ranérou.*

*L'essentiel des émigrants d'origine de la région de Matam choisit l'Afrique centrale comme terre d'accueil, soit 38,6% du total des émigrés. L'Europe et l'Afrique de l'Ouest également les attirent en accueillant respectivement 29,6% et 29,3% du total de ces émigrés.*

## Introduction

L'étude sur les migrations et l'urbanisation revêt un intérêt capital pour la région de Matam. En effet, l'exode rural crée un déséquilibre entre le milieu rural et les villes. La connaissance de l'ampleur de ce déséquilibre permet une meilleure prise de décision.

Les informations collectées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 permettent de faire une analyse de la dynamique du phénomène migratoire, de fournir des données détaillées, tant sur l'ampleur des migrations internes et internationales que sur l'urbanisation.

Ce chapitre s'articule autour de trois parties. La première porte sur les concepts clefs, la seconde aborde le volume de la migration interne et, enfin, la troisième est relative à l'intensité de la migration interne.

### IV.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

#### IV.1.1. MIGRATION INTERNE

**Migrations internes** : Les migrations internes, ou migrations intérieures sont celles dont le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent tous les deux compris à l'intérieur du territoire.

**Migration durée de vie** : La migration durée de vie survient lorsque le lieu de résidence actuel du migrant est différent du lieu de naissance. Dans le cadre de ce chapitre, le lieu de naissance et le lieu de résidence sont ramenés à la région /département.

**Indice de rétention de la migration** : L'indice de rétention est la proportion de non migrants parmi la population dans une unité administrative considérée.

**Indice de sortie de la migration** : L'indice de sortie est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.

**Indice d'entrée** : L'indice d'entrée est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.

**Solde migratoire** : Le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative. Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties. Il est négatif dans le cas contraire.

**Migration totale** : La migration totale est la somme des entrées et des sorties d'une zone de migration.

#### IV.1.2. MIGRATION INTERNATIONALE

**Immigration durée de vie** : L'immigration internationale durée de vie désigne les arrivées sur le territoire national de personnes nées à l'étranger, qu'elles soient de nationalité sénégalaise ou étrangère.

**Emigration** : Les émigrations concernent les sorties du territoire national vers l'étranger. Les émigrations ne concernent que les sorties du ménage (vers l'étranger) de six mois et plus. Il s'agit de l'émigration au cours des 5 dernières années.

#### IV.2. VOLUME DE LA MIGRATION INTERNE

##### IV.2.1. MIGRATION « DUREE DE VIE »

Les informations collectées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de 2013, en vue de l'étude des migrations internes durée de vie, portent sur le lieu de naissance de l'enquêté. Comparée au lieu de résidence actuelle, cette variable permet d'étudier la migration durée de vie. Un migrant interne « durée de vie » est une personne recensée résidente dans une région/département autre que sa région/département de naissance.

Au niveau de la région de Matam, la population résidente en 2013 est estimée à 562 539 dont 33 613 sont nés hors de la région. De même, sur la population totale des natifs de la région de Matam, 46 313 résident dans les autres régions au moment du RGPHAE. L'indice de sortie qui en découle est alors de 8,4 contre un indice d'entrée de 6,2.

Tableau IV-1 : Effectifs des migrants « durée de vie » selon la région d'origine

Région De Résidence	Résidents	Résidents Non	Entrées	Indice D'entrée	Sorties	Natifs	Natifs Non	Indice De
Dakar	2 962 789	2 142 816	819 973	27,7	246 066	2 388 882	2 142 816	10,3
Ziguinchor	526 945	462 694	64 251	12,2	156 756	619 450	462 694	25,3
Diourbel	1 451 634	1 156 857	294 777	20,3	200 053	1 356 910	1 156 857	14,7
Saint-Louis	881 706	814 031	67 675	7,7	129 163	943 194	814 031	13,7

Tambacounda	661 191	606 625	54 566	8,3	58 862	665 487	606 625	8,8
Kaolack	931 214	851 891	79 323	8,5	202 479	1 054 370	851 891	19,2
Thiès	1 753 683	1 512 521	241 162	13,8	279 760	1 792 281	1 512 521	15,6
Louga	855 671	792 112	63 559	7,4	197 996	990 108	792 112	20
Fatick	701 241	633 702	67 539	9,6	150 005	783 707	633 702	19,1
Kolda	642 286	598 820	43 466	6,8	55 362	654 182	598 820	8,5
Matam	540 329	506 716	33 613	6,2	46 313	553 029	506 716	8,4
Kaffrine	546 841	511 788	35 053	6,4	74 671	586 459	511 788	12,7
Kédougou	136 379	129 037	7 342	5,4	29 718	158 755	129 037	18,7
Sédhiou	442 756	418 276	24 480	5,5	69 575	487 851	418 276	14,3

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Comparée aux régions comme Dakar ou Diourbel, la région de Matam est davantage une région d'émigration que d'immigration avec un solde migratoire de -12 700, soit un solde migratoire relatif de -1,7 (différence entre indice d'entrée et indice de sortie).

Tableau IV-2 : Solde migratoire durée de vie

REGION	SOLDE	SOLDE RELATIF
Louga	-134 437	-12,6
Kaolack	-123 156	-10,7
Ziguinchor	-92 505	-13,1
Fatick	-82 466	-9,5
St-Louis	-61 488	-6
Sédhiou	-45 095	-8,8
Kaffrine	-39 618	-6,3
Thiès	-38 598	-1,8
Kédougou	-22 376	-13,3
Matam	-12 700	-2,2
Kolda	-11 896	-1,7
Tambacounda	-4 296	-0,5
Diourbel	94 724	5,6
Dakar	573 907	17,4

Source : ANSD. RGPHAE 2013

#### IV.2.2. MIGRATION AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

S'agissant de l'immigration au cours des 10 dernières années, la région de Matam a enregistré 17 334 entrées, soit un indice d'entrée de 4,9. Cependant, le volume des sorties est cette fois moins important au cours de la même période. Le nombre de personnes qui résidaient dans la région de Matam en 2003 et qui résident dans une autre région en 2013 est de 15 671, soit un indice de sortie de 4,4.

La différence entre les entrées et les sorties au cours des 10 dernières années montre que la région de Matam a été plus attractive avec un solde migratoire de 1663, soit un solde migratoire relatif de 0,5.

Tableau IV-3 : Effectifs des immigrants au cours des 10 dernières années selon la région d'origine

REGION	RESIDENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS	ENTREES	INDICE D'ENTREE	SORTIES	RESIDENTS RECENTS	RESIDENTS NON MIGRANTS RECENTS	INDICE DE SORTIE
Dakar	2 318 004	2 095 394	222 610	9,6	154 616	2 250 010	2 095 394	6,9
Ziguinchor	385 983	351 206	34 777	9	45 785	396 991	351 206	11,5
Diourbel	978 389	841 564	136 825	14	74 582	916 146	841 564	8,1
Saint-Louis	613 578	579 566	34 012	5,5	41 950	621 516	579 566	6,7
Tambacounda	437 090	411 461	25 629	5,9	30 112	441 573	411 461	6,8
Kaolack	628 205	591 578	36 627	5,8	69 671	661 249	591 578	10,5
Thiès	1 248 173	1 151 537	96 636	7,7	98 847	1 250 384	1 151 537	7,9
Louga	590 740	558 738	32 002	5,4	59 904	618 642	558 738	9,7
Fatick	467 007	430 253	36 754	7,9	44 586	474 839	430 253	9,4
Kolda	421 509	400 874	20 635	4,9	25 423	426 297	400 874	6
Matam	355 203	337 869	17 334	4,9	15 671	353 540	337 869	4,4
Kaffrine	348 413	329 825	18 588	5,3	34 353	364 178	329 825	9,4
Kédougou	91 435	86 174	5 261	5,8	14 301	100 475	86 174	14,2
Sédhiou	289 150	274 587	14 563	5,0	22 452	297 039	274 587	7,6

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Tableau IV-4 : Solde migratoire

REGION	SOLDE	SOLDE RELATIF
Dakar	67 994	2,7
Ziguinchor	-11 008	-2,5
Diourbel	62 243	5,9
Saint-Louis	-7 938	-1,2
Tambacounda	-4 483	-0,9
Kaolack	-33 044	-4,7
Thiès	-2 211	-0,2
Louga	-27 902	-4,3
Fatick	-7 832	-1,5
Kolda	-4 788	-1,1
Matam	1 663	0,5
Kaffrine	-15 765	-4,1
Kédougou	-9 040	-8,4
Sédhiou	-7 889	-2,6

Source : ANSD. RGPHAE 2013

### IV.2.3. MIGRATION AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

La migration au cours des cinq dernières années donne une indication de la dynamique récente des mouvements de population. Au cours des cinq dernières années, la région de Matam a enregistré 16408 entrées contre 11658 sorties, soit un solde migratoire de 4750. Ce qui correspond à un solde migratoire relatif de 1,1.

En somme, quelle que soit la période de référence considérée, la région de Matam apparaît comme une zone d'arrivée et, dans une moindre mesure, comme une zone de destination.

**Tableau IV-5 : Effectifs des immigrants au cours des 5 dernières années selon la région d'origine**

Régions	Résidents	Résidents non	Entrées	Indice d'entrée	Sorties	Résidents récents	Résidents non migrants	Indice de sortie
Dakar	2 683 773	2 532 183	151 590	5,6	126 524	2 658 707	2532183	4,8
Ziguinchor	462 676	435 773	26 903	5,8	31 608	467 381	435773	6,8
Diourbel	1 211 978	1 077 982	133 996	11,1	60 390	1 138 372	1077982	5,3
Saint-Louis	750 143	719 738	30 405	4,1	35 658	755 396	719738	4,7
Tambacound	552 815	528 092	24 723	4,5	26 742	554 834	528092	4,8
Kaolack	780 583	748 435	32 148	4,1	57 156	805 591	748435	7,1
Thiès	1 506 761	1 430 884	75 877	5	80 154	1 511 038	1430884	5,3
Louga	725 200	698 346	26 854	3,7	52 428	750 774	698346	7,0
Fatick	586 350	554 760	31 590	5,4	32 078	586 838	554760	5,5
Kolda	538 616	521 218	17 398	3,2	21 255	542 473	521218	3,9
Matam	448 270	431 862	16 408	3,7	11 658	443 520	431862	2,6
Kaffrine	446 042	428 994	17 048	3,8	32 829	461 823	428994	7,1
Kédougou	115 648	111 351	4 297	3,7	14 941	126 292	111351	11,8
Sédhiou	370 186	357 340	12 846	3,5	18 662	376 002	357340	5,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

**Tableau IV-6 : Solde migratoire**

Région	Solde absolu	Solde relatif
Dakar	25 066	0,8
Ziguinchor	-4 705	-1,0
Diourbel	73 606	5,8
Saint-Louis	-5 253	-0,6
Tambacounda	-2 019	-0,3
Kaolack	-25 008	-3,0
Thiès	-4 277	-0,3
Louga	-25 574	-3,3
Fatick	-488	-0,1
Kolda	-3 857	-0,7
Matam	4 750	1,1
Kaffrine	-15 781	-3,3
Kédougou	-10 644	-8,1
Sédhiou	-5 816	-1,5

Source : ANSD. RGPHAE 2013

### **IV.3. INTENSITÉ DE LA MIGRATION INTERNE**

#### **IV.3.1. MIGRATION « DUREE DE VIE »**

Les immigrants durée de vie observés pendant le recensement au niveau de la région de Matam proviennent essentiellement des régions de Dakar, Thiès, Saint-Louis, Tambacounda et Diourbel avec respectivement 48,7%, 11,4%, 10,0%, 6,8% et 4,6%. A l'exception des régions de Dakar et de Thiès, l'essentiel des immigrants durée de vie proviennent des régions frontalières de Matam.

S'agissant des régions de destination des natifs de Matam, Dakar se positionne en première ligne comme région d'accueil avec 64,7% des émigrants. Outre Dakar, les régions de Thiès, de Saint-Louis, de Tambacounda et de Diourbel accueillent une part importante des émigrants durée de vie avec respectivement 10,8%, 7,2%, 5,5% et 3,5%.

#### **IV.3.2. MIGRATION AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES**

La dynamique migratoire des 10 dernières années obéit à une tendance similaire à celle observée au niveau de la migration durée de vie. L'essentiel des immigrants au cours des 10 dernières années proviennent des régions de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Tambacounda et Diourbel.

Les principales régions de destination constatées sont Dakar (29,8%), Kaolack (11,5%) Saint-Louis (10,8%) et Diourbel (9,8%). On remarque que Dakar est la région la plus attractive des habitants de Matam au cours des dix dernières années.

#### **IV.3.3. MIGRATION AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES**

Au cours des cinq dernières années, 48,0% des personnes venues s'installer à Matam viennent de la région de Dakar, 13,1% de la région de Saint-Louis, 11,6% de la région de Thiès et 8,0% de la région de Tambacounda et 4,8% viennent de Diourbel.

Les tendances de l'émigration récente ne s'écartent pas véritablement de celles observées au cours des 10 dernières années.

Tableau IV-7 : Proportions (%) des natifs, d'immigrants et d'émigrants selon la région d'origine/de destination

Région	Au cours des 5 dernières années	Au cours des 10 dernières années
<b>Immigration</b>		
Dakar	48,0	53,1
Diourbel	4,8	4,9
Fatick	2,6	1,3
Kafrine	1,2	1,0
Kaolack	2,3	2,4
Kédougou	0,3	0,3
Kolda	2,3	2,3
Louga	2,8	2,3
Saint-Louis	13,1	11,5
Sédhiou	0,4	0,4
Tamba	8,0	6,9
Thiès	11,6	11,3
Ziguinchor	2,6	2,3
<b>Emigration</b>		
Dakar	29,5	29,8
Diourbel	9,0	9,8
Fatick	2,3	2,2
Kafrine	1,9	2,1
Kaolack	13,1	11,5
Kédougou	1,2	1,2
Kolda	10,0	8,0
Louga	4,2	4,8
Saint-Louis	9,3	10,8
Sédhiou	3,5	3,1
Tamba	5,8	6,3
Thiès	3,5	4,4
Ziguinchor	6,7	6,0

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

#### IV.4. DEPARTEMENT D'INSTALLATION DES MIGRANTS

Quelle que soit la période de référence considérée, le département de Matam est la principale destination des immigrants au sein de la région de Matam. 52,9% des immigrants durée de vie se sont installés au sein du département de Matam contre 35,7% au niveau de Kanel et 11,5% à Ranérou.

De même, au cours des 10 dernières années, 52,8% des immigrants se sont installés dans le département de Matam et 51,7% au cours de la période la plus récente. Le département de Ranérou est sans doute celui qui reçoit le moins d'immigrants, quelle que soit la période de référence. Par ailleurs, le choix du département d'installation varie selon la région d'origine. Par ailleurs, il a été constaté que les migrations des populations entre les départements sont faibles. Les populations ne sortent presque pas de leur département de naissance. De même, leur lieu de résidence, il y a 10 et 5 ans reste quasiment le même.

Tableau IV-8 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination

Régions	Immigration, il y a 10 ans		
	Dépt. Matam (%)	Dépt. Kanel (%)	Dépt. Ranérou (%)
Dakar	29,0	27,1	25,9
Diourbel	7,7	10,9	10,6
Fatick	1,0	1,4	10,3
Kaffrine	1,5	0,6	9,6
Kaolack	17,5	3,7	2,3
Kédougou	0,9	1,7	0,6
Kolda	1,3	18,0	1,6
Louga	2,1	4,3	17,5
Matam	10,7	0,8	1,0
Saint-Louis	12,1	8,0	7,6
Sédhiou	5,0	0,6	0,3
Tambacounda	4,6	7,0	8,4
Thiès	4,6	3,7	3,2
Ziguinchor	2,0	12,0	1,1
<b>Total</b>	<b>52,8</b>	<b>37,1</b>	<b>10,1</b>

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

De même, au cours des 10 dernières années, 10,7% des immigrants se sont installés dans le département de Matam et 14% au cours de la période la plus récente. Le département de Ranérou est sans doute celui qui reçoit le moins d'immigrants, quelle que soit la période de référence. Par ailleurs, le choix du département d'installation varie selon la région d'origine. Les migrations des populations entre les départements sont faibles. Les populations ne sortent presque pas de leur département de naissance. De même, leur lieu de résidence, il y'a 10 et 5 ans, reste quasiment le même.

Tableau IV-9 : Répartition des migrants internes et externes selon le département de destination, bis

Régions	Immigration, il y a 5 ans		
	Dépt. Matam (%)	Dépt. Kanel (%)	Dépt. Ranérou (%)
Dakar	26,2	27,4	32,3
Diourbel	6,6	10,8	7,5
Fatick	0,9	1,0	13,7
Kaffrine	1,7	0,5	7,4
Kaolack	21,2	2,6	1,5
Kédougou	0,7	1,4	1,8
Kolda	1,0	22,4	0,6
Louga	1,4	4,1	15,8
Matam	14,0	0,6	0,7
Saint-Louis	10,6	6,5	5,9
Sédhiou	5,8	0,6	0,2
Tambacounda	4,8	5,4	8,6
Thiès	3,8	2,8	2,4
Ziguinchor	1,3	13,9	1,5
<b>Total</b>	<b>51,7</b>	<b>38,8</b>	<b>9,5</b>

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

## IV.5. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES IMMIGRANTS

Au niveau de l'immigration durée de vie, on dénombre un volume important de jeunes et d'adolescents. Cependant, en termes de valeurs relatives, la migration augmente avec l'âge. Les durées d'exposition différentes expliquent en partie cette variation de la migration par groupe d'âges.

S'agissant de la migration récente (10 et 5 ans), on note une forte intensité des mouvements migratoires entre 10 et 40 ans. De plus, pour celle il y a 5 ans, au niveau de la tranche d'âges 20 à 24 ans, on remarque qu'il y a plus de sorties féminines qu'il y en a d'entrées. Ce phénomène est beaucoup plus marqué chez la tranche d'âges allant de 20 à 30 ans, ayant migré il y a 10 ans. Les déplacements de population au niveau de la région de Matam pourraient donc être liés à l'exercice d'une activité économique donnée.

Tableau IV-10 : Répartition des immigrants et des émigrants durée de vie selon l'âge et le sexe

Groupes d'âges	Masculin		Féminin		Total	
	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie
0-4	1 605	763	1 590	764	3 196	1 526
5-9	1 900	912	1 738	1 097	3 639	2 009
10-14	1 948	1 021	1 714	1 192	3 662	2 213
15-19	1 779	1 610	1 643	1 773	3 421	3 383
20-24	1 842	2 821	1 588	2 550	3 430	5 370
25-29	1 853	2 914	1 685	2 417	3 538	5 331
30-34	1 763	2 538	1 564	1 970	3 327	4 509
35-39	1 283	2 010	1 104	1 704	2 387	3 713
40-44	1 055	1 805	976	1 705	2 032	3 509
45-49	745	1 350	667	1 361	1 412	2 711
50-54	637	1 392	603	1 390	1 240	2 782
55-59	428	1 258	280	1 142	708	2 399
60-64	315	1 129	295	1 125	609	2 254
64-69	193	732	144	744	337	1 477
70-74	177	705	122	651	299	1 355
75-79	100	448	61	371	162	820
80+	119	513	97	438	216	952

Source : ANSD.RGPHAE2013

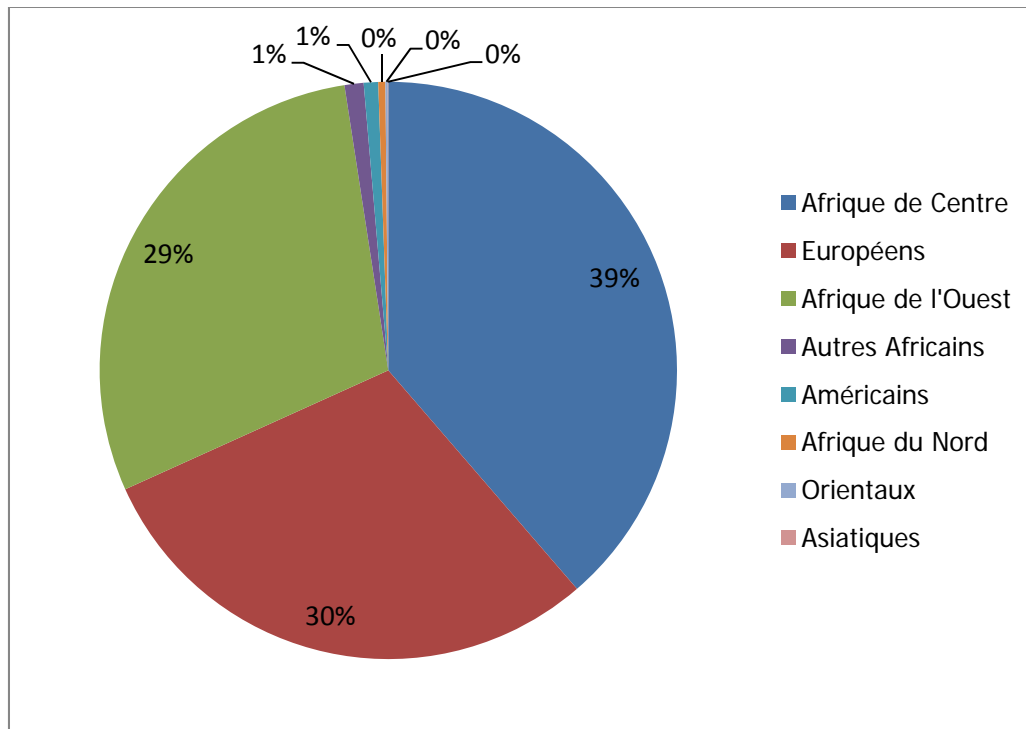
## IV.6. MIGRATIONS INTERNATIONALES

### IV.6.1. IMMIGRATIONS INTERNATIONALES

Les échanges entre la région de Matam et l'extérieur sont relativement denses. L'essentiel des émigrants d'origine de la région de Matam choisit l'Afrique centrale comme terre d'accueil, soit 38,6% du total des émigrés. L'Europe et l'Afrique de l'Ouest également les attirent en accueillant respectivement 29,6% et 29,3% du total

de ces émigrés. L'Orient et les pays asiatiques les enchantent peu, car on note seulement 0,1%, pour le premier et zéro candidat d'origine de la région de Matam pour le second.

**Graphique IV-1 : Répartition des émigrés de Matam selon le pays (zone) de destination**

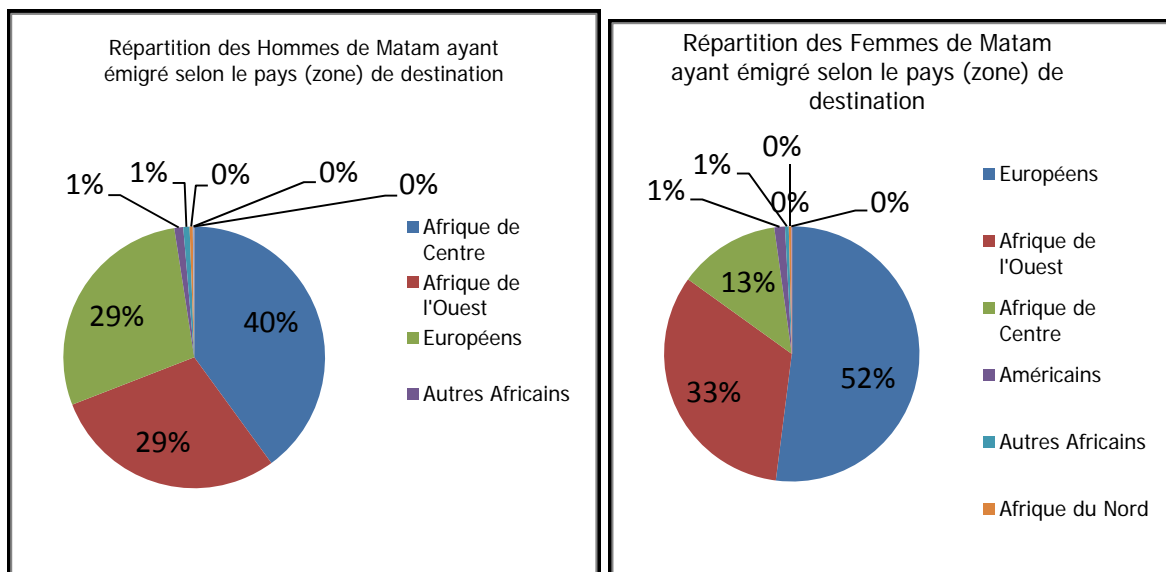


**Source :** ANSD. RGPHAE, 2013

S'agissant de la migration selon le sexe, il ressort des graphiques ci-après que 40% des hommes de la région de Matam résidant à l'étranger se trouvent en Afrique centrale. Les 29% résident en Afrique de l'Ouest et 28% sont en Europe.

Pour ce qui est des femmes, plus de la moitié des émigrées résident en Europe. Les 33% de ces femmes émigrées se trouvent en Afrique de l'Ouest ; et ce sont 13% qui résident en Afrique centrale.

**Graphique IV-2 : Répartition des Hommes et des Femmes de Matam ayant émigré selon le pays (zone) de destination**



Source : ANSD. RGPHAE, 2013

## Conclusion

Au niveau de la région de Matam, la population résidente en 2013 est estimée à 562 539 dont 33 613 sont nées hors de la région. De même, sur la population totale des natifs de la région de Matam, 46 313 résident dans les autres régions au moment du RGPHAE. L'indice de sortie qui en découle est alors de 8,4 contre un indice d'entrée de 6,2.

Quelle que soit la période de référence considérée, le département de Matam est la principale destination des immigrants au sein de la région de Matam. 52,9% des immigrants durée de vie se sont installés au sein du département de Matam contre 35,7% au niveau de Kanel et 11,5% à Ranérou.

L'essentiel des émigrants d'origine de la région de Matam choisit l'Afrique centrale comme terre d'accueil, soit 38,6% du total des émigrés. L'Europe et l'Afrique de l'Ouest également les attirent en accueillant respectivement 29,6% et 29,3% du total de ces émigrés.



Tout le monde  
compte !

## Chapitre V :

# MENAGE-HABITAT-ENVIRONNEMENT

### Résumé

*Dans la région de Matam, un ménage ordinaire compte en moyenne 11 personnes, soit trois personnes de plus que la moyenne nationale. La taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu rural (11) qu'en milieu urbain (10).*

*En termes de variation départementale, Kanel enregistre la taille moyenne de ménage la plus élevée de la région avec en moyenne 12 personnes.*

*Dans l'ensemble, les chefs de ménages de moins de 20 ans sont faiblement représentés au niveau des trois départements (moins de 1%).*

*Au niveau régional, 21,5% des ménages sont dirigés par une femme. La proportion de femmes chefs de ménage est plus élevée dans le département de Matam (26,1%) suivi du département de Kanel 20,5% et de Ranérou 6,7%.*

*Au niveau de la région de Matam, plus de la moitié des ménages vivent principalement dans des maisons basses (63,8%).*

*La quasi-totalité des ménages sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement. La location ne concerne que près de 5% des ménages de la région.*

*Au niveau de la région de Matam, près de 29% des ménages comptent deux personnes par pièce à usage d'habitation.*

*Dans la région de Matam, les robinets se trouvant dans les cours ou parcelles demeurent la source principale d'approvisionnement en eau de boisson. 26,8% des ménages de la région y ont recours. Cette proportion est plus élevée dans le département de Matam (32,6%) et dans le département de Kanel (26,9%). Par contre à Ranérou, plus de la moitié des ménages (53,6%) ont recours aux puits non protégés.*

*L'accès à l'électricité constitue un défi à relever au niveau de la région de Matam. Sur l'ensemble des ménages, seuls 32,9% utilisent l'électricité comme source d'éclairage.*

*Dans la région de Matam, malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 28,0% ont la nature comme type d'aisance.*

## Introduction

Le ménage peut être défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant ensemble sous le même toit et mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM). L'appartenance à un ménage dépend également de la durée de résidence. En effet, toute personne ayant passé au moins 6 mois ou qui en a l'intention, est considérée comme membre du ménage. Dans nos langues nationales, les notions de "ndieul" en Wolof, "ngank" en Serer, "hirandé" en Pular et "Siitik" en Diola, rendent fidèlement le sens du concept de ménage. Ces ménages ainsi définis sont connus sous le nom de ménages ordinaires. Il existe une autre catégorie de ménages rarement étudiée appelée ménage collectif. Un ménage collectif est défini comme un ensemble de personnes résidant dans un établissement public ou privé pour des raisons de santé, d'étude, d'incarcération, de vacances, etc. A la différence des ménages ordinaires, la notion de chef de ménage n'est pas utilisée pour les ménages collectifs, on parle plutôt de responsable.

### V.1. TAILLE DES MENAGES

Dans la région de Matam, un ménage ordinaire compte en moyenne 11 personnes, soit trois personnes de plus que la moyenne nationale. En outre, la taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu rural (11) qu'en milieu urbain (10).

En termes de variation départementale, Kanel enregistre la taille moyenne de ménage la plus élevée de la région avec en moyenne 12 personnes.

Tableau V-1 : Taille moyenne des ménages recensés par département selon le milieu de résidence

Département	MILIEU DE RESIDENCE		
	Urbain	Rural	Total
Matam	9	10	10
Kanel	13	12	12
Ranérou	7	8	8
Ensemble	10	11	11

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

## V.2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE

Dans l'ensemble, les chefs de ménages de moins de 20 ans sont faiblement représentés au niveau des trois départements (moins de 1%).

Au niveau régional, 21,5% des ménages sont dirigés par une femme. La proportion de femmes chefs de ménage est plus élevée dans le département de Matam (26,1%) suivi du département de Kanel 20,5% et de Ranérou 6,7%.

Tableau V-2 : Répartition (%) des Chefs de ménage, par groupes d'âges, selon le département et le sexe

Groupe d'âges	MATAM		KANEL		RANEROU		TOTAL	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
10-14	0,0	100,0	0,0	100,0	-	-	0,0	100,0
15-19	68,0	32,0	70,1	29,9	87,4	12,6	75,7	24,3
20-24	66,6	33,4	67,9	32,1	95,4	4,6	77,1	22,9
25-29	72,2	27,8	78,9	21,1	93,0	7,0	80,2	19,8
30-34	76,2	23,8	80,6	19,4	92,4	7,6	81,2	18,8
35-39	74,3	25,7	81,7	18,3	92,9	7,1	79,7	20,3
40-44	72,6	27,4	75,6	24,4	92,5	7,5	76,7	23,3
45-49	71,9	28,1	78,6	21,4	90,4	9,6	76,5	23,5
50-54	73,0	27,0	76,8	23,2	94,8	5,2	76,7	23,3
55-59	72,2	27,8	77,5	22,5	94,3	5,7	76,0	24,0
60-64	71,7	28,3	78,0	22,0	95,4	4,6	76,0	24,0
64-69	75,7	24,3	82,6	17,4	97,0	3,0	79,7	20,3
70-74	77,0	23,0	84,8	15,2	96,4	3,6	81,3	18,7
75-79	80,5	19,5	91,1	8,9	100,0	0,0	85,7	14,3
80+	84,0	16,0	87,2	12,8	93,8	6,2	85,7	14,3
Total	73,9	26,1	79,5	20,5	93,3	6,7	78,5	21,5

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

## V.3. CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS

Au niveau de la région de Matam, plus de la moitié des ménages vivent principalement dans des maisons basses (63,8%). Outre ce principal type de logement, 26,1% des ménages vivent dans des cases. Les immeubles à appartement représentent seulement 0,2% des logements utilisés par les ménages de la région.

La quasi-totalité des ménages sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement. La location ne concerne que près de 5% des ménages de la région. Les ménages propriétaires sont plus fréquents dans les départements de Ranérou (95,2%) et de Kanel (90,2%) et dans une moindre mesure dans le département de Matam (86,3%).

L'auto construction est le principal mode d'acquisition du logement (90,1%). Le reste des ménages ont acquis pratiquement leurs logements par héritage.

Tableau V-3 : Répartition (%) des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat

Caractéristiques de l'habitat		DEPARTEMENT			ENSEMBLE
		MATAM	KANEL	RANEROU	
<b>Type de logement</b>					
Type de logement	Autre	1,9	2,0	1,5	1,9
	Case	13,8	23,1	82,7	26,1
	Baraque	5,1	6,7	0,8	5,1
	Maison basse	75,8	64,8	13,8	63,8
	Maison à étage	3,1	3,3	1,1	2,9
	Immeuble à Appartements	0,3	0,2	0,2	0,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Statut d'occupation</b>					
Statut d'occupation	Propriétaire	86,3	90,2	95,2	88,9
	Co propriétaire	5,2	3,4	0,5	3,9
	Locataire	5,2	4,2	2,5	4,5
	Co locataire	0,7	0,5	0,2	0,6
	Location vente	0,0	0,0	0,0	0,0
	Logé par employeur	0,5	0,5	0,3	0,5
	Logé par les parents/amis	1,6	0,9	0,5	1,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Mode d'acquisition du logement</b>					
Mode d'acquisition du logement	Auto construction	88,0	91,7	93,7	90,1
	Promoteur immobilier	0,1	0,2	0,0	0,1
	Coopérative d'habitat	0,5	0,7	0,1	0,5
	Héritage	9,6	5,6	1,7	7,1
	Autre	1,8	1,8	4,5	2,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

#### V.4. DENSITE DU LOGEMENT

La densité du logement permet d'évaluer la promiscuité au sein du ménage. Au niveau de la région de Matam, près de 29% des ménages comptent deux personnes par pièce à usage d'habitation. Dans près de neuf ménages sur dix de chaque département pris individuellement, le nombre moyen de personnes par pièce à usage d'habitation se situe entre une et quatre personnes. Les ménages comptant cinq personnes ou plus par pièce à usage d'habitation représentent 10,3% de l'ensemble des ménages ordinaires.

Tableau V-4 : Répartition (%) des ménages selon la densité du logement par département

Département	moins d'une pers.	une pers.	deux pers.	trois pers.	quatre pers.	5 pers. et +	Total
MATAM	6,4	26,8	28,4	18,2	9,6	10,7	100,0
KANEL	5,1	24,6	30,6	20,9	9,7	9,3	100,0
RANEROU	5,6	24,6	29	19,2	9,8	11,8	100,0
ENSEMBLE	5,8	25,7	29,2	19,3	9,7	10,3	100,0

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

## V.5. APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dans la région de Matam, les robinets se trouvant dans les cours ou parcelles demeurent la source principale d'approvisionnement en eau de boisson. 26,8% des ménages de la région y ont recours. Cette proportion est plus élevée dans le département de Matam (32,6%) et dans le département de Kanel (26,9%). Par contre à Ranérou, plus de la moitié des ménages (53,6%) ont recours aux puits non protégés.

## V.6. MODE D'ECLAIRAGE

L'accès à l'électricité constitue un défi à relever au niveau de la région de Matam. Sur l'ensemble des ménages, seuls 32,9% utilisent l'électricité comme source d'éclairage. En dehors de l'électricité, la source d'éclairage prédominante au sein de la région est la lampe rechargeable (29,8%). La lampe tempête est utilisée par 15,7% des ménages, alors que l'énergie solaire ne concerne que 4,1% des ménages. L'électricité est principalement utilisée dans le département de Matam (43,2%) et Kanel (29,0%) et dans une moindre mesure dans le département de Ranérou (3,2%).

## V.7. TYPE D'AISSANCE

Le type d'aisance utilisé par les ménages renseigne sur les conditions d'hygiène et d'assainissement de la région. Dans la région de Matam, malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 28,0% ont la nature comme type d'aisance. Cette proportion est particulièrement élevée dans le département de Ranérou (75,1% des ménages). Le raccordement au système d'égouts est quasi inexistant dans la région (2,9%). En outre, 13,4% des ménages utilisent des toilettes avec fosse.

Tableau V-5 : Répartition (%) des ménages par département selon la source d'approvisionnement en eau de boisson, le principal mode d'éclairage et le principal type d'aisance

Désignations	DEPARTEMENT			ENSEMBLE
	MATAM	KANEL	RANEROU	
<b>Source d'approvisionnement en eau de boisson</b>				
Robinet dans logement	22,5	14,6	4,5	17,3
Robinet dans cour/parcelle	32,6	26,9	3,8	26,8
Robinet public/borne fontaine	21,9	19,6	22,8	21,2
Puits à pompe ou forage	2,2	5,1	10,2	4,3
Puits protégé	9,1	13,5	4,4	10,0
Puits non protégé	10,6	18,2	53,6	18,9
Source protégée	0,2	0,5	0,1	0,3
Source non protégée	0,6	1,1	0,4	0,8

Camion citerne	0,0	0,0	0,1	0,0
Charrette avec petite citerne/tonneau	0,1	0,1	0,1	0,1
Eau de surface	0,2	0,3	0,1	0,2
Eau minérale/améliorée	0,1	0,1	0,0	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Principal mode d'éclairage</b>				
Electricité	43,2	29,0	3,2	32,9
Solaire	4,0	5,4	0,9	4,1
Groupe électrogène	0,1	0,1	0,1	0,1
Gaz	0,0	0,1	0,0	0,0
Lampe à pétrole artisanale	2,3	2,5	0,2	2,1
Lampe tempête	14,9	17,9	12,9	15,7
Bougie	2,9	2,0	0,6	2,3
Bois	3,7	6,1	43,2	9,7
Lampe rechargeable	26,0	32,0	38,6	29,8
Autre	3,0	4,9	0,3	3,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Principal type d'aisance</b>				
Chasse raccordée à l'égout	3,2	3,4	0,2	2,9
Chasse avec fosse	15,3	14,0	4,1	13,4
Latrine Couverte	21,5	21,1	6,9	19,5
Latrine Non couverte	28,1	27,6	10,6	25,7
Latrine Ventilée améliorée	11,6	1,4	0,6	6,5
Edicule public	1,7	3,2	0,2	2,1
Dans la nature	16,4	27,2	75,1	28,0
Autre	2,1	1,9	2,3	2,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

## Conclusion

Dans la région de Matam, un ménage ordinaire compte en moyenne 11 personnes soit trois personnes de plus que la moyenne nationale.

Au niveau régional, 21,5% des ménages matamois sont dirigés par une femme.

L'accès à l'électricité constitue un défi à relever au niveau de la région de Matam. Sur l'ensemble des ménages, seuls 32,9% utilisent l'électricité comme source d'éclairage.

# Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE 2013)



Tout le monde  
compte !

## Chapitre VI : AGRICULTURE

### Résumé

*La région de Matam est une région à dominante agricole. 82,4% des ménages en milieu rural et 17,6% des ménages en milieu urbain s'adonnent à cette activité sans y être seulement salariés.*

*Les chefs de ménages agricoles sont en grande majorité des hommes (79,6%) contre 20,4% de femmes.*

*Il ressort de l'analyse des résultats que plus de 4 ménages agricoles sur 5, soit 80,0%, ont des exploitations très proches de leur lieu d'habitation ; ceux ayant des exploitations éloignées représentant 3,0% et très éloignées 9%.*

***L'agriculture pluviale et l'élevage** sont les principales grandes activités agricoles pratiquées dans la région.*

*La répartition selon la superficie cultivée montre que 85,0% des ménages agricoles ont cultivé entre 1 et 5 hectares durant la campagne 2012-2013. 7,9% des ménages ont cultivé moins de 1 hectare. Le nombre de ménages agricoles ayant cultivé plus de 20 hectares demeure faible ; il est en effet de 1,3%.*

## Introduction

Le secteur agricole est considéré comme le levier de l'économie nationale. Il constitue un secteur-clé pour le développement économique et social du pays, compte tenu d'une part de la population qui en dépend directement et d'autre part de sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, et de sa contribution dans la régulation des équilibres macroéconomiques et sociaux.

A cet égard, la disponibilité d'informations fiables, pertinentes et actualisées est un préalable pour une réussite de toute politique économique. De plus, l'élaboration de programmes de développement socioéconomique nécessite la disponibilité d'informations sectorielles de qualité.

### VI.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES AGRICOLES

La région de Matam est une région à dominante agricole. 82,4% des ménages en milieu rural et 17,6% des ménages en milieu urbain s'adonnent à cette activité sans y être seulement salariés. En outre, 5,6% des ménages agricoles du Sénégal résident dans la région de Matam.

Tableau VI-1 : Répartition des ménages Agricoles par région selon le milieu de résidence

REGION	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	% Effectif	Effectif	% Effectif	Effectif	% Effectif
Dakar	59 865	94,1	3 736	5,9	63 601	8,4
Ziguinchor	12 242	28,8	30 298	71,2	42 540	5,6
Diourbel	6 888	10,8	57 031	89,2	63 919	8,5
Saint-Louis	23 933	33,7	47 056	66,3	70 989	9,4
Tambacounda	7 669	16,2	39 814	83,8	47 483	6,3
Kaolack	11 663	20,1	46 468	79,9	58 131	7,7
Thiès	29 830	30,9	66 757	69,1	96 587	12,8
Louga	9 355	13,0	62 676	87,0	72 031	9,5
Fatick	7 095	12,3	50 473	87,7	57 568	7,6
Kolda	10 333	20,2	40 764	79,8	51 097	6,8
<b>Matam</b>	<b>7 507</b>	<b>17,6</b>	<b>35 180</b>	<b>82,4</b>	<b>42 687</b>	<b>5,6</b>
Kafrine	4 376	10,0	39 540	90,0	43 916	5,8
Kédougou	2 335	18,4	10 329	81,6	12 664	1,7
Sédhiou	4 995	15,5	27 324	84,5	32 319	4,3
<b>SENEGAL</b>	<b>198 086</b>	<b>26,2</b>	<b>557 446</b>	<b>73,8</b>	<b>755 532</b>	<b>100,0</b>

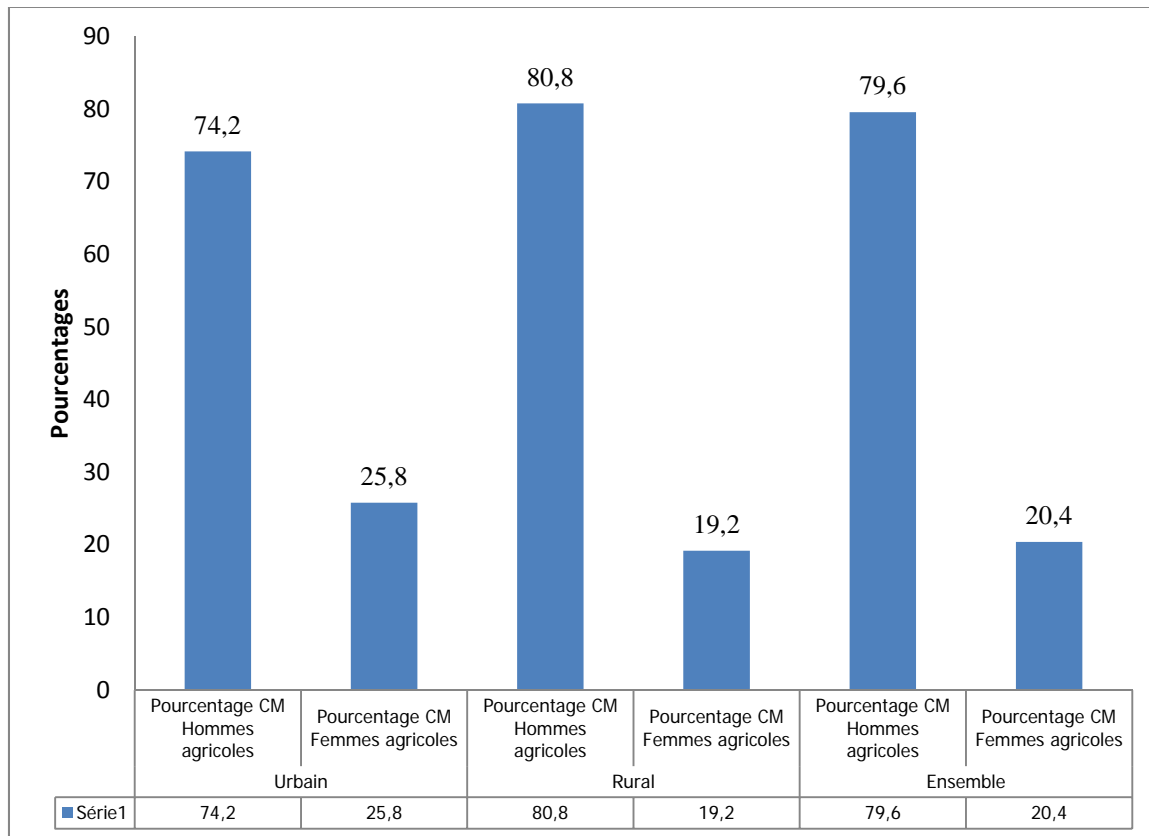
Source : ANSD. RGPHAE, 2013

### VI.2. SEXE DES CHEFS DE MENAGES AGRICOLES

Les chefs de ménages agricoles sont en grande majorité des hommes (79,6%) contre 20,4% de femmes. De plus, on remarque qu'aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, la proportion d'hommes qui dirigent des fermes agricoles est supérieure

à celle de femmes chefs de ménages agricoles. Mais à noter aussi que la proportion de femmes du milieu urbain chefs de ménages agricoles est supérieure à celle de femmes du milieu rural chefs de ménages agricoles.

**Graphique VI-1 : Répartition des CM agricoles selon le sexe**



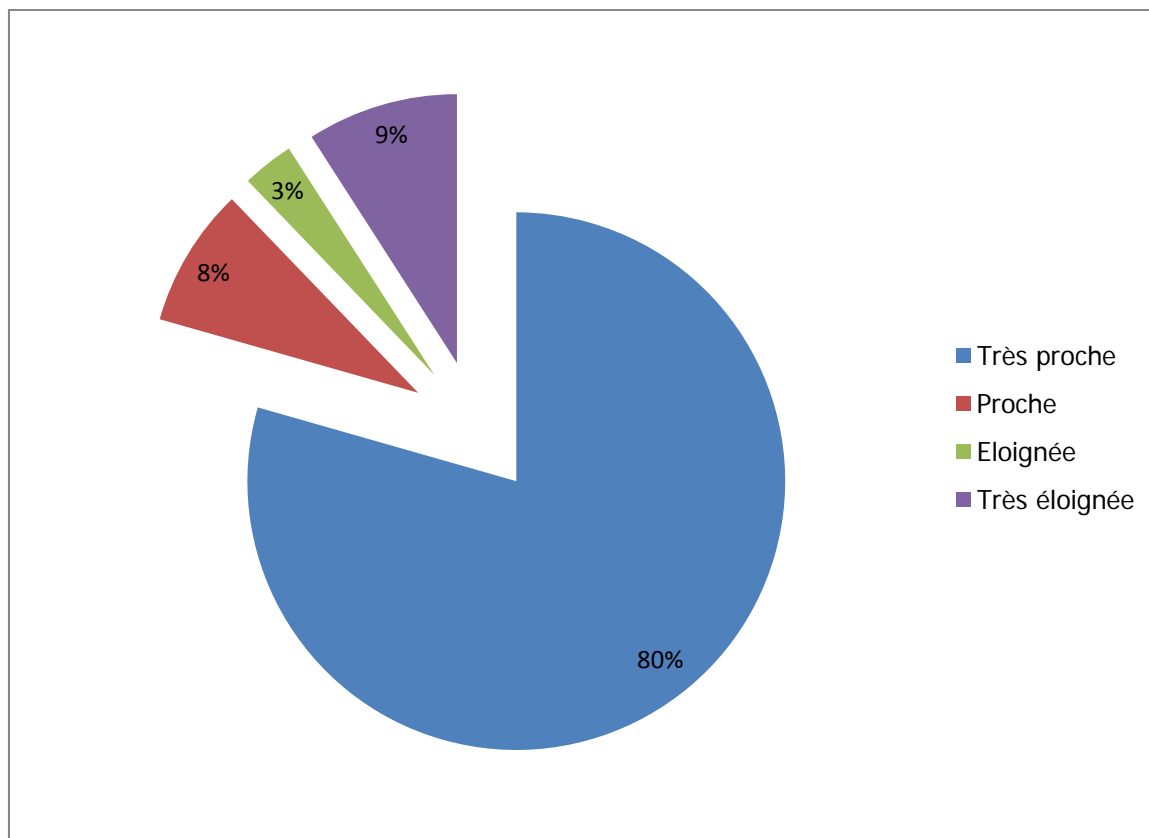
Source : ANSD. RGPHAE, 2013

### VI.3. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES SELON LA DISTANCE PAR RAPPORT AU PRINCIPAL LIEU D'EXPLOITATION

Le RGPHAE a permis de mesurer la distance séparant la concession du principal lieu d'exploitation (parcelles, lac/fleuve, zones, sites, mer, étables, etc.) des ménages agricoles quand celle-ci est située en dehors du village/quartier. Pour les besoins de cette analyse, une distance comprise entre 0 et 5 km est jugée très proche, proche entre 5 et 10 km, éloignée entre 10 et 20 km et très éloignée pour une distance supérieure à 20 km.

Il ressort de l'analyse des résultats que plus de 4 ménages agricoles sur 5, soit 80,0%, ont des exploitations très proches de leur lieu d'habitation ; ceux ayant des exploitations éloignées représentant 3,0% et très éloignées 9%.

Graphique VI-2 : Proportions des ménages agricoles selon l'éloignement de lieu d'exploitation



Source : ANSD. RGPHAE, 2013

#### VI.4. GRANDES CULTURES PRATIQUÉES

**L'agriculture pluviale et l'élevage** sont les principales grandes activités agricoles pratiquées dans la région avec respectivement 26 179 et 28 124 ménages. Le maraichage est pratiqué par 2 882 ménages ; tandis que la culture irriguée (hors maraichage) l'est par 4 792 ménages dans la région de Matam. La région de Matam dispose d'une façade fluviale de près de 200 km. Ainsi, sur l'ensemble des ménages, 764 pratiquent la pêche ou l'aquaculture.

Au niveau départemental, on constate que la culture pluviale est fortement pratiquée dans tous les trois départements de la région et plus particulièrement dans le département de Ranérou qui enregistre 75,7% de ménages s'adonnant à cette activité. De la même manière, l'élevage est plus développé dans le département de Ranérou. Cette activité reste tout de même très pratiquée dans les départements de Kanel (67,3%) et de Matam (62,5%). S'agissant de la culture de décrue, elle est plus présente dans le département de Matam (36,7% de ses ménages l'exercent). Il est suivi du département de Ranérou avec 23,8% de ses ménages. Par contre, cette activité est quasi inexistante dans le département de Ranérou (0,1%).

Tableau VI-2 : Répartition des ménages agricoles par département selon le type de grandes cultures pratiquées

Types de cultures	DEPARTEMENT		
	MATAM	KANEL	RANEROU
Culture pluviale	51,1	69,6	75,7
Culture irriguée (hors maraichage)	17,0	7,5	0,4
Culture maraichère	6,9	9,0	0,2
Culture de décrue	36,7	23,8	0,1
Arboriculture fruitière	0,2	0,3	0,0
Sylviculture	0,3	0,3	0,2
Pêche/Aquaculture	2,3	1,8	0,0
Floriculture	0,3	0,2	0,2
Elevage	62,5	67,3	74,3

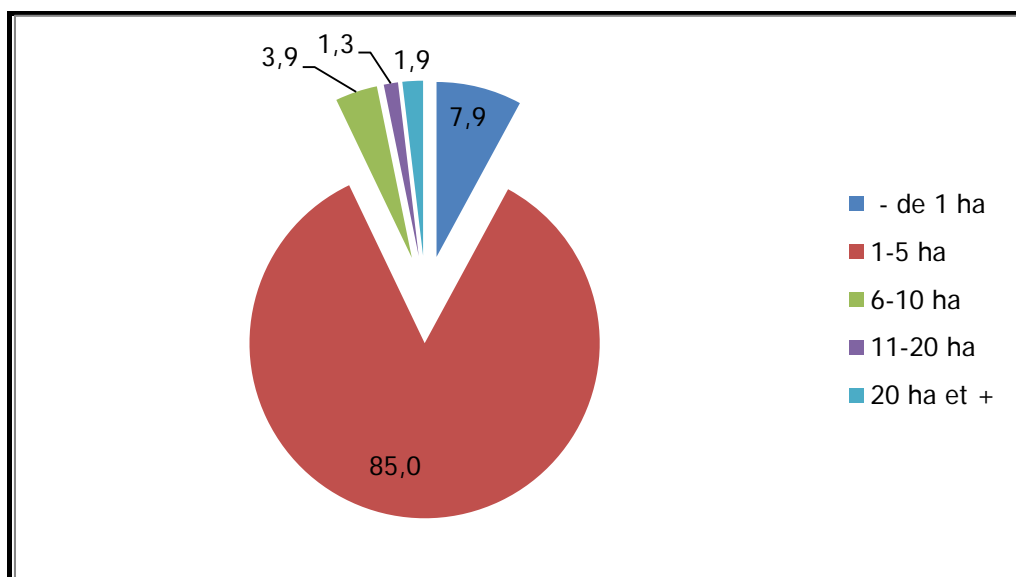
Source : ANSD. RGPHAE, 2013

### VI.5. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES SELON LA SUPERFICIE TOTALE CULTIVEE

La répartition selon la superficie cultivée montre que 85,0% des ménages agricoles ont cultivé entre 1 et 5 hectares durant la campagne 2012-1013. 7,9% des ménages ont cultivé moins de 1 hectare.

Le nombre de ménages agricoles ayant cultivé plus de 20 hectares demeure faible ; il est en effet de 1,3%.

Graphique VI-3 : Répartition des ménages agricoles selon la superficie totale cultivée



Source : ANSD. RGPHAE, 2013

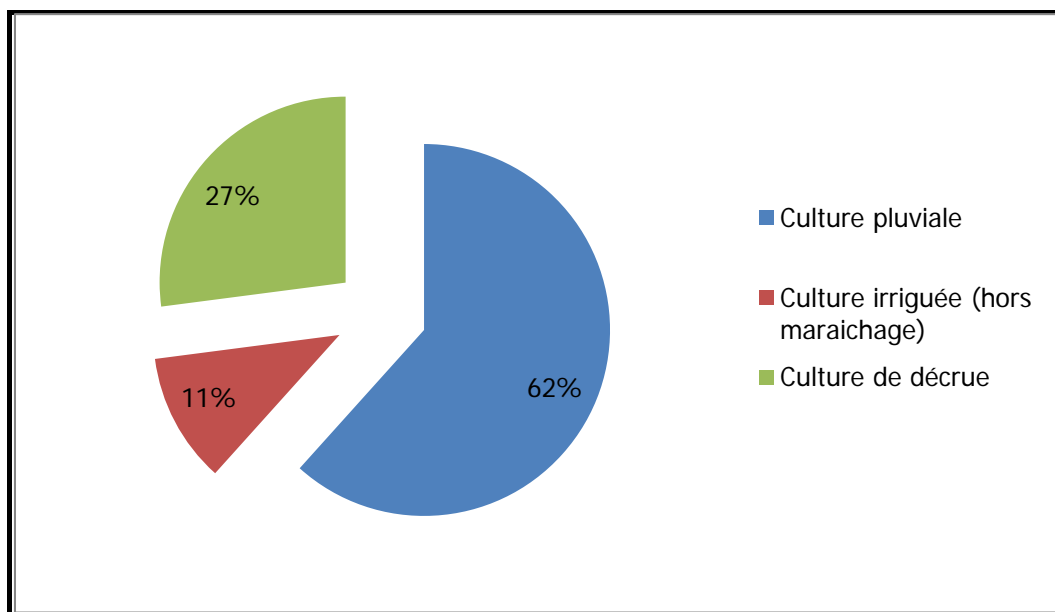
## VI.6. REPARTITION DES MENAGES AGRICOLES SELON LE TYPE DE CULTURE PRATIQUEE

Les grandes cultures (vivrières, industrielles, maraichères et autres) peuvent être caractérisées comme suit :

- ❖ vivrières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio, niébé) ;
- ❖ industrielles (arachide, coton, pastèque, manioc, tomate, sésame) ;
- ❖ autres cultures hivernales (bissap, jatropha, béréf, gombo, patate, vouandzou, culture fourragère).

Le RGPHAE a permis le recensement des ménages pratiquant des grandes cultures pratiquées en tenant compte de leur saisonnalité hivernage, saison sèche et période de décrue. Les indicateurs obtenus à l'issue de la collecte permettent de déterminer les pratiques agricoles périodiques et saisonnières dans la région de Matam.

Graphique VI-4 : Répartition (%) des ménages agricoles selon le type de culture pratiquée



**Source** : ANSD. RGPHAE, 2013

Dans la région de Matam, la culture pluviale est le type de culture le plus pratiqué. En effet, 62,0% des ménages agricoles s'adonnent à cette activité. 27% de ces ménages pratiquent la culture de décrue, tandis que ceux qui pratiquent la culture irriguée s'estiment à 11% de l'ensemble des ménages agricoles.

## Conclusion

La région de Matam est une région à dominante agricole. 82,4% des ménages en milieu rural et 17,6% des ménages en milieu urbain s'adonnent à cette activité sans y être seulement salariés. Suivant le sexe, les chefs de ménages agricoles sont en grande majorité des hommes (79,6%) contre 20,4% de femmes. **L'agriculture pluviale et l'élevage** sont les principales grandes activités agricoles pratiquées dans la région avec respectivement 26 179 et 28 124 ménages.

## CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce rapport, il ressort que plus de 58% des habitants de la région de Matam ont moins de 20 ans. Par ailleurs, la moitié de la population a moins de 16 ans. Ces deux indicateurs témoignent de la jeunesse de la population de la région.

La répartition spatiale de la région est inégale. La concentration de la population au bord du « Dandé Mayo<sup>1</sup> », en particulier dans les départements de Matam et de Kanel, tend à se poursuivre.

La répartition par sexe est déséquilibrée. Le déséquilibre global est en faveur des femmes. Il est plus accentué aux âges actifs du fait, entre autres, de la migration qui concerne davantage les hommes.

Le mariage est précoce et intense chez les femmes. Il est tardif chez les hommes. On note la montée du célibat féminin, inhérente à la modernisation (urbanisation et scolarisation notamment). La polygamie est relativement répandue.

L'analphabétisme (73,1% des personnes de 15 ans et plus) demeure élevé, notamment chez les femmes (79,3%). Toutefois, des progrès sont enregistrés en matière d'instruction particulièrement en faveur des jeunes générations.

La participation à l'activité économique est importante (46,6%). Le niveau de participation à l'activité est en général plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, quel que soit le département.

Le taux de chômage est élevé dans la région de Matam avec un niveau de 25,3% de la population active. Ce phénomène est beaucoup plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce qui pourrait être expliqué par le manque d'infrastructures, capables d'absorber cette population active.

La situation des échanges migratoires entre régions est assez contrastée. Cependant, la région de Dakar est une destination privilégiée aussi bien pour les migrants durée de vie que les migrants récents (au cours des cinq dernières années). En outre, les échanges migratoires sont en général assez intenses entre régions voisines et entre régions ayant des écarts de niveau de développement importants.

La région de Matam est une zone relativement très peu urbanisée (21,3%). L'urbanisation s'effectue à un rythme disparate. Le département de Kanel est le plus urbanisé (26,4%), suivi du département de Matam (19,7%) ; tandis que le département de Ranérou est une zone quasi-rurale (moins de 6% de taux d'urbanisation).

---

<sup>1</sup> Bordure du fleuve

# Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



# ANNEXES

**Tableau VII-1: Répartition (%) de la population adulte par groupe d'âges selon le sexe et la situation matrimoniale**

Groupe d'âges	marié	célibataire	veuf/veuve	divorcé	union libre (concubinage)	séparé
	<b>Département de Matam (Hommes)</b>					
10-14	2,6	97,2	0,1	0,0	0,1	0,0
15-19	4,6	95,2	0,0	0,1	0,0	0,1
20-24	13,4	86,3	0,1	0,2	0,0	0,1
25-29	37,8	61,4	0,1	0,6	0,0	0,1
30-34	70,1	28,7	0,3	0,8	0,0	0,1
35-39	86,3	12,5	0,2	0,9	0,0	0,1
40-44	93,1	5,2	0,4	1,1	0,0	0,1
45-49	94,2	4,2	0,7	0,8	0,0	0,1
50-54	96,3	2,2	0,7	0,8	0,0	0,1
55-59	96,3	2,1	0,9	0,7	0,0	0,0
60-64	97,2	1,1	1,1	0,5	0,1	0,0
64-69	97,2	1,0	1,4	0,4	0,0	0,0
70-74	96,8	0,6	2,1	0,3	0,0	0,1
75-79	96,0	0,8	2,9	0,3	0,0	0,0
80+	91,0	1,4	7,6	0,0	0,0	0,0
Total	41,7	57,4	0,4	0,4	0,0	0,1
<b>Département de Matam (Femmes)</b>						
10-14	3,9	95,9	0,0	0,1	0,1	0,0
15-19	29,5	69,3	0,1	0,9	0,1	0,1
20-24	66,8	29,3	0,4	3,3	0,1	0,2
25-29	82,0	13,3	0,7	3,7	0,1	0,2
30-34	85,8	7,6	1,4	4,9	0,0	0,3
35-39	87,3	5,0	2,4	5,0	0,0	0,2
40-44	86,3	3,6	5,1	4,7	0,0	0,3
45-49	83,6	2,8	8,5	4,7	0,0	0,3
50-54	79,0	3,3	14,0	3,6	0,0	0,2
55-59	73,1	2,9	21,4	2,4	0,0	0,2
60-64	65,3	3,2	29,4	1,6	0,0	0,5
64-69	59,2	3,5	35,3	1,5	0,0	0,6
70-74	49,4	3,6	45,4	0,5	0,3	0,7
75-79	46,7	3,8	47,7	0,6	0,3	0,8

80+	41,0	5,2	52,3	0,3	0,5	0,7
Total	56,3	34,7	6,1	2,6	0,1	0,2
<b>Département de Kanel (Hommes)</b>						
10-14	3,2	96,6	0,0	0,1	0,0	0,1
15-19	7,2	92,6	0,0	0,1	0,0	0,1
20-24	22,7	76,8	0,1	0,3	0,0	0,1
25-29	51,5	48,0	0,1	0,4	0,0	0,0
30-34	76,9	22,0	0,2	0,7	0,0	0,0
35-39	89,9	9,0	0,2	0,7	0,1	0,2
40-44	94,2	4,5	0,3	0,8	0,0	0,1
45-49	95,1	2,9	0,8	1,0	0,0	0,2
50-54	96,6	2,0	0,7	0,6	0,0	0,1
55-59	97,2	1,2	0,7	0,6	0,0	0,1
60-64	97,4	1,4	0,9	0,3	0,1	0,0
64-69	96,4	1,7	1,1	0,6	0,0	0,2
70-74	97,2	0,7	1,7	0,2	0,0	0,2
75-79	97,5	0,2	2,1	0,0	0,1	0,0
80+	91,4	2,5	5,4	0,6	0,0	0,1
Total	43,5	55,7	0,3	0,4	0,0	0,1
<b>Département de Kanel (Femmes)</b>						
10-14	5,4	94,3	0,0	<b>0,1</b>	0,0	0,1
15-19	41,1	57,6	0,2	0,9	0,0	0,1
20-24	73,8	22,9	0,4	2,6	0,0	0,2
25-29	86,2	9,2	0,9	3,5	0,0	0,2
30-34	89,0	5,3	1,6	3,8	0,0	0,2
35-39	90,8	3,3	2,0	3,7	0,0	0,1
40-44	89,1	2,6	4,5	3,6	0,1	0,2
45-49	87,4	2,3	7,0	3,0	0,0	0,3
50-54	81,8	2,5	13,0	2,7	0,1	0,1
55-59	78,0	2,5	17,5	1,8	0,1	0,2
60-64	68,8	2,0	27,3	1,7	0,1	0,2
64-69	63,8	2,3	32,6	0,7	0,4	0,2
70-74	54,7	2,3	41,1	1,3	0,5	0,1
75-79	51,6	3,2	43,8	1,0	0,3	0,1
80+	49,0	4,2	45,9	0,3	0,5	0,2
Total	60,6	32,0	5,2	2,1	0,1	0,2
<b>Département de Ranérou (Hommes)</b>						
10-14	4,0	95,7	0,2	0,0	0,0	0,0

15-19	21,9	77,7	0,1	0,2	0,0	0,1
20-24	59,8	39,6	0,0	0,4	0,1	0,1
25-29	82,5	16,3	0,1	0,9	0,0	0,1
30-34	91,9	7,2	0,2	0,6	0,0	0,0
35-39	96,3	3,0	0,2	0,5	0,0	0,0
40-44	97,1	1,9	0,1	0,9	0,0	0,1
45-49	97,1	1,6	1,0	0,3	0,0	0,0
50-54	97,2	1,2	0,9	0,3	0,1	0,1
55-59	98,1	1,0	0,5	0,5	0,0	0,0
60-64	97,8	0,4	1,1	0,7	0,0	0,0
64-69	95,9	1,2	1,7	0,8	0,0	0,0
70-74	95,2	0,8	2,8	0,8	0,0	0,0
75-79	91,8	0,8	4,9	1,6	0,0	0,0
80+	89,9	1,4	5,4	1,4	0,0	1,4
Total	61,1	37,9	0,4	0,4	0,0	0,1
<b>Département de Ranérou (Femmes)</b>						
10-14	11,2	88,6	0,0	0,1	0,1	0,0
15-19	67,0	32,2	0,0	0,8	0,0	0,0
20-24	90,1	7,8	0,2	1,9	0,0	0,0
25-29	95,6	2,5	0,2	1,6	0,0	0,1
30-34	97,0	1,1	0,9	0,9	0,0	0,1
35-39	95,8	1,5	1,7	0,8	0,0	0,3
40-44	94,6	1,5	2,8	1,0	0,1	0,0
45-49	94,6	0,7	2,6	1,8	0,0	0,3
50-54	90,2	1,1	6,4	1,4	0,0	0,8
55-59	84,9	2,2	12,2	0,7	0,0	0,0
60-64	81,7	1,3	14,0	2,4	0,0	0,3
64-69	76,7	5,2	16,9	0,6	0,0	0,0
70-74	75,8	2,1	21,6	0,5	0,0	0,0
75-79	68,1	0,9	26,5	1,8	0,0	2,7
80+	62,6	4,5	30,3	1,3	0,6	0,6
Total	72,2	24,3	2,3	1,0	0,0	0,1
<b>Ensemble</b>						
10-14	4,1	95,7	0,1	0,1	0,1	0,0
15-19	22,7	76,5	0,1	0,5	0,0	0,1
20-24	48,4	49,6	0,2	1,7	0,0	0,1
25-29	69,1	28,0	0,5	2,2	0,0	0,1
30-34	82,6	13,7	0,9	2,7	0,0	0,2

35-39	89,1	6,7	1,3	2,7	0,0	0,2
40-44	90,6	3,6	2,9	2,7	0,0	0,2
45-49	89,8	2,9	4,6	2,5	0,0	0,2
50-54	87,6	2,4	7,7	2,0	0,0	0,1
55-59	85,2	2,2	11,0	1,4	0,0	0,2
60-64	80,7	1,9	16,0	1,2	0,1	0,2
64-69	79,2	2,2	17,4	0,8	0,1	0,2
70-74	73,3	1,9	23,7	0,6	0,2	0,3
75-79	74,3	1,9	22,8	0,5	0,2	0,3
80+	66,7	3,4	29,0	0,4	0,3	0,3
Total	52,4	42,9	3,1	1,4	0,0	0,1

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

Tableau VII-2: Situation matrimoniale au niveau de la région de Matam, par sexe et par groupe d'âges

Sexe	Groupe d'âges	Monogame	Polygame	Marie	Célibataire	Veuf/veuve	Divorce	Union libre (concubinage)	Séparé
Masculin	10-14	2,5	0,5	<b>3,0</b>	96,8	0,1	0,1	0,1	0,0
	15-19	6,1	1,0	<b>7,1</b>	92,7	0,0	0,1	0,0	0,1
	20-24	20,0	1,4	<b>21,4</b>	78,2	0,1	0,2	0,0	0,1
	25-29	44,9	3,3	<b>48,2</b>	51,1	0,1	0,6	0,0	0,0
	30-34	68,1	7,2	<b>75,3</b>	23,7	0,2	0,8	0,0	0,1
	35-39	77,0	11,8	<b>88,8</b>	10,1	0,2	0,8	0,0	0,1
	40-44	77,0	17,0	<b>94,0</b>	4,6	0,3	1,0	0,0	0,1
	45-49	72,0	22,9	<b>94,9</b>	3,4	0,8	0,9	0,0	0,1
	50-54	71,2	25,3	<b>96,5</b>	2,0	0,7	0,7	0,0	0,1
	55-59	67,6	29,2	<b>96,8</b>	1,6	0,8	0,6	0,0	0,1
	60-64	64,9	32,4	<b>97,3</b>	1,1	1,0	0,4	0,1	0,0
	64-69	61,7	35,1	<b>96,8</b>	1,3	1,3	0,5	0,0	0,1
	70-74	60,4	36,5	<b>96,9</b>	0,6	2,0	0,3	0,0	0,1
	75-79	58,5	38,0	<b>96,5</b>	0,6	2,7	0,3	0,1	0,0
80+	62,0	29,2	<b>91,2</b>	1,8	6,6	0,3	0,0	0,1	
Féminin	10-14	4,3	0,9	<b>5,2</b>	94,6	0,0	0,1	0,0	0,0
	15-19	30,9	6,6	<b>37,5</b>	61,3	0,1	0,9	0,1	0,1
	20-24	55,1	16,7	<b>71,8</b>	24,7	0,4	2,9	0,1	0,2
	25-29	59,1	25,9	<b>85,0</b>	10,5	0,7	3,4	0,1	0,2
	30-34	55,8	32,3	<b>88,1</b>	6,1	1,4	4,1	0,0	0,2
	35-39	50,9	38,5	<b>89,3</b>	4,1	2,2	4,2	0,0	0,2
	40-44	46,6	41,6	<b>88,2</b>	3,0	4,6	3,9	0,0	0,2

	45-49	41,4	44,6	<b>86,0</b>	2,5	7,4	3,8	0,0	0,3
	50-54	40,5	40,4	<b>81,0</b>	2,8	13,0	3,1	0,0	0,2
	55-59	38,3	37,5	<b>75,8</b>	2,7	19,3	2,0	0,0	0,2
	60-64	37,2	30,5	<b>67,8</b>	2,6	27,6	1,7	0,1	0,3
	64-69	35,8	26,3	<b>62,1</b>	3,1	33,2	1,1	0,2	0,4
	70-74	34,7	18,4	<b>53,1</b>	3,0	42,3	0,8	0,4	0,4
	75-79	32,7	17,1	<b>49,9</b>	3,4	44,9	0,8	0,3	0,7
	80+	32,3	13,1	<b>45,5</b>	4,7	48,4	0,4	0,5	0,5
<b>Ensemble</b>	10-14	3,4	0,7	<b>4,1</b>	95,7	0,1	0,1	0,1	0,0
	15-19	18,8	3,9	<b>22,7</b>	76,5	0,1	0,5	0,0	0,1
	20-24	38,8	9,6	<b>48,4</b>	49,6	0,2	1,7	0,0	0,1
	25-29	53,0	16,1	<b>69,1</b>	28,0	0,5	2,2	0,0	0,1
	30-34	61,1	21,5	<b>82,6</b>	13,7	0,9	2,7	0,0	0,2
	35-39	62,1	27,0	<b>89,1</b>	6,7	1,3	2,7	0,0	0,2
	40-44	58,9	31,6	<b>90,6</b>	3,6	2,9	2,7	0,0	0,2
	45-49	54,6	35,2	<b>89,8</b>	2,9	4,6	2,5	0,0	0,2
	50-54	53,7	33,9	<b>87,6</b>	2,4	7,7	2,0	0,0	0,1
	55-59	51,4	33,8	<b>85,2</b>	2,2	11,0	1,4	0,0	0,2
	60-64	49,3	31,4	<b>80,7</b>	1,9	16,0	1,1	0,1	0,2
	64-69	48,6	30,6	<b>79,2</b>	2,2	17,4	0,8	0,1	0,2
	70-74	46,6	26,7	<b>73,3</b>	1,9	23,7	0,6	0,2	0,3
	75-79	46,2	28,1	<b>74,3</b>	1,9	22,8	0,5	0,2	0,3
	80+	46,1	20,6	<b>66,7</b>	3,4	29,0	0,4	0,3	0,3

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

Tableau VII-3: Taux d'alphabétisation (%) par groupe d'âges selon le sexe, le département et la langue d'alphabétisation

Groupe d'âges	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Langues d'Alphabétisation								
	Langues Nationales	Français	Arabe	Langues Nationales	Français	Arabe	Langues Nationales	Français	Arabe
	Département de Matam								
10-14	3,0	27,4	7,3	3,3	32,1	2,7	3,2	29,9	4,9
15-19	7,6	27,0	8,0	8,3	32,2	2,3	8,0	29,7	5,1
20-24	7,9	24,0	10,8	9,4	30,9	3,1	8,6	27,1	7,3
25-29	7,5	20,5	14,7	10,6	26,9	4,2	8,7	23,1	10,5
30-34	8,6	20,8	13,9	12,3	24,4	5,3	10,0	22,2	10,7
35-39	9,0	22,8	12,3	12,5	22,8	4,7	10,2	22,8	9,7

40-44	10,0	21,0	13,4	12,7	20,5	6,9	10,8	20,8	11,6
45-49	10,7	21,1	13,3	13,1	21,7	6,5	11,3	21,2	11,6
50-54	8,7	20,5	13,4	9,9	22,4	6,8	8,9	20,9	12,1
55-59	8,9	22,1	12,2	8,0	24,9	6,6	8,7	22,6	11,2
60-64	7,0	18,9	16,4	8,2	21,4	9,2	7,1	19,2	15,5
64-69	6,5	16,0	21,1	4,6	20,0	10,8	6,4	16,4	20,4
70-74	4,2	13,2	22,9	4,3	19,6	13,0	4,2	13,7	22,2
75-79	2,4	10,6	24,7	0,0	20,0	13,3	2,3	10,8	24,4
80+	3,4	9,6	24,6	12,2	12,2	16,3	4,2	9,9	23,8
<b>Total</b>	<b>6,7</b>	<b>24,3</b>	<b>10,5</b>	<b>7,2</b>	<b>30,5</b>	<b>3,1</b>	<b>6,9</b>	<b>27,1</b>	<b>7,2</b>
<b>Département de Kanel</b>									
10-14	2,9	22,6	12,8	3,4	32,0	3,5	3,2	27,7	7,7
15-19	5,6	22,8	13,0	7,3	31,7	4,3	6,5	27,2	8,7
20-24	6,9	19,8	15,7	8,4	29,6	5,0	7,5	24,0	11,1
25-29	7,1	17,0	18,3	9,7	26,5	6,5	8,1	20,4	14,1
30-34	8,0	17,6	17,9	12,1	23,5	7,7	9,4	19,6	14,5
35-39	9,8	19,0	16,3	12,5	22,4	8,3	10,5	20,0	14,0
40-44	10,9	19,3	16,0	13,6	21,3	7,4	11,7	19,9	13,5
45-49	11,5	17,5	17,0	10,6	21,2	7,9	11,3	18,4	14,9
50-54	8,3	18,9	16,1	7,6	21,7	9,2	8,1	19,5	14,7
55-59	7,3	22,1	14,3	10,7	25,2	6,7	8,0	22,6	12,8
60-64	6,1	19,5	15,8	8,1	15,3	18,0	6,3	19,1	16,2
64-69	5,2	18,5	18,5	17,6	3,9	25,5	6,2	17,4	19,1
70-74	5,0	16,1	19,6	6,7	6,7	24,4	5,2	15,3	20,0
75-79	3,7	17,4	17,7	3,7	11,1	22,2	3,6	16,9	18,0
80+	2,9	11,6	24,7	16,7	16,7	12,5	4,0	12,0	23,7
<b>Total</b>	<b>6,0</b>	<b>20,7</b>	<b>14,8</b>	<b>6,5</b>	<b>30,1</b>	<b>4,7</b>	<b>6,2</b>	<b>24,9</b>	<b>10,3</b>
<b>Département de Ranérou</b>									
10-14	5,2	28,1	7,0	5,7	30,4	4,7	5,5	29,3	5,8
15-19	8,2	25,3	9,8	8,3	28,9	5,5	8,2	27,0	7,8
20-24	12,2	21,5	12,9	14,7	20,8	6,8	13,0	21,2	10,9
25-29	15,5	15,1	14,4	19,0	14,6	6,1	16,7	15,0	11,5
30-34	17,4	17,8	14,4	18,2	15,3	6,9	17,8	17,0	12,0
35-39	18,4	14,4	12,8	23,0	8,4	5,6	19,6	13,0	11,0
40-44	17,7	11,2	15,7	24,3	6,1	6,1	19,0	10,2	14,0
45-49	16,6	15,3	15,3	19,5	4,6	9,2	17,3	13,0	14,0
50-54	16,9	8,1	19,8	18,2	6,1	18,2	17,0	7,8	19,9
55-59	12,2	11,1	18,0	16,7	16,7	8,3	12,4	11,4	17,4

<b>60-64</b>	11,1	4,8	21,4	25,0	8,3	8,3	12,3	5,1	20,3
<b>64-69</b>	12,1	6,6	24,2	16,7	16,7	0,0	12,4	7,2	22,7
<b>70-74</b>	9,3	1,3	26,7	0,0	0,0	33,3	9,0	1,3	26,9
<b>75-79</b>	3,7	3,7	33,3	0,0	0,0	33,3	3,2	3,2	35,5
<b>80+</b>	4,8	19,0	19,0	0,0	0,0	33,3	4,2	16,7	20,8
<b>Total</b>	11,4	20,1	12,2	10,4	24,9	5,7	11,0	22,0	9,7

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

**Tableau VII-4: Taux d’alphabétisation (%) par département et groupe d’âges selon le sexe et la langue d’alphabétisation**

Départements	Groupe d’âges	Masculin			Féminin			Ensemble		
		Langues Nationales	Français	Arabe	Langues Nationales	Français	Arabe	Langues Nationales	Français	Arabe
<b>Département de Matam</b>	<b>10-14</b>	8,9	82,2	22,0	9,9	96,3	8,2	9,5	89,8	14,6
	<b>15-19</b>	22,9	80,9	24,0	25,0	96,7	7,0	24,0	89,0	15,3
	<b>20-24</b>	23,7	72,0	32,3	28,1	92,7	9,2	25,7	81,2	22,0
	<b>25-29</b>	22,5	61,6	44,1	31,8	80,8	12,5	26,2	69,2	31,5
	<b>30-34</b>	25,9	62,6	41,6	36,9	73,1	15,9	29,9	66,5	32,1
	<b>35-39</b>	27,0	68,3	37,0	37,5	68,4	14,0	30,6	68,3	29,2
	<b>40-44</b>	30,1	63,0	40,2	38,2	61,6	20,8	32,3	62,5	34,7
	<b>45-49</b>	32,1	63,2	39,9	39,3	65,2	19,4	33,8	63,6	34,9
	<b>50-54</b>	26,0	61,5	40,4	29,7	67,2	20,3	26,8	62,6	36,2
	<b>55-59</b>	26,6	66,3	36,7	23,9	74,4	19,7	26,1	67,9	33,6
	<b>60-64</b>	20,9	56,5	49,2	24,6	64,6	27,7	21,2	57,6	46,5
	<b>64-69</b>	19,6	48,0	63,3	13,6	59,1	31,8	19,1	49,2	61,1
	<b>70-74</b>	12,5	39,4	68,5	13,3	60,0	40,0	12,6	41,1	66,7
	<b>75-79</b>	7,2	31,7	73,9	0,0	60,0	40,0	7,0	32,4	73,0
<b>80+</b>	10,1	28,9	73,8	37,5	37,5	50,0	12,7	29,7	71,5	
<b>Total</b>		20,0	73,0	31,5	21,6	91,5	9,4	20,7	81,4	21,5
<b>Département de Kanel</b>	<b>10-14</b>	8,8	67,9	38,5	10,3	95,9	10,6	9,6	83,2	23,2
	<b>15-19</b>	16,9	68,4	39,0	22,0	95,0	12,9	19,4	81,5	26,2
	<b>20-24</b>	20,8	59,4	47,2	25,1	88,9	14,9	22,6	72,0	33,4
	<b>25-29</b>	21,4	50,9	54,8	29,2	79,4	19,6	24,2	61,1	42,2
	<b>30-34</b>	24,1	52,9	53,8	36,3	70,6	23,2	28,3	58,9	43,4
	<b>35-39</b>	29,3	57,0	49,0	37,5	67,3	25,0	31,6	59,9	42,0
	<b>40-44</b>	32,6	57,8	47,9	40,9	63,9	22,3	35,0	59,6	40,5
	<b>45-49</b>	34,6	52,4	51,0	31,8	63,6	23,8	34,0	55,1	44,7
<b>50-54</b>	24,8	56,6	48,2	22,9	64,8	27,6	24,4	58,5	44,0	

	55-59	22,0	66,4	43,0	32,2	75,6	20,0	24,0	68,0	38,5
	60-64	18,3	58,6	47,5	24,3	45,9	54,1	19,0	57,2	48,5
	64-69	15,6	55,6	55,6	52,9	11,8	76,5	18,5	52,3	57,2
	70-74	15,2	48,5	58,8	20,0	20,0	73,3	15,6	46,1	60,0
	75-79	10,9	52,1	52,9	11,1	33,3	66,7	10,9	50,8	53,9
	80+	8,8	35,2	74,7	50,0	50,0	37,5	12,0	36,0	71,0
	Total	18,0	62,1	44,5	19,6	90,4	14,0	18,7	74,7	31,0
	10-14	15,5	84,3	20,9	17,1	91,2	14,1	16,4	87,9	17,4
	15-19	24,7	76,0	29,3	24,8	86,8	16,6	24,7	81,0	23,3
	20-24	36,6	64,5	38,6	44,2	62,6	20,4	39,0	63,7	32,6
	25-29	46,2	45,3	42,9	57,0	43,9	18,4	50,0	44,8	34,4
	30-34	52,3	53,3	43,1	54,3	45,7	20,7	53,3	50,9	36,0
	35-39	55,2	43,0	38,4	69,5	25,4	16,9	58,9	39,0	32,9
	40-44	53,2	33,8	47,4	73,7	18,4	18,4	56,7	30,4	41,8
	45-49	50,0	46,2	46,2	58,6	13,8	27,6	51,9	39,1	42,1
	50-54	51,2	24,4	59,8	54,5	18,2	54,5	51,1	23,4	59,6
	55-59	36,5	33,3	54,0	50,0	50,0	25,0	37,3	34,3	52,2
	60-64	33,3	14,3	64,3	75,0	25,0	25,0	37,0	15,2	60,9
	64-69	36,7	20,0	73,3	50,0	50,0	0,0	37,5	21,9	68,8
	70-74	28,0	4,0	80,0	0,0	0,0	100,0	26,9	3,8	80,8
	75-79	11,1	11,1	100,0	0,0	0,0	100,0	9,1	9,1	100,0
	80+	14,3	57,1	57,1	0,0	0,0	100,0	12,5	50,0	62,5
	Total	34,4	60,4	36,8	31,3	74,6	17,0	33,1	65,9	29,1
Département de Ranérou	10-14	9,2	77,1	28,0	10,4	96,0	9,3	9,8	87,3	17,9
	15-19	20,7	76,0	29,9	23,9	95,7	9,4	22,3	85,9	19,6
	20-24	23,2	67,1	37,9	27,5	90,5	11,5	25,1	77,3	26,4
	25-29	23,3	56,7	48,1	32,0	78,7	15,2	26,6	65,1	35,5
	30-34	26,9	58,4	46,1	37,6	70,8	18,7	30,7	62,9	36,3
	35-39	29,7	62,8	41,1	39,0	65,8	17,4	32,7	63,8	33,5
	40-44	32,8	58,9	43,4	40,8	60,2	21,3	35,0	59,3	37,2
	45-49	34,4	58,0	44,4	37,7	60,9	21,5	35,2	58,7	39,0
	50-54	27,3	57,4	44,3	28,2	64,6	24,0	27,5	58,9	40,2
	55-59	25,5	64,0	40,2	28,0	74,4	19,9	25,9	66,0	36,6
	60-64	20,5	55,3	49,4	26,4	56,6	36,8	21,2	55,5	47,9
	64-69	18,8	49,4	60,7	31,0	40,5	50,0	19,9	48,7	59,9
	70-74	14,5	41,1	65,3	15,6	37,5	59,4	14,6	41,0	64,8
75-79	8,8	39,1	66,8	6,7	40,0	60,0	8,7	39,1	66,5	
80+	9,7	31,9	73,4	38,5	38,5	50,0	12,4	32,5	71,2	

<b>Total</b>	<b>Total</b>	19,9	68,4	36,5	21,3	90,4	11,4	20,5	78,3	25,3
	<b>10-14</b>	9,2	77,1	28,0	10,4	96,0	9,3	9,8	87,3	17,9
	<b>15-19</b>	20,7	76,0	29,9	23,9	95,7	9,4	22,3	85,9	19,6
	<b>20-24</b>	23,2	67,1	37,9	27,5	90,5	11,5	25,1	77,3	26,4
	<b>25-29</b>	23,3	56,7	48,1	32,0	78,7	15,2	26,6	65,1	35,5
	<b>30-34</b>	26,9	58,4	46,1	37,6	70,8	18,7	30,7	62,9	36,3
	<b>35-39</b>	29,7	62,8	41,1	39,0	65,8	17,4	32,7	63,8	33,5
	<b>40-44</b>	32,8	58,9	43,4	40,8	60,2	21,3	35,0	59,3	37,2
	<b>45-49</b>	34,4	58,0	44,4	37,7	60,9	21,5	35,2	58,7	39,0
	<b>50-54</b>	27,3	57,4	44,3	28,2	64,6	24,0	27,5	58,9	40,2
	<b>55-59</b>	25,5	64,0	40,2	28,0	74,4	19,9	25,9	66,0	36,6
	<b>60-64</b>	20,5	55,3	49,4	26,4	56,6	36,8	21,2	55,5	47,9
	<b>64-69</b>	18,8	49,4	60,7	31,0	40,5	50,0	19,9	48,7	59,9
	<b>70-74</b>	14,5	41,1	65,3	15,6	37,5	59,4	14,6	41,0	64,8
	<b>75-79</b>	8,8	39,1	66,8	6,7	40,0	60,0	8,7	39,1	66,5
<b>80+</b>	9,7	31,9	73,4	38,5	38,5	50,0	12,4	32,5	71,2	
<b>Total</b>	19,9	68,4	36,5	21,3	90,4	11,4	20,5	78,3	25,3	

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

Tableau VII-5: Taux d'activité par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le département en 2013

Tranches d'âges	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
<b>Département de Matam</b>			
15-19	20,5	27,2	25,9
20-24	33,8	39,8	38,6
25-29	47,0	47,2	47,1
30-34	50,5	50,8	50,7
35-39	52,7	52,0	52,1
40-44	52,7	52,2	52,3
45-49	53,6	52,2	52,5
50-54	49,3	51,1	50,7
55-59	44,9	47,0	46,6
60-64	34,8	40,2	39,1
65-69	29,5	35,7	34,7
70 et +	18,4	21,3	20,8
<b>Total</b>	<b>39,4</b>	<b>41,6</b>	<b>41,2</b>
<b>Département de Kanel</b>			
15-19	25,4	43,1	38,0
20-24	38,2	54,3	49,7
25-29	48,4	59,0	56,2
30-34	52,7	61,5	59,2
35-39	52,8	64,7	61,2
40-44	51,3	60,2	58,0
45-49	49,9	61,3	58,2
50-54	45,6	55,8	53,3
55-59	44,4	57,4	53,6
60-64	36,5	42,0	40,5
65-69	31,6	37,9	36,0
70 et +	23,0	24,9	24,4
<b>Total</b>	<b>40,5</b>	<b>52,9</b>	<b>49,4</b>
<b>Département de Ranérou</b>			
15-19	32,4	58,1	56,3
20-24	57,5	65,2	64,8
25-29	75,7	67,9	68,4
30-34	77,8	69,3	69,8
35-39	84,4	72,2	73,3
40-44	68,4	70,2	70,1
45-49	79,8	71,1	71,9
50-54	72,1	66,2	66,5
55-59	74,3	69,2	69,5
60-64	21,9	52,8	51,6
65-69	5,6	46,8	45,0
70 et +	1,8	32,5	30,8
<b>Total</b>	<b>60,1</b>	<b>64,2</b>	<b>64,0</b>
<b>Région de Matam</b>			
15-19	23,5	36,5	33,6
20-24	36,6	48,2	45,6
25-29	48,4	54,3	52,9
30-34	52,4	57,1	56,0
35-39	53,7	58,7	57,5
40-44	52,5	57,4	56,4
45-49	52,5	57,7	56,5
50-54	47,9	54,5	53,1
55-59	45,2	52,8	51,1
60-64	35,5	42,1	40,7
65-69	30,4	37,4	35,9
70 et +	20,8	23,5	22,9
<b>Total</b>	<b>40,4</b>	<b>48,3</b>	<b>46,6</b>

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

Tableau VII-6: Répartition du Taux de chômage par département selon le sexe

Département	Groupe d'Âges	SEXE		
		Hommes	Femmes	Ensemble
Département de Matam	[15-19]	42,0	73,3	53,3
	[20-24]	38,5	74,5	52,3
	[25-29]	34,8	73,1	49,9
	[30-34]	34,1	71,2	47,5
	[35-39]	31,7	69,8	45,3
	[40-44]	33,3	68,2	46,1
	[44-49]	33,8	63,7	44,0
	[50-54]	34,0	59,5	42,4
	[55-59]	36,2	57,6	42,3
	[60-64]	37,9	52,1	41,7
	[65-69]	42,2	60,9	46,0
	[70,+]	49,8	58,5	51,9
	Total	36,4	69,3	48,0
Département de Kanel	[15-19]	50,2	87,7	67,0
	[20-24]	48,9	88,0	67,0
	[25-29]	44,8	89,1	65,7
	[30-34]	41,0	86,6	62,0
	[35-39]	41,4	86,0	61,9
	[40-44]	42,5	85,4	63,6
	[44-49]	41,5	82,5	59,1
	[50-54]	42,6	80,3	58,3
	[55-59]	43,9	76,2	56,4
	[60-64]	47,4	67,9	54,4
	[65-69]	51,6	71,9	56,8
	[70,+]	58,5	63,1	59,7
	Total	45,7	85,4	63,3
Département de Ranérou	[15-19]	29,5	78,0	48,0
	[20-24]	27,7	80,0	48,1
	[25-29]	24,7	79,9	45,9
	[30-34]	26,6	76,8	44,6
	[35-39]	23,4	75,4	40,9
	[40-44]	24,4	72,6	40,2
	[44-49]	22,4	75,9	40,0
	[50-54]	26,1	71,4	38,9
	[55-59]	25,8	70,1	36,5
	[60-64]	28,5	69,5	36,4
	[65-69]	32,1	53,6	34,9
	[70,+]	32,9	62,7	38,7
	Total	26,4	76,8	43,9
Ensemble	[15-19]	43,9	81,6	59,2
	[20-24]	41,6	81,9	58,6
	[25-29]	37,6	81,8	56,5
	[30-34]	35,8	79,4	53,4
	[35-39]	34,2	78,0	51,6
	[40-44]	35,5	77,4	52,9
	[44-49]	35,5	73,9	49,9
	[50-54]	36,2	70,3	48,4
	[55-59]	38,1	68,0	47,8
	[60-64]	40,4	60,8	46,3
	[65-69]	45,1	65,9	49,7
	[70,+]	52,0	61,1	54,2
	Total	38,9	78,1	54,3

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

**Tableau VII-7: Répartition de la population active et inactive par groupes d'âges selon le sexe et le département**

Tranche d'âges	SEXE					
	Masculin			Féminin		
	Pop active	Pop inactive	Total	Pop active	Pop inactive	Total
<b>Département de Matam</b>						
15-19	4 660	9 051	13 711	2 637	11 891	14 528
20-24	5 355	5 245	10 600	3 353	8 645	11 998
25-29	5 057	2 506	7 563	3 287	6 848	10 135
30-34	4 842	1 545	6 387	2 742	5 828	8 570
35-39	3 943	1 043	4 986	2 199	4 598	6 797
40-44	3 635	864	4 499	2 085	4 355	6 440
45-49	2 661	617	3 278	1 373	3 026	4 399
50-54	2 680	724	3 404	1 313	3 153	4 466
55-59	1 695	548	2 243	683	2 180	2 863
60-64	1 529	751	2 280	553	2 482	3 035
65-69	912	672	1 584	230	1 478	1 708
70 et +	1 268	2 383	3 651	375	3 859	4 234
<b>Total</b>	<b>38 237</b>	<b>25 949</b>	<b>64 186</b>	<b>20 830</b>	<b>58 343</b>	<b>79 173</b>
<b>Département de Kanel</b>						
15-19	5 129	6 797	11 926	4 170	8 339	12 509
20-24	5 220	3 692	8 912	4 468	6 096	10 564
25-29	4 652	2 040	6 692	4 149	4 833	8 982
30-34	3 962	1 286	5 248	3 368	3 775	7 143
35-39	2 871	782	3 653	2 450	2 585	5 035
40-44	2 734	730	3 464	2 652	3 165	5 817
45-49	2 075	531	2 606	1 556	2 074	3 630
50-54	1 936	577	2 513	1 389	2 345	3 734
55-59	1 323	412	1 735	831	1 449	2 280
60-64	1 121	655	1 776	581	1 845	2 426
65-69	727	627	1 354	253	1 114	1 367
70 et +	1 154	1 923	3 077	385	2 846	3 231
<b>Total</b>	<b>32 904</b>	<b>20 052</b>	<b>52 956</b>	<b>26 252</b>	<b>40 466</b>	<b>66 718</b>
<b>Département de Ranérou</b>						
15-19	1 639	645	2 284	1 017	1 415	2 432
20-24	1 593	320	1 913	1 020	1 097	2 117
25-29	1 478	158	1 636	925	952	1 877
30-34	1 338	121	1 459	745	779	1 524
35-39	978	73	1 051	497	466	963
40-44	1 018	108	1 126	497	539	1 036
45-49	624	65	689	308	300	608
50-54	659	81	740	258	381	639
55-59	364	48	412	117	163	280
60-64	347	113	460	82	289	371
65-69	159	83	242	27	145	172
70 et +	243	278	521	59	400	459
<b>Total</b>	<b>10 440</b>	<b>2 093</b>	<b>12 533</b>	<b>5 552</b>	<b>6 926</b>	<b>12 478</b>

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

**Tableau VII-8: Répartition des immigrants et des émigrants des 10 dernières années selon l'âge et le sexe**

Migrant 10 ans selon âges			
Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Total

	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie	immigrant durée de vie	Emigrant durée de vie
<b>10-14</b>	1 287	665	1 114	730	2 401	1 395
<b>15-19</b>	1 143	1 139	1 104	1 066	2 247	2 205
<b>20-24</b>	1 301	1 958	1 070	1 498	2 371	3 456
<b>25-29</b>	1 448	1 635	1 082	1 186	2 530	2 821
<b>30-34</b>	1 359	1 128	913	735	2 272	1 864
<b>35-39</b>	854	775	569	472	1 422	1 247
<b>40-44</b>	676	518	490	342	1 166	860
<b>45-49</b>	450	366	289	208	739	574
<b>50-54</b>	403	254	289	178	692	432
<b>55-59</b>	269	167	132	84	401	251
<b>60-64</b>	219	142	199	98	418	240
<b>64-69</b>	163	44	86	48	249	92
<b>70-74</b>	126	46	85	56	210	103
<b>75-79</b>	47	13	29	32	76	44
<b>80+</b>	79	35	58	53	137	88

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

Tableau VII-9: Répartition des immigrants et des émigrants au cours des 5 dernières années selon l'âge et le sexe

Groupes d'âges	Migrant 05 ans selon âges					
	Masculin		Féminin		Total	
	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie	immigrant durée de vie	émigrant durée de vie
<b>5-9</b>	1 161	488	1 067	570	2 228	1 057
<b>10-14</b>	1 078	447	944	462	2 023	910
<b>15-19</b>	1 001	912	916	778	1 916	1 690
<b>20-24</b>	1 152	1 377	883	1 046	2 035	2 422
<b>25-29</b>	1 214	1 021	871	765	2 085	1 786
<b>30-34</b>	1 029	774	728	475	1 758	1 248
<b>35-39</b>	628	531	438	312	1 066	843
<b>40-44</b>	492	355	388	232	880	587
<b>45-49</b>	347	234	230	132	577	366
<b>50-54</b>	327	146	250	109	577	255
<b>55-59</b>	221	111	120	45	341	157
<b>60-64</b>	181	77	185	54	366	131
<b>64-69</b>	116	29	69	36	185	65
<b>70-74</b>	96	32	75	34	172	66
<b>75-79</b>	47	6	30	12	77	18
<b>80+</b>	71	22	51	35	123	57

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

**Tableau VII-10: Répartition de la population du département de Matam par groupe d'âges selon la collectivité locale, RGPHAE 2013**

Groupes d'âges	DEPARTEMENT DE MATAM																			
	COM. MATAM		COM. OUROSSOGUI		COM. THILOGNE		COM. NGUIDILOGNE		AGNAM-CIVOL		OREFONDE		DABIA		BOKIDIAWE		NABADJI-CIVOL		OGO	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0-4	1 280	1 167	1 144	1 073	720	665	797	750	2 228	2 064	1 547	1 537	1 945	1 850	4 191	4 126	4 218	4 007	4 058	3 812
5-9	1 315	1 138	1 293	1 047	715	721	985	737	2 230	2 044	1 600	1 537	2 022	1 900	4 315	3 988	4 505	3 939	4 054	3 640
10-14	1 390	979	1 098	906	746	596	872	722	1 970	1 719	1 452	1 225	1 698	1 542	3 766	3 338	3 895	3 549	3 111	2 882
15-19	1 165	855	994	785	777	612	698	580	1 473	1 297	1 087	977	1 286	1 189	3 162	2 939	2 987	2 943	2 294	2 384
20-24	907	742	822	703	650	463	500	429	1 182	1 130	783	861	901	861	2 200	2 388	2 255	2 393	1 715	2 044
25-29	643	650	673	630	405	358	319	380	835	968	593	686	571	810	1 524	1 957	1 495	1 906	1 235	1 807
30-34	568	551	594	527	289	324	229	282	591	818	431	577	494	697	1 247	1 673	1 252	1 689	979	1 445
35-39	464	426	448	374	206	282	136	274	419	715	320	476	417	563	930	1 371	964	1 253	809	1 073
40-44	351	363	384	300	178	233	155	256	397	624	308	502	389	598	808	1 288	823	1 203	768	1 082
45-49	257	260	232	223	122	186	131	178	259	430	225	343	314	377	625	832	604	862	537	711
50-54	278	252	214	195	118	189	109	142	297	488	225	343	350	387	646	879	660	832	522	758
55-59	183	179	143	124	90	127	97	92	179	283	152	197	239	259	380	561	448	486	340	554
60-64	126	160	128	155	98	134	78	117	203	348	157	209	206	255	425	556	456	558	405	544
65-69	73	95	72	81	66	80	57	60	159	183	108	129	155	132	295	339	311	309	289	300
70-74	65	95	55	63	42	58	51	58	112	202	93	133	143	183	262	335	321	358	282	312
75-79	35	66	44	27	34	50	37	33	104	120	83	91	85	77	198	184	189	179	180	181
80-84	39	38	34	31	28	36	21	27	71	85	50	58	53	65	180	166	138	171	104	154
85-89	9	18	10	10	7	19	16	12	24	27	32	20	39	33	64	62	81	45	59	66
90-94	1	7	2	7	2	13	4	7	6	16	8	12	9	18	25	28	26	29	29	35
95-99	7	14	3	3		1	6	5	5	7	2	3	2	6	9	11	7	17	6	17
100-104	2		1	1		1	1		2	4			1		2	2	3	3	1	9
105-109		1		1				1				1				2	1			3
110-114		2									1					2	1			
Total/Sexe	9 159	8 059	8 388	7 266	5 293	5 148	5 301	5 143	12 746	13 575	9 259	9 916	11 320	11 802	25 255	27 026	25 640	26 732	21 779	23 813
Total/CL	17 218		15 654		10 441		10 444		26 321		19 175		23 121		52 282		52 372		45 592	
Total/Dépt.	272620																			

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

**Tableau VII-11: Répartition de la population du département de Kanel par groupe d'âges selon la collectivité locale, RGPHAE 2013**

Groupes d'âges	DEPARTEMENT DE KANEL																							
	COM. KANEL		COM. SEMME		COM. WAOUNDE		COM. DEMBANCANE		COM. HAMADY OUNARE		COM. SINTHIU BAMANBE-BANADJI		COM. ODOBERE		BOKILADJI		ORKADIERE		AOURE		NDENDORY		OURO SIDY	
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.
0-4	935	802	613	574	506	448	364	336	793	762	1 219	1 192	415	415	2 927	2 729	3 568	3 490	3 581	3 510	2 916	2 829	3 440	3 171
5-9	1 015	887	710	537	596	464	427	353	872	802	1 280	1 089	452	415	2 742	2 635	3 566	3 324	3 168	3 190	2 845	2 751	3 403	3 144
10-14	1 111	843	507	486	670	508	416	337	810	729	1 042	896	478	412	2 226	1 891	2 995	2 730	2 306	2 277	2 294	2 158	2 744	2 390
15-19	923	757	364	346	561	409	342	305	670	610	800	645	449	383	1 612	1 575	2 123	2 118	1 673	1 839	1 643	1 667	2 062	1 877
20-24	754	539	264	294	386	409	267	269	471	468	611	596	348	336	1 220	1 280	1 818	1 613	1 152	1 675	1 274	1 428	1 518	1 685
25-29	487	420	225	259	274	306	170	213	313	364	425	531	195	197	898	1 185	1 307	1 556	884	1 413	889	1 248	1 102	1 312
30-34	388	370	158	218	178	244	139	149	265	284	332	417	143	179	641	969	926	1 125	682	1 079	679	958	913	1 168
35-39	251	327	116	145	133	207	102	140	149	227	235	302	81	152	441	628	659	779	469	652	534	704	578	785
40-44	207	267	114	163	115	173	92	140	126	219	170	310	78	126	417	888	632	1 014	453	999	480	745	620	786
45-49	168	206	86	110	97	138	35	95	101	127	144	209	46	113	337	468	494	624	330	538	373	508	416	501
50-54	138	188	66	94	69	168	46	94	98	157	116	223	48	105	338	412	504	601	354	584	342	509	412	602
55-59	87	144	56	48	42	115	37	84	56	130	102	143	37	79	188	254	336	346	245	291	257	304	296	344
60-64	87	141	42	84	57	114	36	75	61	123	107	127	43	57	221	296	295	399	284	322	261	309	286	380
65-69	83	85	20	46	39	85	26	45	69	63	70	88	43	44	163	151	246	245	200	157	195	179	201	179
70-74	55	96	24	40	49	63	30	39	51	52	87	101	22	29	163	156	215	247	174	195	179	194	211	247
75-79	52	50	22	16	50	44	24	10	31	26	51	32	19	21	102	76	158	123	126	78	115	121	136	94
80-84	24	29	14	13	20	31	21	11	26	36	26	44	23	19	57	67	92	112	69	76	80	83	92	100
85-89	14	21	6	3	15	7	11	4	12	7	22	14	6	4	25	18	48	46	35	26	31	41	31	32
90-94	6	10		3	4	8	2	1	2	3	5	7	5	4	12	13	14	22	7	14	14	24	12	22
95-99	3	2		1	3	1	2	2	1	3	2	7		2	6	16	4	8	4	17	5	8	4	5
100-104			1	1	1	1			1			2		1		1		11	4	3	2	3	1	5
105-109					1	1				3						2			2			1		
110-114					1					1						1	1			1				1
Total/Sexe	6 789	6 186	3 408	3 483	3 870	3 946	2 590	2 703	4 979	5 196	6 848	6 975	2 933	3 096	14 737	15 710	20 000	20 533	16 203	18 933	15 406	16 776	18 475	18 832
Total/CL	12 975		6 891		7 815		5 293		10 175		13 822		6 028		30 447		40 533		35 137		32 182		37 307	
Total/Dépt.	238606																							

Source : ANSD. RGPHAE, 2013



Tableau VII-12: Répartition de la population du département de Ranérou par groupe d'âges selon la collectivité locale, RGPHAE 2013

Groupes d'âges	DEPARTEMENT DE RANEROU							
	COM. RANEROU		LOUGRE-THIOLY		VELINGARA		OUDALAYE	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0-4	263	243	350	287	1 861	1 686	2 785	2 727
5-9	286	240	288	253	1 734	1 580	2 625	2 641
10-14	244	224	181	156	1 172	1 013	1 599	1 651
15-19	181	153	126	173	888	858	1 166	1 255
20-24	102	94	148	171	750	774	934	1 085
25-29	101	109	112	122	621	695	827	960
30-34	99	90	119	91	542	501	726	849
35-39	106	60	61	61	401	349	492	493
40-44	68	51	81	74	377	347	610	566
45-49	53	46	42	51	253	224	346	287
50-54	42	26	74	40	235	233	390	341
55-59	28	11	28	23	162	98	194	147
60-64	11	21	49	32	171	116	230	204
65-69	8	10	19	15	76	51	139	97
70-74	12	10	24	14	80	55	136	112
75-79	6	9	9	7	47	29	59	67
80-84	5	8	8	2	35	31	43	57
85-89	1	2	3	1	14	11	16	16
90-94	1	1	1	2	6	3	5	13
95-99						3	3	3
100-104					2		3	3
105-109								
110-114					1			
<b>Total/Sexe</b>	1 618	1 409	1 727	1 573	9 427	8 655	13 331	13 574
<b>Total/CL</b>	<b>3 026</b>		<b>3 300</b>		<b>18 081</b>		<b>26 905</b>	
<b>Total/Dépt.</b>	<b>51313</b>							

Source : ANSD. RGPHAE, 2013



Tableau VII-13: Pratiques de la polygamie dans la région de Matam par groupe d'âges selon le sexe et le département

Groupe d'âges	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Département de Matam					
	monogame	polygame	monogame	polygame	monogame	polygame
10-14	84,0	16,0	85,4	14,6	84,8	15,2
15-19	79,8	20,2	85,3	14,7	84,6	15,4
20-24	91,8	8,2	79,3	20,7	81,1	18,9
25-29	94,1	5,9	72,6	27,4	78,1	21,9
30-34	92,0	8,0	66,6	33,4	76,2	23,8
35-39	89,5	10,5	60,3	39,7	72,6	27,4
40-44	84,1	15,9	55,3	44,7	67,6	32,4
45-49	79,2	20,8	50,4	49,6	63,5	36,5
50-54	76,0	24,0	52,0	48,0	63,5	36,5
55-59	72,3	27,7	52,2	47,8	62,4	37,6
60-64	69,8	30,2	58,0	42,0	64,2	35,8
64-69	67,3	32,7	61,0	39,0	64,8	35,2
70-74	66,2	33,8	65,9	34,1	66,1	33,9
75-79	66,1	33,9	67,4	32,6	66,5	33,5
80+	71,5	28,5	70,9	29,1	71,3	28,7
<b>Total</b>	<b>81,6</b>	<b>18,4</b>	<b>66,3</b>	<b>33,7</b>	<b>72,2</b>	<b>27,8</b>
	<b>Département de Kanel</b>					
10-14	83,1	16,9	79,9	20,1	79,9	20,1
15-19	86,6	13,4	80,7	19,3	80,7	19,3
20-24	93,6	6,4	75,3	24,7	75,3	24,7
25-29	94,2	5,8	67,6	32,4	67,6	32,4
30-34	91,1	8,9	60,4	39,6	60,4	39,6
35-39	86,3	13,7	52,6	47,4	52,6	47,4
40-44	81,3	18,7	50,3	49,7	50,3	49,7
45-49	74,6	25,4	44,6	55,4	44,6	55,4
50-54	71,9	28,1	46,0	54,0	46,0	54,0
55-59	68,3	31,7	46,6	53,4	46,6	53,4
60-64	62,4	37,6	48,0	52,0	48,0	52,0
64-69	58,1	41,9	50,6	49,4	50,6	49,4
70-74	55,3	44,7	61,9	38,1	61,9	38,1

<b>75-79</b>	53,6	46,4	59,8	40,2	59,8	40,2
<b>80+</b>	62,0	38,0	69,4	30,6	69,4	30,6
<b>Total</b>	79,1	20,9	61,6	38,4	61,6	38,4
<b>Département de Ranérou</b>						
<b>10-14</b>	94,3	5,7	84,3	15,7	84,3	15,7
<b>15-19</b>	90,6	9,4	79,7	20,3	79,7	20,3
<b>20-24</b>	94,8	5,2	71,6	28,4	71,6	28,4
<b>25-29</b>	89,0	11,0	64,2	35,8	64,2	35,8
<b>30-34</b>	83,5	16,5	59,3	40,7	59,3	40,7
<b>35-39</b>	76,1	23,9	56,8	43,2	56,8	43,2
<b>40-44</b>	75,3	24,7	52,4	47,6	52,4	47,6
<b>45-49</b>	65,5	34,5	53,6	46,4	53,6	46,4
<b>50-54</b>	70,0	30,0	60,1	39,9	60,1	39,9
<b>55-59</b>	62,9	37,1	66,0	34,0	66,0	34,0
<b>60-64</b>	68,0	32,0	72,9	27,1	72,9	27,1
<b>64-69</b>	71,6	28,4	78,8	21,2	78,8	21,2
<b>70-74</b>	76,3	23,8	81,3	18,8	81,3	18,8
<b>75-79</b>	68,1	31,9	81,8	18,2	81,8	18,2
<b>80+</b>	76,1	23,9	82,5	17,5	82,5	17,5
<b>Total</b>	79,8	20,2	66,2	33,8	66,2	33,8

Source : ANSD. RGPHAE, 2013

Tableau VII-14: Répartition des agents de collecte de données de la région de Matam par collectivité locale, selon le profil, RGPFAE 2013

Collectivité locale	Contrôleurs	Agents Recenseurs
<b>Département de KANEL</b>	<b>48</b>	<b>273</b>
COM. DEMBANCANE	1	6
COM. HAMADY OUNARE	1	10
COM. KANEL	1	14
COM. ODOBERE	1	7
CR. AOURE	7	35
CR. BOKILADJI	7	37
CR. ORKADIÈRE	9	45
CR. NDENDORY	8	39
CR. OURO SIDY	9	44
COM. SEMME	1	8
COM. SINTHIOU BAMANBE-BANADJI	2	16
COM. WAOUNDE	1	12
<b>Département de MATAM</b>	<b>58</b>	<b>329</b>
CR. AGNAM-CIVOL	6	33
CR. DABIA OBEDJI	6	29
CR. OREFONDE	5	24
COM. MATAM	2	16
COM. NGUIDILOGNE	1	12
CR. BOKIDIAWE	11	57
CR. NABADJI-CIVOL	13	69
CR. OGO	11	55
COM. OUROSSOGUI	2	22
COM. THILOGNE	1	12
<b>Département de RANEROU</b>	<b>13</b>	<b>69</b>
COM. RANEROU	0	3
CR. LOUGRE-THIOLY	2	8
CR. OUDALAYE	7	38
CR. VELINGARA	4	20
<b>Total / Région de Matam</b>	<b>119</b>	<b>671</b>

Source : ANSD. RGPFAE, 2013



# Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013)



*Tout le monde  
compte !*

# EQUIPE DU PROJET RGPHAE

## Personnel d'encadrement du projet RGPHAE

N°	FONCTION	TITULAIRE
1.	Directeur national	<b>Directeur Général, ANSD</b> Babakar FALL
2.	Directeur national adjoint	<b>Directeur Général Adjoint, ANSD</b> Mamadou Falou MBENGUE  <b>Directeurs Partenaires</b> Mamadou DIALLO (DA) Ibrahima MENDY (DAPSA) Ababacar Sy GAYE (Horticulture) Mamadou Ousseynou SAKHO (DIREL)
3.	Coordonnateur technique national	<b>Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales</b> Cheikh Tidiane NDIAYE
4.	Coordonnateur technique national adjoint	<b>Chef de la Division du Recensement et des Statistiques Démographiques</b> Papa Ibrahima Sylmang SENE
5.	Conseiller technique national	<b>Démographe</b> Ibrahima SARR
6.	Responsable section communication et plaidoyer	El Hadji Malick GUEYE
7.	Responsable section conception, analyse et évaluation des données	Fatou Bintou NIANG
8.	Responsable de la section cartographie	Venus SAR
9.	Responsables section opérations de terrain	Djibril Oumar LY
10.	Responsable section infrastructure technologique	Oumar FALL
11.	Responsable section travaux d'impression et diffusion	Mamadou BAH
12.	Responsables section gestion des ressources humaines	Mame Coumba SANKHARE
13.	Responsables section logistique	Mountaga TALL
14.	Responsable section gestion financière	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
15.	Responsable supervision régionale	Mamadou DIENG
16.	<b>Secrétariat Technique Permanent/Equipe de veille</b> El Hadji Malick DIAME, Hamidou BÂ, Mamadou NIANG, Adama SECK, Djibril Oumar LY, Tahir DIOP, Ousseynou SARR, Mamadou Dieng NGOM (DAPSA), Baldé SOME (DAPSA), Ibrahima NDIAYE (DHORT), Moussa MBAYE (DIREL)	
17.	<b>Coordination administrative en régions</b> <b>Dakar</b> : Samba NDIAYE, <b>Diourbel</b> : Mbouya TRAORE, <b>Fatick</b> : Issa DIOP, <b>Kaffrine</b> : Mamadou DAFFE, <b>Kaolack</b> : Mbaye NDIAYE, <b>Kolda</b> : Oumy DIOP, <b>Kédougou</b> : Assane THIOUNE, <b>Louga</b> : Alioune CISSE, <b>Matam</b> : Racine DIA ; <b>Saint-Louis</b> : Abou BA, <b>Sédhiou</b> : Mamanding DHIEDHIOU, <b>Tambacounda</b> : Samba Gallo BA, <b>Thiès</b> : Oumy LAYE/Daouda DIOP (P.I), <b>Ziguinchor</b> : Thiayedia NDIAYE	
18.	<b>Coordination administrative et technique en régions</b> <b>Central</b> : Couca Tabane BEYE, Ibrahima BASSE, Bigué BADIANE, Aida FALL, Amadou Lamine NDIAYE, EL Hadji Alassane DIOP, Fatou DIOUF, Leilatoula SAGNA, Yacine SOW, Ramoutoulaye MBENGUE, Ngoné GUEYE, Aida MBENGUE, Ameth Sy THIONGANE <b>Dakar</b> : Fatou Bintou NIANG, Meissa NDOUR, Mody DIOP, Khady GNING, Momath CISSE, Papa Mabèye DIOP, Macoumba DIOUF, Ndèye Aida FAYE, <b>Diourbel</b> : Boubacar DIOUF, Fatou Faye BESSANE, <b>Fatick</b> : Awa CISSOKO, Ibrahima DIOUF, Maguette SARR, Mamadou Dieng NGOM, <b>Kaffrine</b> : Mory DIOUSS, Modou Ndour FAYE, Adjibou Oppa BARRY <b>Kaolack</b> : El Hadji Malick NDAO, Papa Ibrahima NDOUR, <b>Kolda</b> : Serge MANEL, Atoumane NDIAYE, Mamadou WONE <b>Kédougou</b> : Mamadou GUEYE, <b>Louga</b> : Amadou Fall DIOUF, Ndiouma FAYE, <b>Matam</b> : Djiby DIOP, Mékha BABOU, <b>Saint-Louis</b> : Khoudia WADE, Atoumane FALL, <b>Sédhiou</b> : Jean R. MALOU, Ababacar NDIAYE, Khadim SANE, Assane Niang GADIAGA, <b>Tambacounda</b> : Venus SARR, Khadim DIOP, El Hadji Djiby DIOP <b>Thiès</b> : Oumy DIAGNE, Ibrahima NDIAYE, Daouda DIOP, <b>Ziguinchor</b> : Mahmoud DIOUF, Ndèye Binta DIEME, Fodé DIEME.	
19.	<b>Cellule technique, Numérisation, Reprographie et Saisie des DR</b> Ibra DIOME, Pape Djiby BA, Abdoulaye SARR, Ndèye Awa DIOP, Abdoulaye NDIAYE, Mouhamadou DIOP, Mouslim Sakho, Hameth THAM, Chérif Sidou DIEDHIOU, Serigne Saliou FAYE, Moussa GNING, Alain François DIATTA, El Hadji Djiby DIOP, Ababacar NDIAYE, Moussa Mamadou BA,	
20.	<b>Ce dispositif a été complété par 45 coordonnateurs départementaux, 225 coordonnateurs TIC, 608 superviseurs, 2.565 contrôleurs, 17.164 agents recenseurs et une centaine de chauffeurs.</b>	